

CENT ANS
DE
REPRÉSENTATION BRETONNE

GALERIE

DE TOUS LES DÉPUTÉS ENVOYÉS PAR LA BRETAGNE AUX DIVERSES LÉGISLATURES
QUI SE SONT SUCCÉDÉES DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée par

RENÉ KERVILER

ET

ENRICHIE DE REPRODUCTIONS DE PORTRAITS DU TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

**Les États Généraux et l'Assemblée Constituante
(1789—1791)**



PARIS
LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER
EMILE PERRIN, Libraire-Editeur
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

CENT ANS

DE

REPRÉSENTATION BRETONNE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Bretagne à l'Académie française au XVIII^e siècle. 2^e édition. *Paris*, Palmé, 1879, in-8 (couronné par l'Académie).

La Bretagne à l'Académie française au XVIII^e siècle. 2^e édition, *ibid.*, 1889, in-8.

Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux États Généraux de 1789. *Rennes*, Plihon, 1887, 1889, 2 vol. in-8.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, tomes I et II (*Aa à Ber*) *ibid.*, 1887, 1888, 2 vol. in-8 (Le tome III en cours de publication).

Le chancelier Séguier, etc. *Paris*, Didier, 1874, in-8.

Valentin Conrart, etc. (couronné par l'Académie), *ibid.*, 1881, in-8.

L'âge du bronze et les gallo-romains à Saint-Nazaire, *ibid.*, 1877, in-8.

Notice sur le port de Saint-Nazaire, *Paris*, Impr. Nat. 1882, in-4.

Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire, *Saint-Nazaire*, Fr. Girard, 1877 à 1884, 4 vol. in-12.



J. L. GUINO.

Recteur de la Paroisse d'Elliant

Né à Guingamp le 29 Juin 1734.

Député de Bretagne,

à l'Assemblée Nationale

de 1789.



Moriceau del.

S. Mollat Sculp aquaf.

Courbo Sculp

1790

A Paris chez le Sr Dujardin Editeur de cette Collection,
Place du Carrousel N° 4.

CENT ANS

DE

REPRÉSENTATION BRETONNE

GALERIE

DE TOUS LES DÉPUTÉS ENVOYÉS PAR LA BRETAGNE AUX DIVERSES LÉGISLATURES
QUI SE SONT SUCCÉDÉES DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée par

RENÉ KERVILER

ET

ENRICHIE DE REPRODUCTIONS DE PORTRAITS DU TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

Les États Généraux et l'Assemblée Constituante
(1789—1791)



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER
EMILE PERRIN, Libraire-Editeur
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

EXTRAIT

de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*

et tiré à 300 exemplaires.

A

LA PLUS GRANDE GLOIRE
DE LA BRETAGNE

*Je dédie,
en fils dévoué,
ces notices.*

RENÉ KERVILER.

CENT ANS

DE PRÉSENTATION BRETONNE

PRÉAMBULE

On se prépare à célébrer pompeusement le centenaire de 1789. J'ai pensé qu'il y aurait intérêt pour les Bretons à passer une revue sommaire de tous les députés qu'ils ont envoyés jusqu'à nos jours aux diverses Assemblées législatives depuis, et y compris, les États-Généraux de 1789.

L'histoire de la nation se résumait jadis dans celle des rois, qui réunissaient alors sur leur tête le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il y a cent ans, la séparation des deux pouvoirs s'est faite brusquement, avec violence, et depuis cette époque, malgré certaines périodes dictatoriales, il semble qu'elle soit définitive. La nation a repris pour elle seule, par l'intermédiaire de ses députés, l'exercice du pouvoir législatif ; elle n'a laissé que le pouvoir

— VIII —

exécutif aux rois, empereurs ou présidents de république. Il est donc naturel et juste que l'histoire s'étende aujourd'hui à la vie elle-même et aux œuvres des nouveaux législateurs.

Or, il est grand temps d'y songer, car, leur règne étant éphémère, les documents qui les concernent disparaissent rapidement. Les noms d'un grand nombre de ces députés, rois d'une heure ou d'un jour, sont actuellement tombés dans le plus complet oubli aux lieux mêmes où ils avaient brillé d'un vif éclat : tous n'ont pas laissé de postérité pour en transmettre le souvenir ; et l'on en a fait une large consommation pendant ces cent années dont le cycle va tout à l'heure s'achever. Le minotaure parlementaire les a dévorés à belles dents : la statistique, cette chiffreuse implacable, nous en accuse un et demi par département de Bretagne et par an !

Ce ne sont pas des notices complètes que je veux donner ici, cela m'entraînerait beaucoup trop loin, car 700 notices à 5 pages chacune seulement fourniraient plus de 42 volumes in-8° ; je compte entreprendre ce travail, mais à loisir, pour toutes les assemblées, comme je le fais depuis quelques années dans la *Revue historique de l'Ouest* pour les députés aux États-Généraux. On ne trouvera donc ici que des notices sommaires, dans lesquelles je chercherai à donner surtout des dates exactes et des titres de fonctions aussi précis que possible ; en un mot une sorte de *dictionnaire de la députation* : une grande revue générale avant l'examen détaillé de chaque personnel.

Mais un travail de ce genre ne peut avoir la prétention

— IX —

d'être irréprochable du premier coup. C'est à peine s'il existe dans les recueils biographiques généraux ou spéciaux des notices bien faites sur un sixième des personnages que nous aurons à citer. Je demande donc à mes lecteurs, d'abord une grande indulgence, ensuite leur concours pour m'aider à perfectionner une nouvelle édition, si leur bienveillance en démontre quelque jour l'opportunité.

*St-Nazaire-sur-Loire, en ce mois d'octobre 1888,
anniversaire du grand mouvement réformiste
d'octobre 1788.*



PREMIÈRE SÉRIE

Les États Généraux et l'Assemblée constituante de 1789

Je dis à dessein les *États-Généraux et l'Assemblée constituante*, parce que les élections de la province de Bretagne en 1789 présentent ce phénomène particulier qui n'a pas été suffisamment remarqué, qu'elles n'eurent pas lieu d'un seul coup. La députation qui arriva le 1^{er} mai aux États-Généraux était fort incomplète : le tiers État seul avait tous ses membres ; la noblesse avait refusé de députer et le clergé ne l'avait fait qu'en partie : il ne se présenta personne de l'évêché de Léon. Au mois d'août et de septembre, l'Assemblée Nationale étant déjà constituée, on procéda pour le clergé à des élections complémentaires, tant pour assurer la représentation de l'évêché de Léon que pour remplacer des députés démissionnaires des autres évêchés qui n'avaient pas élu de suppléants en nombre. Il y eut donc en réalité deux séries d'élections dont voici le tableau récapitulatif.

1. — Noblesse		
Aucune élection, ni aux États Généraux, ni après la constitution en Assemblée Nationale.....	»	»
2. — Clergé.		
<i>Élections d'avril.</i>		
20 titulaires dont l'un donna sa démission aussitôt et 6 démissionnèrent au mois d'août.....	»	20
3 suppléants, dont deux refusèrent de siéger pour remplacer les titulaires après démission, ce qui nécessita de nouvelles élections pour Nantes en septembre, et dont deux eurent occasion de siéger.....	»	3
<i>Élections d'août et septembre.</i>		
8 titulaires dont un refusa de siéger.....	»	8
2 suppléants qui n'eurent pas occasion de siéger..	»	2
Total pour le Clergé.....	»	33
3. — Tiers État.		
<i>Élections d'avril.</i>		
44 titulaires qui siégèrent tous	44	»
22 suppléants dont 4 ont siégé.....	22	»
Total pour le Tiers.....	66	66
Total général.....		101

Ni la noblesse, ni la fraction du clergé qui avait entrée aux États de Bretagne, n'avaient consenti à députer aux États-Généraux. Ces deux ordres s'étaient contentés de protester contre la proportion nouvelle accordée au Tiers-État, déclarant qu'ils la considéraient comme attentatoire aux constitutions de la province, et rien ne put les départir de cette attitude. Les cent députés élus comprenaient donc exclusivement des représentants du Tiers-État et des recteurs de paroisse ou moines des couvents, à l'exclusion des évêques, des abbés et des chanoines ; en sorte que la représentation bretonne se composa uniquement de la classe inférieure aussi bien dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre civil.

Il en résulta un groupe compact de députés qui exerça une influence considérable sur les événements de Versailles ; l'on put même écrire sur son chef incontesté un pamphlet aujourd'hui peu connu qui a pour titre : *Vie du roi Isaac Chapelier, fondateur de la quatrième race*. Cette masse bien unie de volontés énergiques fut, en quelque sorte, le volant directeur de la grande machine qui essayait ses forces. La mise en train fut pénible ; mais je répéterai une fois de plus cette comparaison que j'ai hasardée ailleurs et qui me paraît absolument juste : le volant une fois lancé, agissant par sa force d'inertie, assura plus d'une fois la conservation de la vitesse acquise et entraîna les points morts. Les publications satiriques se moquèrent souvent de ces députés silencieux dont on n'avait jamais entendu de discours à la tribune. Ils laissaient deux ou trois d'entre

eux parler pour tous : ils ne discourraient pas, mais ils votaient en bloc et le mot d'ordre était bien gardé.

« Les curés de Bretagne, disait le *Héraut de la nation* vers la fin de mai 1789, sont appelés dans leur chambre *La phalange macédonienne*, et les représentants du peuple Breton, les *grenadiers des États-Généraux...* »

Faut-il ajouter que le *salon breton*, premier club ou conférence, institué dès les premiers jours entre les députés de la Bretagne pour s'entendre avant le vote et préparer les décisions, devint, après le départ de Versailles, le noyau du club des Jacobins ?...

Ce qu'on doit surtout retenir c'est l'étroite alliance qui existait entre les curés bretons et les députés du Tiers au début de la révolution. Cette alliance eût longtemps continué, et elle eût produit des résultats inappréciables, si l'assemblée, s'érigant en concile œcuménique, n'avait élaboré, à l'écart systématique de la cour de Rome, cette nefaste constitution du clergé qui devait amenant tant de désastres, en déchainant sur le pays toutes les horreurs de la persécution et de la guerre civile. Ce fut là, la plus grosse pierre d'achoppement du nouveau régime; et malheureusement elle fut apportée, comme à plaisir, sur la route des réformes, par ceux même qui auraient dû en apercevoir les premiers le danger. *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Il n'est pas hors de propos de remarquer que les 44 titulaires du tiers État se repartissent ainsi au point de vue des professions :

Avocats militants	17
Sénéchaux, conseillers ou procureurs du roi	9
Maires.	3
Négociants, armateurs, industriels.	10
Cultivateurs	4
Médecins	1
Total.	44

Le palais et l'administration occupent les deux tiers des sièges, les simples citoyens un tiers. Les médecins qui jouent un si grand rôle aujourd'hui dans nos assemblées électives ne sont représentés que par un seul titulaire. Parmi les suppléants, la proportion est inverse : un tiers est avocat et deux tiers sont négociants.

Quel fut le sort de nos cent-et-un élus ?... Je constate d'abord que 44 d'entre eux périrent du fait même de la révolution : 4 sur l'échafaud de la terreur, 2 pendant les massacres de Machecoul, 1 à la prise de St-Brieuc par les chouans, 4 en duel, 4 par suicide, 3 en exil...; cette proportion de 44 sur 101 est à peu près exactement égale à *un septième*.

Parmi les ecclésiastiques, 21 sur 35 prièrent en 1791 le serment à la constitution civile du clergé; mais 7 d'entre eux reconurent presqu'aussitôt qu'ils entraient dans la voie schismatique et le rétractèrent quelques jours après l'avoir prêté, en sorte que 14 seulement, soit un peu plus du tiers, le maintinrent pendant la révolution; plus tard 4 de ces derniers firent soumission à l'Eglise orthodoxe, au moment du concordat. Restent 10 schismatiques définitifs sur 35. Encore faut-il ajouter que sur ces dix, 4 étaient morts

avant le concordat ; 3 seulement apostasièrent en déposant leurs lettres de prêtrise, et 2 se marièrent.

Parmi les laïcs, la moitié environ disparut de la scène publique après la dissolution de la Constituante ; 16 seulement sur 65, soit un quart, reparurent plus tard dans les assemblées électives ; 2 à la législative, 10 à la convention et 6 dont 2 des précédents, pendant le directoire, l'Empire et la Restauration. Sous le Consulat et l'Empire, on rencontre parmi les survivants deux sénateurs, un conseiller d'État, trois préfets, trois sous-préfets, un conseiller de préfecture et cinq magistrats de tribunaux divers, avec deux titres de comtes et deux titres de barons. Les autres se perdent dans la foule.

Dans la revue qui va suivre je mêlerai indistinctement dans l'ordre alphabétique le Clergé, le tiers-État, les titulaires, les suppléants, ceux qui ont siégé et ceux qui n'en ont pas eu l'occasion. Tous les élus vont comparaître à la barre.



GALERIE ALPHABÉTIQUE

DES

DÉPUTÉS

I

Allain (L'abbé François-Côme-Damien), — né à Yvignac, le 16 février 1743, d'abord jésuite, puis, après la dispersion de l'ordre, entré dans le clergé séculier de l'évêché de Saint-Malo, recteur de Notre-Dame-du-Roncier à Josselin en 1774, prédicateur renommé, directeur de retraites et de jubilés, élu député du clergé de Saint-Malo en avril 1789, fut des premiers à abandonner son ordre à Versailles pour se réunir au Tiers-État ; mais il vota contre la constitution civile du clergé, qu'il considérait à bon droit comme schismatique, signa la déclaration concertée le 19 avril 1790 chez le cardinal de la Rochefoucauld en faveur de l'orthodoxie catholique et adhéra le 19 novembre à la célèbre *Exposition des principes* rédigée par le cardinal de Boisgelin. Ayant transmis à son clergé le bref du pape en date du 13 avril 1791 contre la constitution civile du clergé, il fut dénoncé par le district de Josselin comme fauteur d'intrigues contre les lois, et ayant plus tard persisté à refuser un serment qu'il regardait comme contraire à sa conscience, il dut s'expatrier en Angleterre, où il s'occupa de bonnes œuvres de 1792 à 1801. Nommé par Bonaparte

2

évêque de Tournay en 1801, puis, sur son refus d'acceptation, vicaire général de l'évêque de Vannes, il mourut dans cette ville le 18 juin 1809, léguant sa bibliothèque au chapitre de Vannes, son argent et son mobilier aux pauvres de Josselin.

J'ai publié sur lui une longue notice avec des documents inédits dans la *Revue historique de l'Ouest* de juillet 1885. Son portrait, dessiné pour la collection Dejabin, existe dans les collections de la Bibliothèque Nationale, mais n'a pas été gravé.



Baco de la Chapelle (*René-Gaston*), — né à Nantes, le 28 avril 1731, d'un capitaine de navire marchand, substitut, puis procureur du roi près le siège préarial de Nantes, fut un des promoteurs de l'agitation nantaise en 1788 et *député de Nantes* aux États de Bretagne à Rennes en janvier 1789, et aux États-Généraux en mars 1789. Il ne prit la parole qu'une fois à l'Assemblée, le 13 novembre 1790, pour accuser l'abbé Maury d'avoir causé le pillage de l'hôtel de Castries. Élu en 1791 haut juré de la Haute Cour nationale, il devint *maire de Nantes* en décembre 1792 et son administration dura dix mois, jusqu'au proconsulat de Carrier en octobre 1793. Il défendit Nantes contre les Vendéens ; résista aux représentants en mission, et fut cité à la barre de la Convention, puis incarcéré et sauvé par le 9 thermidor. Élu *député de la Loire-Inferieure aux Cinq-Cents*, en l'an IV, il fut nommé agent français aux îles-de-France et de la Réunion, mais on y refusa de le reconnaître. A son retour, il devint pendant quelque temps *directeur de l'Opéra*, et mourut le 29 novembre 1800 à la Guadeloupe, où il avait été envoyé comme commissaire du gouvernement.

Son portrait, dessiné pour la collection Dejabin, n'a pas été gravé. J'ai consacré une longue étude à sa carrière fort accidentée dans la *Revue historique de l'Ouest*, de juillet 1885.





BAUDOUIN DE MAISON-BLANCHE
(Collection Dejabin)

III

Baudouin de Maison-Blanche (*Jean-Marie*), — né à Chatelaudren le 9 janvier 1742, s'établit vers 1770 comme avocat à Lannion où il s'acquit une grande réputation de jurisconsulte par un livre sur le domaine congéable intitulé : *Institutions convenantières*, publié en 1776. Élu en 1789 député de la senéchaussee de Lannion aux États-Généraux, il rédigea un curieux journal du début de la session et présenta le 6 décembre un rapport au comité féodal sur les usements de la Basse-Bretagne. *Maire de Lannion* de novembre 1791 à novembre 1792, puis assesseur du juge de paix en 1793, administrateur du département des Côtes-du-Nord en décembre 1794, juge suppléant au tribunal civil de Saint-Brieuc le 10 pluviose an IV, président du directoire du département en l'an V, enfin conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord en l'an VIII et démissionnaire en l'an XIII, il mourut à Lannion le 6 décembre 1812. — Il était membre de la Société littéraire d'agriculture de Saint-Brieuc et de l'Académie celtique.

On a un beau portrait de lui par Vogel, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. — Je lui ai consacré une longue étude, à l'aide de nombreux documents de famille inédits, dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* pour 1884. Il y en a un tirage à part : *Saint-Brieuc*, Fr. Guyon, 1886, in-8°.

Bellée (de). Voy. **Le Goaësbe.**



Billette de Villeroche (*Vincent-Samuel*), — né à Quimperlé le 10 octobre 1729, descendait d'une ancienne famille de Quimperlé qui figure à l'*Armorial de Bretagne* comme portant de sable à 3 fasces d'argent, et qui avait traduit son titre breton de *Kerrroc'h* en *Villeroche*, de même que *Du Cosquer* est devenu *De la Vieuville*. Son grand-père avait été sénéchal de Carnoët, maire de Quimperlé de 1679 à 1683 et député aux États de Bretagne. Son père était changeur du roi, c'est-à-dire banquier, afféagiste des grands moulins et fermier des octrois de Quimperlé. Samuel navigua d'abord comme *subrécargue* au service de la Compagnie des Indes, puis devint entrepreneur de la manufacture des cuirs de Quimperlé et fut *maire* de cette ville de 1768 à 1772. Élu *député* de la sénéchaussée de Carhaix aux États-Généraux, au mois d'avril 1789, il vota avec la gauche et fit partie, le 8 octobre, de la députation des 50 chargée d'accompagner le roi de Versailles à Paris. Il avait été séduit par bien des illusions, mais il se fit remarquer par un grand désintéressement, n'accepta point de fonctions publiques à son retour, se contenta de la gérance de sa maison de banque et de commerce, et consacra toute son influence pendant les mauvais jours de la Terreur, à protéger sa ville natale contre les furieux et les énergumènes : grâce à lui, elle ne fut le théâtre d'aucune exécution capitale. Sous le consulat, il devint membre du conseil général du Finistère et il mourut à Quimperlé le 18 septembre 1811, aimé et regretté par tous ceux qui l'avaient connu. Sa descendance directe existe encore à Lorient.

On a deux éditions de son portrait signées Mme Cernelle, l'une pour la collection Dejabin, l'autre pour la collection Deverité. Je lui ai consacré une étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, de septembre 1885.



BILLETTE DE VILLEROCHE
(Collection Dejabin)



JACQUES BINOT
(Collection Dejabin)

Binot (L'abbé *Jacques*), — né à Ancenis le 17 octobre 1750, était le sixième enfant d'un modeste tailleur de cette ville. Ordonné prêtre à vingt-quatre ans, le 17 décembre 1774, il se trouvait, au moment de la Révolution, co principal depuis 1785 du collège d'Ancenis, dont l'établissement définitif par le duc de Chastellux datait de quelques années seulement. Élu secrétaire de l'Assemblée diocésaine le 3 avril 1789, il participa à la rédaction du cahier des doléances du clergé, mais ne fut pas, comme on l'a écrit, élu député suppléant. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1789, que, les suppléants ayant refusé de siéger après la démission de Moyon, Maisonneuve et Chevallier, il fut élu *député titulaire à l'Assemblée nationale*. Il vota d'abord pour l'orthodoxie et signa l'*Exposition des principes* du cardinal de Boisgelin, mais il se laissa éblouir par les promesses de Minée, élu évêque de la Loire-Inférieure, et ayant accepté d'être son vicaire, il prêta le serment à la constitution civile. Pendant trois ans il suivit Minée dans la voie où il s'était lancé. Comme lui, il apostasia complètement, déposa ses lettres de prêtrise sur le bureau du directoire du département en l'an II, et comme lui enfin, il se maria le 4^e février 1794, ce qui n'empêcha point qu'on ne demanda un jour son *épuration* au club de Vincent la Montagne. Nommé receveur des finances à Ancenis, en l'an VIII, il eut le tort de revenir dans son pays natal où trop de froissements journaliers l'attendaient. Désespérément, il se jeta dans la Loire avec une pierre au cou et des mariniers trouvèrent son cadavre au Port-Maillard à Nantes le 16 avril 1808. Triste fin d'une triste vie.

On a son portrait gravé pour la collection Dejabin : ce n'est guère une physionomie sacerdotale. J'ai donné sur lui de plus amples détails dans la *Revue historique de l'Ouest*, de septembre 1885.



VI

Blin (*François-Pierre*), — né à Rennes le 8 juin 1756, était fils d'un maître en chirurgie de Rennes et le frère ainé du célèbre adversaire de Carrier qui fut député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq Cents. Ayant été reçu *docteur en médecine* à Montpellier, il vint s'établir à Nantes en 1783 et soutint avec Laennec un curieux procès contre l'Université de Nantes qui voulait leur faire subir les épreuves d'une nouvelle réception. Cela le mit en goût d'abolition de priviléges et il prit grande part au mouvement réformiste de 1788. Il fut député en cour par les Nantais au mois de novembre, pour obtenir la représentation du Tiers égale à celle des deux autres ordres ; et sa députation ayant été prorogée deux fois, il fut pendant six mois le plus ferme soutien, devant le ministère, de toutes les résistances bretonnes. Élu *député de la sénéchaussée de Nantes* aux Etats-généraux, il montra une grande ardeur pour les idées nouvelles et fut un des fondateurs du club breton. Ses motions et ses brochures pleuvaient comme grêle ; et ses boutades parfois fort originales avaient le privilège de dérider les gens graves. J'en ai cité ailleurs de fort curieuses. Il fut même rappelé à l'ordre à propos des commissaires en mission dans les provinces qu'il traita *d'assassins envoyés pour réprimer des assassinats*. Blin le nason hurle du nez, disaient les *Actes des Apôtres*. Puis il se calma et collabora à *l'ami des Patriotes*, publié aux frais de la liste civile. De retour à Nantes il se confina dans l'exercice de la médecine, mais en 1794 le club l'accusa d'avoir suivi l'armée Vendéenne. Plus tard, nommé médecin en chef de l'armée de l'Ouest, il devint sous l'empire professeur d'hygiène et de thérapeutique à l'Ecole secondaire de médecine de Nantes, puis en 1815, converti au royalisme militant, il accepta les fonctions de *conseiller de préfecture*, qu'il exerça jusqu'en 1830, tout en continuant son cours. Il mourut à Chantenay le 4 novembre 1834.

Révolutionnaire fougueux en 1789, il fut impérialiste ardent en 1808 et royaliste exalté en 1820 ; mais on a émis des doutes sur la sincérité de sa conversion catholique, car il paraît qu'on ne put trouver son directeur de conscience au moment de sa mort. Les révoltes sont fertiles en entraînements de cette sorte.

Mériage a gravé son portrait d'après Duranton pour la collection Déjabin ; Levot a esquisonné son étrange carrière dans la *Biographie bretonne* ; et je lui ai consacré une étude plus complète dans la *Revue historique de l'Ouest*, de novembre 1885.



VII

Bodinier (*Jean-Julien*), — né à Saint-Malo le 3 juin 1747, appartenait à une famille de négociants de cette ville. Associé à son beau-frère *Huard*, qui fut député titulaire aux Etats-Généraux, il était en 1789 receveur général des droits de navigation dans l'ensemble des deux ports du Havre et de Saint-Malo, quand il fut nommé second suppléant de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux. Son beau-frère *Huart* étant mort au mois d'octobre, ce fut *Varin*, le premier suppléant, qui le remplaça, en sorte que Bodinier n'eut pas l'occasion de siéger, mais il signa l'*Adresse au peuple breton des villes et des campagnes de la part de leurs députés à l'Assemblée Nationale*, rédigée par *Expilly*, pour justifier les actes de l'Assemblée. Élu de nouveau député suppléant à l'*Assemblée législative* en 1791, il n'y siégea pas davantage et ne reçut point de mandat en 1792 pour la Convention ; mais il fut un des premiers à fomenter en juin 1793 le mouvement de résistance à la Montagne et il organisa l'un des bataillons de l'armée fédérale du Calvados. Jeté en prison par le farouche *Carpentier*, il ne dut son salut qu'au 9 thermidor, et fut, l'année suivante, *député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq Cents* ; cette fois il siégea réellement malgré les efforts des Jacobins pour le faire exclure, sous prétexte qu'un de ses frères, prêtre insermenté, était porté sur la liste des émigrés. *Defermon* démontra que déportation n'était pas émigration. Bodinier fut validé et ne cessa plus jusqu'en 1814, c'est-à-dire pendant près de vingt ans, de représenter Saint-Malo aux assemblées législatives du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Deux de ses frères s'étaient suicidés : lui-même chercha dans une fin volontaire, à Saint-Servan, le 16 octobre 1819, un refuge contre les mécomptes de la vieillesse.

L'étude que je lui ai consacrée dans la *Revue historique de l'Ouest*, de novembre 1885, est la première qui ait été publiée sur lui.

Botidoux (de). — Voy. **Le Deist**.



VIII

Boullaire de la Villemoisan (*Charles-François*), — né à Lamballe le 23 février 1762, descendait d'une famille fort ancienne de ce pays, qui s'était illustrée dans les charges municipales et qui avait depuis peu, comme les *Billette*, francisé son titre de *Kermoisan en la Villemoisan*. Reçu avocat au Parlement de Bretagne, il fut installé en 1787 comme procureur fiscal de la juridiction du comté de Penthièvre au siège de Lamballe et fut élu en 1789 député suppléant de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats-Généraux ; mais il n'eut pas occasion de siéger et je trouve seulement son nom au bas de l'*Adresse aux Bretons* que j'ai citée plus haut à propos de Bodinier. Devenu, le 16 juin 1790, administrateur du directoire du district de Lamballe, il fut peu après élu juge au tribunal du district de Saint-Brieuc, et resta juge pendant toute la période aiguë de la révolution. Avec quelques autres patriotes de juste milieu et de sa trempe, il réussit à préserver le département des Côtes-du-Nord des farouches missionnaires de la Convention. Après le 9 thermidor, je le trouve administrateur du département en mai 1793, juge au tribunal civil de Saint-Brieuc en octobre, juge de paix du canton de Lamballe en juin 1796. A l'époque de la reconstitution des cours et des tribunaux sous le consulat, il fut nommé le 2 avril 1800, juge au tribunal d'appel de Rennes, puis conseiller à la cour. La restauration le maintint dans son poste, et le gouvernement de Juillet le nomma président de chambre le 8 octobre 1830 : admis à la retraite le 13 novembre de la même année avec l'honorariat, il mourut à Rennes le 13 juin 1841, sans laisser d'enfants.

La notice que je lui ai consacrée dans la *Revue historique de l'Ouest*, de novembre 1885, est la première qui ait été composée sur lui.



IX

Bouillé (Jean-Pierre), — né à Auray le 2 juillet 1753, fils d'Yves Boullée du Moustoir, (sénéchal de la juridiction de Largoüet au siège d'Auray et député aux Etats de Bretagne en 1768), fit de bonnes études au collège de Vannes, puis son droit à Rennes sous Du Parc Poullain. Reçu avocat en 1775, il alla se fixer à Pontivy où il épousa la fille du maire Ruinet du Taily, prit part aux manifestations réformistes de 1788, fut élu député en cour en décembre, puis député aux États de Bretagne de 1789, enfin en avril, *député de la sénéchaussée de Ploermel aux Etats-Généraux*. A Versailles et à Paris, il vota avec la gauche et j'ai publiés ailleurs de nombreux extraits d'une intéressante correspondance qu'il entretint régulièrement pendant le cours de l'Assemblée Constituante avec les officiers municipaux de Pontivy. Beaucoup de générosité, d'ardeur et d'illusions surtout à l'égard de la constitution civile du clergé et du schisme religieux. Il fit presque constamment partie du comité des rapports, fut élu *secrétaire* en octobre 1790 et envoyé en *mission* en juin 1791, à l'armée du Nord, commandée par Rochambeau, pour y rétablir la discipline. A son retour, il devint *maire de Pontivy*, puis en 1792 administrateur du département du Morbihan. Incarcéré à Vannes au Petit Couvent par Prieur de la Marne, en octobre 1793, comme ayant pris part au mouvement fédéraliste de juin, il signa le mémoire justificatif des fonctionnaires du Morbihan à l'appui de leur conduite ardemment révolutionnaire, mais ne fut délivré que par le 9 thermidor. Devenu *procureur-général-syndic* du directoire départemental du Morbihan, il se trouvait en fonctions au moment de l'affaire de Quiberon, et ce fut sur ses conclusions que le directoire départemental exigea la mise en jugement des prisonniers et le fonctionnement des commissions militaires, avant que les proconsuls envoyés en mission et qui

étaient disposés à la clémence, n'eussent pu recevoir une réponse de la Convention. Élu peu après *député aux Cinq Cents* aux élections de l'An V, il fit rapporter l'injuste décret de 1792 sur les domaines congéables, devint en l'an VII commissaire national près le directoire du département du Morbihan et fut nommé par Bonaparte, après le 18 brumaire, *préfet des Côtes-du-Nord*, puis par Napoléon 1^{er} *baron de l'Empire* en 1809, O *** en 1811. Destitué par la restauration, il accepta la *préfecture de la Vendée* pendant les cent jours, et mourut au Vauméno, près Saint-Brieuc, le 13 juin 1816. Son fils a été préfet du Finistère sous le gouvernement de Juillet. Sa descendance existe encore et l'un de ses petits-fils est premier président de la Cour d'Orléans.

Je ne connais pas de portrait gravé du baron Bouillé, mais la *Bibliothèque Nationale* en possède un croquis préparé pour la collection Déjabin. M. Germain Bouillé, avec une piété filiale très honorable, a laissé dans l'ombre plusieurs points de sa carrière, en écrivant sa vie pour la *Biographie bretonne*. Je lui ai consacré une longue et plus complète étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, de janvier 1886.

Bourg (du). — Voy. **Dubourg-Lancelot**.

Bourgerel. — Voy. **Lucas-Bourgerel**.

Bouverie (de la). — Voy. **Tuanlt**.

Breton (le). — Voy. **Le Breton**.

Brunellièr (de la). — Voy. **Varin**.



Chaillon (Etienne), -- né à Montoir-de-Bretagne, près Saint-Nazaire, le 8 avril 1736, appartenait à une famille de capitaines de navires marchands. Son père mourut en mer, comme beaucoup de ses parents et alliés. Fils unique, il se fit recevoir avocat au Parlement, se maria de bonne heure et vint s'installer dans son pays même à Montoir, où je le trouve de 1762 à 1789 dans toutes les situations possibles de la judicature : notaire de la juridiction de Donges, procureur fiscal de celles de Heinleix, de Bratz, de Trégonneau, sénéchal et seul juge de celles de Savenay, puis de Saint-Nazaire. Ayant établi son domicile à Nantes, vers 1780, il prit grande part aux mouvements réformistes de 1788, fut député en cour en novembre et aux Etats de Rennes en décembre, membre de la commission intermédiaire, de nouveau député en cour en février 1789, puis le 1^{er} avril commissaire pour la rédaction du cahier des doléances des sénéchaussées réunies de Nantes et de Guérande et le 20 avril *député titulaire aux Etats Généraux*. A Versailles et à Paris, il vota avec la gauche et le 3 septembre 1791, je trouve son nom comme *secrétaire* de l'assemblée, au bas du décret qui arrêta la Constitution. De retour à Montoir, il fut chargé par le district de Guérande de concourir à l'assiette des nouvelles contributions mobilières et foncières, et un an après, le 4 septembre 1792, il fut élu *député de la Loire-Inférieure à la Convention*. Revenu de bien des illusions, il y siégea à droite, et prononga un discours fort courageux lors du procès de Louis XVI, dont il demanda de déférer le jugement au peuple. Aussi fut-il inscrit sur la liste des proscribs en juillet 1793, mais il était alors atteint d'une fièvre putride et le médecin qui le soignait le sauva par cette déclaration énergique : « Il est inutile de faire guillotiner ce b... de Chaillon, il est f... » Après le 9 thermidor, il fut délégué avec Gaudin près de l'armée de l'Ouest, pour travailler

à la pacification de la Vendée, et son nom figure parmi les signataires du *traité de la Jaunais*, le 26 février 1793. Il passa ensuite au *Conseil des Anciens* avec les deux tiers conventionnels, se remaria à l'âge de soixante ans et mourut presque aussitôt après, à Paris, le 5 avril 1796. -- Sa fille, Aimée-Gabrielle, avait épousé en 1790 à Nantes, Sébastien *Letourneux*, qui devint ministre de l'intérieur en 1797. Sa naïveté fit les beaux jours des salons de Paris. C'est à elle que Talleyrand demandait si elle avait vu Lacépède au jardin des Plantes. — Non, répondit-elle, je n'ai point vu *la cépède*, mais j'ai vu *la girafe*. — Les descendants de Chaillon existent encore à Saint-Nazaire.

Son portrait dessiné pour la collection Dejabin existe à la Bibliothèque Nationale, dans le recueil manuscrit, mais il n'a pas été gravé, au moins dans cette collection, et je suis assez porté à croire qu'il l'a été dans celle de Quenedey. La *Biographie bretonne* l'a complètement oublié, bien qu'il ait siégé à la Convention et à la Constituante. J'ai réparé cet oubli en lui consacrant une longue étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mars 1886.

Champeaux (de). — Voy. **Palasne**.
Chapelier (le). — Voy. **Le Chapelier**.
Chapelle (de la). — Voy. **Baco**.
Chapellières (des). — Voy. **Defermon**.
Chesnay (du). — Voy. **Gagon**.

Chevallier (L'abbé François), — né le 26 février 1733, au village de la Meltière, dans la paroisse de Héric, au diocèse de Nantes, appartenait à une famille de cultivateurs aisés. Ayant obtenu au concours, le 4 avril 1764, le choix sur trois cures importantes du diocèse de Nantes, il opta pour celle de Saint-Lumine-de-Coutais qu'il ne quitta plus. Prêtre instruit, profond philosophe, savant théologien, il était encore habile jurisconsulte ; il avait fait une étude spéciale des coutumes de Bretagne, et l'on rapporte qu'il eut plus d'une fois l'honneur d'être appelé à éclairer de ses lumières de fameux avocats des barreaux de Nantes et de Rennes. Ses confrères l'élurent commissaire, le 2 avril 1789, pour rédiger le cahier des doléances du clergé de Nantes, et le 20 avril, député de ce diocèse aux Etats-Généraux ; mais il n'y siégea pas longtemps, car s'étant bientôt convaincu de la réalité des projets de schisme religieux qu'on méditait pour isoler l'Eglise Gallicane, la mettre sous la dépendance absolue du pouvoir séculier et la séparer du pape, il donna sa démission dès le mois d'août. J'ai donné ailleurs de nombreux extraits d'une curieuse *Histoire philosophique de la Révolution* qu'il commença alors. Son point de vue est très spécial et fort exclusif. C'est une véritable thèse pour démontrer que toute la révolution a été préparée et accomplie par les protestants qui ont voulu prendre leur revanche de la révocation de l'édit de Nantes, et réaliser le projet de *république huguenote* qu'ils avaient rêvé jadis du temps de Louis XIII. Je n'ai pas le loisir de développer ici les aperçus très originaux de cet ouvrage qui est resté manuscrit, et je renvoie à mon étude de la *Revue historique de l'Ouest*. Il prouve au moins que l'abbé Chevallier fut un observateur attentif des événements,

et un prêtre très attaché à l'orthodoxie. Insermenté en 1791 et réclamé par ses paroissiens qui repoussaient le curé constitutionnel même à coups de délibérations municipales, il fut enfin interné à Nantes en 1792, mais il s'échappa et parvint à continuer, en se cachant, l'exercice de son ministère, et suivit, pendant quelques mois l'armée royaliste d'Anjou, en qualité d'aumônier. Rétabli officiellement dans sa cure après le Concordat, il reconstruisit son église détruite pendant les insurrections, et mourut le 24 juin 1813, à Saint-Lumine-de-Coutais, entouré de la vénération universelle.

Je ne connais pas de portrait de l'abbé Chevallier, que la *Biographie bretonne* a laissé dans l'oubli, et à qui j'ai consacré une longue notice, à l'aide de documents inédits, dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mars 1886.

Clermont (de). — Voy. **Tréhot**.

Corbion (de). — Voy. **Poullain**.





CORROLLER DU MOUSTOIR
(Collection Déjabin)

Corroller du Moustoir (*Louis-Jacques-Hippolyte*), — né à Quimperlé, le 3 avril 1742, s'avisa plus tard de faire graver sous son portrait, dans la collection Déjabin, les armoiries des *Corroller de Kerdanet et de Coëtlez*, maintenus de noblesse en 1717 et alors éteints : mais il n'appartenait en aucune façon à cette famille. Le mot breton *Corroller* est un adjectif qui signifie danseur et qui est devenu un nom de famille très répandu en Basse-Bretagne. L'acte de naissance de notre député ne donne aucune indication sur l'âge ni la profession de son père, désigné sous la seule qualification de *Sieur*; et quand au *Moustoir*, ce n'est qu'une simple ferme en Arzano. Quoi qu'il en soit, Corroller s'étant fait recevoir avocat au parlement, acheta la charge de *procureur du roi* aux sièges d'Hennebont, Port-Louis et Lorient, et c'est en cette qualité qu'il fut élu *député de la sénéchaussée d'Hennebont aux États Généraux*, en avril 1789. Ce fut, à Versailles et à Paris, un des ardents de la gauche, ainsi que le témoignent divers documents que j'ai publiés de lui; ses motions étaient même violentes; (il demanda, le 22 janvier 1790, le bannissement de l'abbé Maury hors de la salle); le tact lui faisait souvent défaut, comme lors de son algarade à Louis XVI qu'on ramenait de Varennes. En juillet 1791, lors de la fondation du club des Feuillants, il resta aux Jacobins avec Robespierre, Pétion et Buzot. Aussi fut-il nommé en 1792 *commissaire aux Iles du Vent*. Après son retour, je le trouve en 1794 président du club d'Hennebont et en correspondance avec Carrier pour avoir la recette des bateaux à soupage: l'auteur du curieux poème de la *Giganto-jacobinomachie* lui a vivement reproché cet excès de zèle, et le souvenir s'en était tellement bien conservé, qu'aux élec-

tions de l'an VII, Corroller s'étant présenté pour la candidature au Conseil des Anciens et des Cinq-Cents, on trouva des bulletins au nom de *Corroller-Soupupe*. Après la chute de son ami Robespierre, il avait payé d'audace et s'étant rallié aux thermidoriens, il avait été nommé juge, puis président du tribunal de district à Lorient. En l'an XI, il habitait Vannes, se qualifiant seulement de *jurisconsulte* et il y mourut le 7 décembre 1807, près de son fils qui était alors chef d'escadron de gendarmerie, après avoir été, sous le directoire, aide de camp de Barras.

On a son portrait dessiné par Moreau et gravé par Voyez pour la collection Dejabin ; — figure de profil, élégante frisure, bouche entr'ouverte, physionomie d'évaporé. — J'ai consacré à Corroller, qui a été oublié par la *Biographie bretonne*, une étude complète dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mai 1886.

Coste (de la). — Voy. **Quéru**.



XIII

Cottin (*Jacques-Edme-Léger*), — né à Léogane (Saint-Domingue), en 1754, d'une ancienne famille nantaise, vint se fixer en France et acheta une charge de *secrétaire près la chancellerie du parlement de Bretagne*, qui conférait l'annoblissement. Ayant épousé en 1783 une fille d'Etienne O'Riordan, seigneur de Saffré, il fut lui-même seigneur de Saffré en 1783, et le titre d'anolbli lui crée une situation délicate en 1789, car le tiers-état repoussait les anoblis et il n'avait pas le stage suffisant pour siéger dans l'ordre de la noblesse. Il se lança donc à corps perdu dans l'agitation de 1788, pour s'imposer par force à l'ordre du tiers, rédigea la célèbre *requête aux officiers municipaux* de Nantes et se compromit si bien qu'il fut député en cour en novembre 1788 et à Rennes en janvier 1789 ; il s'y agita beaucoup ; on prétend qu'un membre de la noblesse cria un jour sur la place du palais : *Il faut assommer ce f... Cottin*. Il fut même question de décret contre lui au Parlement. Aussi fut-il élu *député de la sénechaussée de Nantes aux États-Généraux* ; et Le *Héraut de la nation* le notait ainsi en passant la première revue de Versailles : *Cottin, anobli, qui le premier, leva à Nantes l'étendard de la liberté*. Mais ce fut feu de paille et le lion rugissant de Nantes se transforma en simple mouche du coche à Versailles et à Paris. De retour à Nantes en 1791, il ne reparut plus sur la scène politique, et je ne retrouve son nom qu'égardé dans quelques élections municipales. Ayant vendu en 1799 son bel hôtel de la rue Royale, il se retira à Saffré qu'il ne quitta plus, dont il devint *maire* sous l'empire, et où il mourut le 22 novembre 1823.

Une de ses filles avait épousé un *Cottin de Melville* dont la descendance existe encore. On a son portrait, dessiné par Labadie et gravé par Texier pour la collection Dejabin ; et je lui ai consacré une étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mai 1886.





COUPARD
(Collection Dejabin)

XIV

Coupard (*Jean-Jules ou Julien*), — né à Châteauneuf-de-l'Isle, près Saint-Malo, le 29 septembre 1740, d'une famille d'avocats et de procureurs, était lui-même *avocat* à Dinan et sénéchal de la juridiction de Saint-Piat, quand il fut député du tiers-état de Bretagne en cour, au mois de janvier 1789, entre les deux sessions des Etats, puis député de Dinan à la session du 14 février, et enfin *député de la sénéchaussée de Dinan aux Etats-Généraux*, au mois d'avril. A l'assemblée nationale, ce fut un député muet, car on ne rencontre son nom qu'une seule fois dans les comptes rendus des séances, le 8 septembre 1789, à propos d'une déclaration de la municipalité de Rennes contre le droit de *veto*, à laquelle la ville de Dinan avait adhéré. Le 1^{er} juillet 1790, il fut élu membre du conseil général des Côtes-du-Nord, mais à son retour de l'Assemblée, il n'occupa aucune fonction administrative à Dinan. En septembre 1792 il fut élu *premier député suppléant* des Côtes-du-Nord à la Convention et il eut occasion d'y siéger après le 31 mai, lorsque Couppé, de Lannion, qui avait protesté contre les agissements de la Montagne, fut décreté d'arrestation et mis hors la loi. Après le 9 thermidor, Couppé revint prendre son siège et Coupard conserva le sien, toujours aussi muet qu'auparavant. A la fin de la Convention, il ne fit pas partie des deux tiers qui prirent place dans les assemblées législatives du Directoire, mais il fut nommé, en l'an IV, *messager d'Etat* près le conseil des Anciens ; en l'an XIII, il était encore messager d'Etat près le Tribunal ; puis je perds sa trace, mais je crois qu'il est mort à Paris dans l'exercice de ces fonctions en 1805.

On a son portrait dessiné par Turlure et gravé par Guersant pour la collection Dejabin : il annonce un tempérament robuste, une physionomie ouverte et de la décision de caractère. — Dans la notice que je lui ai consacrée à la *Revue historique de l'Ouest*, en juillet 1886, j'ai manifesté mon étonnement de constater qu'il fut si difficile de découvrir ses traces.





COUPPÉ DE KERVENNOU
(Collection Dejabin)

Couppé de Kervennou (*Gabriel-Hyacinthe*), — né à Lannion le 15 mars 1737, fils d'un maire et alloué de cette ville, appartenait à une famille qui affichait des prétentions à la noblesse, car elle portait *d'azur à une quintefeuille d'argent accompagnée de 3 étoiles de même*, et s'était fait débouter à la réformation de 1668. Destiné d'abord à l'état militaire, il préféra bientôt la robe à l'épée, se fit recevoir avocat au parlement et fut pourvu en 1786 de la charge importante de *Sénéchal* de la juridiction royale de Tréguier au siège de Lannion. Élu député de cette sénéchaussée aux États-Généraux de 1789, il travailla beaucoup dans les commissions et fit quelques motions de détail que j'ai relatées en juillet 1886 dans la *Revue historique de l'Ouest*. Il signa la constitution de 1791 en qualité de *secrétaire* de l'Assemblée. Élu *maire* de Lannion à son retour, puis *juge* au tribunal de district, il opta pour cette dernière fonction et laissa la mairie à Baudouin de Maisonblanche. Le 6 septembre 1792, les électeurs départementaux des Côtes-du-Nord l'élurent *premier député à la Convention*, où il vota d'abord avec la Gironde; mais dans le procès de Louis XVI, il se rangea, pour tous les scrutins, du côté le plus modéré : appel au peuple, réclusion pendant la guerre, bannissement à la paix, enfin sursis. Ayant signé la protestation des 73 contre l'attentat du 31 mai, il dut prendre la fuite avec Kervélégan : arrêté à Mantes, il fut déclaré démissionnaire, remplacé par Coupard, écroué à la Conciergerie puis à la Force et ne fut délivré que par le 9 thermidor. Rentré à la Convention le 18 frimaire an III, il s'y éleva avec force contre les terroristes, et fut envoyé en mission au Havre en 1795 pour assurer le service des subsistances, puis à l'armée du Nord. Élu par cinq départements *député aux Cinq-Cents*, il y siégea jusqu'en prairial an VII

du côté de la droite et fut nommé en 1798 *président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord*, puis *juge d'appel* à Rennes, reçut la croix de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et fut *député au Corps législatif* en 1803, 1806, 1813 et sous la première restauration en 1814. Puis il se retira dans son vieux château de Tonquédec, où il mourut sans laisser de postérité, le 25 février 1832, avec le titre de conseiller honoraire à la Cour d'appel.

On a un bon portrait de Couppé, gravé par Courbe, d'après Labadye, pour la collection Dejabin. Physionomie calme, régulière, qui répond bien à l'idée qu'on se fait de celle d'un magistrat. Levot lui a consacré une bonne notice dans la *Biographie bretonne*, notice que j'ai complétée en juillet 1886 dans la *Revue historique de l'Ouest*.



Daniel de Kerinou (*Pierre-Marie*), — né à Perros Guirec, le 4 octobre 1748, était fils d'*Alexis Daniel de Kerbriant*, avocat, et de *Guillemette Noroy*. Avocat lui-même et procureur du roi à la cour royale de Tréguier, au siège de Lannion, il fut *maire de Lannion* en 1784 et du 28 décembre 1787 au 1^{er} février 1790 : et en cette qualité député aux États de Bretagne et membre de la commission intermédiaire en 1784 et en 1789. Élu *député suppléant de la sénéchaussée de Morlaix* aux États-Généraux, il n'eût pas l'occasion d'y siéger, mais je le retrouve membre de l'administration départementale des Côtes du Nord en l'an IV et de nouveau *maire de Lannion* du 13 octobre 1813 au 17 mars 1813. Il mourut à Lannion le 4 avril 1826.

Le nom est aujourd'hui éteint ; mais je ne dois pas omettre qu'une petite fille de ce député suppléant, connue sous le nom de *Mlle de Kerinou*, adopta une de ses nièces, Mlle Lenepveu de Cartfort, et la maria à un *Villiers de l'Isle-Adam*, père du poète contemporain qui se trouve ainsi être un arrière-petit-fils adoptif de Daniel de Kerinou. Je ne connais aucune notice sur le maire de Lannion, avant celle que j'ai donnée dans la *Revue historique de l'Ouest*, en janvier 1888.

Déan (Le). — Voy. **Le Déan**.





DEFERMON DES CHAPELLIÈRES
(Collection Dejabin)

XVII

Defermon des Chapellières (*Jacques*), — né le 15 novembre 1752 à Maumusson, près d'Ancenis, était fils d'un alloué de Châteaubriant qui fut député aux États de Bretagne en 1768. D'abord avocat, il succéda en 1783 comme *procureur au parlement*, à son beau père René Duboys-Dessauzais, et c'est en cette qualité qu'il se mêla activement au mouvement réformiste de 1788. Député adjoint aux États de Bretagne en février 1789, secrétaire de l'Assemblée, et l'un des six commissaires chargés de rédiger l'*adresse aux Bretons*, enfin membre de la commission intermédiaire, il installa chez lui le fameux bureau de correspondance qui eut une influence si décisive sur les événements de cette époque. Aussi fut-il élu *député de la Sénéchaussée de Rennes* aux États-Généraux. Ses motions furent nombreuses à l'Assemblée nationale : je leur ai consacré huit pages dans ma notice de la *Revue historique de l'Ouest*, en septembre 1886. Il s'y occupa surtout des questions de finances et d'impôts, fit remplacer le parlement de Rennes par une cour supérieure provisoire et contribua malheureusement, par ses votes dans le comité ecclésiastique dont il fit partie avec Lanjuinais, à l'établissement de cette inopportune et néfaste constitution civile du clergé qui causa tant de mal : il dénonça même le *prétendu* bref du pape contre le schisme, comme une pièce séditionnée, et ne s'aperçut que cela menait à la guerre civile que lorsqu'elle fut effectivement déchaînée par l'intolérance de ses propres amis. Élu *président de l'Assemblée* en juillet 1791, il devint en 1792 *président du tribunal criminel* de Rennes, et fut élu, le 5 septembre, second *député d'Ille-et-Vilaine à la Convention*, dont il fut *secrétaire* le 5 novembre, et *président* le 1^{er} décembre 1792. C'est

en cette qualité qu'il dirigea les premiers débats du procès de Louis XVI. Si Vergniaud avait été aussi courageux que lui le mois suivant, les choses se furent sans doute autrement passées. Il vota pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix : puis fut envoyé en mission à Brest pour organiser la défense du littoral. Proscrit par la Montagne après le 31 mai et mis hors la loi, il réussit à se cacher jusqu'au 9 thermidor dans les environs de Campénéac, puis il prit une part active à la réaction thermidorienne. Entré au conseil des *Cinq-Cents*, dont il fut successivement secrétaire et président, comme il l'avait été des assemblées précédentes, il devint, en 1797, commissaire de la Trésorerie nationale et mérita d'être désigné par le Directoire comme entravant ses fonctions. Ayant secondé de tout son pouvoir la révolution du 18 brumaire, il fut nommé par le Sénat *membre du Corps législatif*, mais Bonaparte, pensant mieux utiliser ses services, l'appela dès le lendemain au *Conseil d'État*, dont il le fit président de la section des finances. Directeur général de la liquidation de la dette publique en 1802, il devint, en 1804, chevalier puis commandeur de la Légion d'honneur en 1808, *ministre d'État*, directeur des finances, enfin *comte de l'Empire*, grand croix de l'ordre de la Réunion, etc.

Retiré des affaires pendant la première Restauration, il ne reprit ses fonctions que pendant les Cent jours. Malheureusement pour lui, il fit alors acte de politique agressive contre les Bourbons, en signant, le 25 mars 1815, comme président de la section des finances du Conseil d'État, la célèbre délibération par laquelle on prouvait la nullité de l'abdication de l'Empereur et la légitimité de l'expulsion de Louis XVIII dont on accusait même la loyauté. Puis, élu *député d'Ille-et-Vilaine* à la Chambre des Cent jours, il se prononça fortement contre les Bourbons et déclara, l'un des premiers, après la nouvelle abdication de Napoléon I^e, qu'il reconnaissait Napoléon II comme empereur. Aussi fut-il compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1816 ; mais en revanche, il ne figure pas comme tant d'autres de ses anciens collègues dans le *Dictionnaire des Girouettes*. Rentré en France après six ans d'exil à Bruxelles, il n'occupa plus aucune fonction publique et mourut

le 20 juillet 1831, à Paris, sans avoir pris part à la Révolution de juillet.

Un de ses frères avait été député de la Mayenne sous l'Empire. Deux de ses fils furent députés de Redon et de Châteaubriant sous le règne de Louis Philippe. Un de leurs neveux, M. Goux-Defermon est député de Châteaubriant, depuis 1871. Le portrait du constituant, gravé par Courbe, d'après Moreau, pour la collection Dejabin, nous offre une figure intelligente et fine. Toutes les notices biographiques qui lui ont été consacrées sont riches en erreurs qui se répètent ou s'aggravent à l'envi. Aucune n'a donné sa vraie date de naissance. J'ai rectifié tous les points obscurs dans la *Revue historique de l'Ouest*, de septembre 1880.

Deist (Le). — Voy. **Le Deist.**



XVIII

Delaunay (L'abbé Jean-Marie), — né à Bécherel, le 9 mars 1723, était religieux prémontré de l'abbaye de Beauport, qui possédait plusieurs cures dans le diocèse de Tréguier, dont son territoire immédiat était presque limitrophe ; c'est ainsi qu'il fut élu en 1789, député du clergé de l'évêché de Tréguier aux États-Généraux, comme prieur-recteur de Plouagat-Châtelaudren qui était une de ces cures. Comme presque tous ses collègues bretons du clergé régulier, il vota constamment avec la gauche : et il fut des premiers à se présenter à la tribune, le 27 décembre 1790, pour prêter le serment schismatique d'acquiescement à la constitution civile du clergé. Était-ce de sa part ambition, simplicité ou autre chose ?... Je ne sais ; mais son portrait, dessiné par Moreau et gravé par Courbe pour la collection Dejabin, n'indique pas une physionomie bien délicate : l'œil est dur, et de grosses lèvres sensuelles font penser, comme pour Binot, à des appétits peu évangéliques. Delaunay ne poussa pourtant pas le scandale au point du principal d'Ancenis. Devenu curé constitutionnel de sa paroisse en 1791, il la quitta en 1793, aux approches de la Terreur, et se retira dans sa famille à Dinan, où il mourut, assure-t-on, avant la publication du Concordat, mais je n'ai pas retrouvé la date de sa mort.

Il n'existe de notice sur l'abbé Delaunay que quelques lignes de l'abbé Tresvaux, avant celle que j'ai déjà donnée dans la *Revue historique de l'Ouest*, en septembre 1886.



L'ABBÉ DELAUNAY
(Collection Dejabin)

XIX

Delaville-le-Roux (*Joseph*), — né au Blanc, dans l'Indre, le 20 mars 1747, appartenait à une famille de haute bourgeoisie Nantaise qui portait *fusée d'argent et de sinople de six pièces*, et qui avait fourni un maire de Nantes en 1708. Il vécut plusieurs années dans les Pays-Bas, où il s'occupait de commerce, puis il vint se fixer à Lorient, près de la compagnie des Indes. Député adjoint aux États de Bretagne en janvier 1789, il fut député en cour par les États en février, puis élu en tête de liste par la sénéchaussée d'Hennebont, *député de Lorient aux États-Généraux*. J'ai publié dans la *Revue historique de l'Ouest*, de novembre 1886, de nombreux extraits d'une correspondance inédite qu'il entretint pendant la législature avec ses commettants et qui prouve que Delaville-Leroulx joua un rôle très actif à l'Assemblée nationale et prit une part considérable à l'émancipation du Tiers-État. Ami de Necker et adversaire de Malouët, il fut l'un des premiers à réclamer la résistance passive jusqu'à la réunion des trois ordres, fit partie du comité des subsistances et publia en septembre des *Vues générales sur les finances*, puis diverses brochures sur les questions industrielles ou commerciales. De retour à Lorient après la clôture de l'Assemblée, il resta longtemps à l'écart des fonctions administratives et il ne faut pas le confondre avec son frère qui signait *Leroux Delaville* et qui fut en 1792, ministre des contributions publiques. En l'an V, il faisait partie de l'administration municipale de Lorient, et son nom figure après le 18 brumaire, dans le premier décret de création du *Sénat conservateur*. Trois ans plus tard, le 3 avril 1803, il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie en descendant l'escalier des Tuilleries.

Son portrait, dessiné par Labadye, a été gravé par Texier, pour la collection Dejabin. Un de ses arrière-petits-fils, grand propriétaire en Indre-et-Loire, est élève de l'École des Chartes, membre de la société des bibliophiles bretons et auteur de nombreux travaux historiques. Une de ses nièces, peintre distinguée, fut la célèbre Emilie, des *lettres de Dumoustier sur la mythologie*.

XX

Denoual du Plessix (*Jean-François-Marie*), — né à Dinan, le 23 février 1757, appartenait à une des plus anciennes familles de l'Évêché de Saint-Malo. Guillaume Denoual, sieur du Plessix, sénéchal de Bécherel, mort en 1738, est la souche des deux branches du Plessix et de la Houssaye. Le père du futur député, Jean-Guy-Yves, fut pendant quarante-six ans sénéchal de Dinan, de 1743 à 1789, après Couppé de la Fougeraie, son beau-père. Avocat au Parlement, Jean-François-Marie épousa à Rennes en 1783, Emilie Bidard de la Morinais, et exerça depuis 1787 à Dinan, les fonctions d'économie de l'hospice, de lieutenant de maire, de membre du comité permanent, etc. Député aux États de Bretagne en février 1789, il fut élu en avril *député suppléant de la sénéchaussée de Dinan aux États Généraux* : mais il n'eut pas occasion d'y siéger, et je le trouve seulement à Paris en juillet 1790, comme délégué à la fête de la fédération. Il était commissaire central du Directoire exécutif près l'administration central du département des Côtes-du-Nord, lors de l'attaque de Saint-Brieuc par les chouans, le 25 octobre 1799, et sa conduite ne fut pas précisément brillante en cette occasion. Après le 18 brumaire, il devint *directeur des Contributions* à Saint-Brieuc et membre non résidant de l'Académie celtique, dont son cousin Alexandre Denoual de la Houssaye, chef de bureau au ministère de la justice, était l'une des lumières. Après la Restauration, il ne rentra dans la maison paternelle, à Dinan, que pour y mourir le 30 septembre 1815, sans laisser de postérité.

La notice que je lui ai consacrée dans la *Revue historique de l'Ouest*, de janvier 1887, est la première qui ait été publiée sur lui.

Dissez (Le) — Voy. **Le Dissez**.





DUBOURG-LANCELOT
(Collection Dejabin)

XXI

Dubourg-Lancelot (L'abbé Joseph-Joachim-François-Esmé-Jean-Emmanuel), — né à Marcillé-Robert, le 12 avril 1749, appartenait à une famille de bonne bourgeoisie de l'évêché de Rennes. Pourvu de la cure de Rétiers, le 6 août 1776, il ne fut pas élu député aux États Généraux par l'assemblée diocésaine d'avril 1789 ; mais lorsque les abbés Hunault et Guillou eurent donné leur démission vers la fin du mois d'août, il fallut procéder à de nouvelles élections et l'abbé Dubourg fut élu *député du clergé de Rennes*, le 12 septembre. Il siégea tout de suite à gauche, applaudit aux tristes journées d'octobre et fut nommé en décembre *secrétaire* de l'assemblée. Ayant prêté le serment schismatique à la constitution civile du clergé, dans la séance du 17 décembre 1790, il signa, avec Quéré de la Coste, Lanjuinais et Defermon, la malheureuse lettre du 20 février 1791, dans laquelle les quatre députés de Rennes, pour entraîner plus de victimes dans le schisme, osaient affirmer, contre toute vérité, que le Saint-Père et les cardinaux, admettant ou tolérant la constitution civile, avaient arrêté de ne se mêler nullement des affaires du clergé de France. Resté curé constitutionnel de sa paroisse après la séparation de l'Assemblée, il assista au pseudo-concile de 1797, en qualité de prétendu député de l'église de Nantes, bien qu'elle n'eût alors ni évêque, ni presbytère même constitutionnel ; et peu avant le concordat, il publia un opuscule pour soutenir ses erreurs. Cela s'appelait *Petit Catéchisme pour le temps présent* ; et on y répondit par des *Entretiens sur un écrit schismatique intitulé Petit Catéchisme*, etc. Replacé dans sa cure de Rétiers en 1803 par l'indulgent évêque de Rennes, Mgr de Maillé, qui accueillit aussi l'abbé Lanjuinais dans son chapitre, il rétracta sans doute sa conduite passée et mourut à Rétiers, le 4 novembre 1806.

On a son portrait dessiné par Labadye et gravé par Le Tellier pour la collection Dejabin. Il est peu flatteur : figure irrégulière et presque grimaçante. Ce n'est pas l'ambition qui s'y remarque, mais peut-être l'entêtement.

XXII

Dusers (*Charles-Guillaume*) — né à Rennes, le 20 octobre 1732, était fils d'un procureur au Parlement. S'étant fait recevoir avocat, il épousa en 1778, à Ploërmel, Perrine-Jeanne Dumay, fille d'un procureur de cette ville et acheta une charge de *conseiller au présidial de Vannes*. Lors des agitations du mouvement réformiste en janvier 1789, il se sépara ouvertement de son sénéchal Legros, qu'on accusait de prétentions à l'anoblissement, et se ralla au parti des revendications du Tiers État, ce qui assura, au mois d'avril, son élection de *député de la sénéchaussée de Vannes* aux États-Généraux. Je ne trouve son nom que deux fois dans les procès-verbaux de l'Assemblée, pour l'entendre donner des détails en 1791 sur l'insurrection des paysans Vannetais, et faire décréter que Perrier recevrait des félicitations officielles pour avoir prêté son château lors de la fameuse assemblée du Dauphiné. Parlant de lui et de son co-député Lucas-Bourgeret, l'*Almanach des députés à l'Assemblée nationale*, disait à leur sujet en 1790 : « Le conseiller a perdu le jugement, et l'avocat la parole. » Je ne saisce qui avait pu motiver un pareil trait contre Dusers. En 1790, il se donna beaucoup de mouvement pour le schisme et en particulier pour l'élection de l'évêque constitutionnel du Morbihan. De retour à Vannes, après la séparation de l'Assemblée, il fut élu *juge du tribunal du district*, et je le trouve à l'hôtel de ville de Vannes au commencement de 1793, en qualité de *procureur de la commune* ; mais il n'occupa point longtemps cette dernière fonction, car il mourut brusquement à Vannes, le 25 février 1793. J'ai entendu dire qu'on l'avait trouvé noyé dans l'avant-port et que ce suicide avait eu pour cause le chagrin causé par la situation politique et par les dilapidations de sa femme ; mais son acte de décès n'en dit rien.

Je ne connais pas de portrait de Dusers à qui j'ai consacré une notice, la première qui ait été écrite sur lui, dans la *Revue historique de l'Ouest*, de janvier 1887. Il laissa un fils et une fille, mais son nom n'est plus porté par sa descendance tombée tout entière en quenouille.

XXIII

Etienne (Le Père Pierre) — né le 7 décembre 1735, entra dans l'ordre des *Cordeliers* en 1754, se fit recevoir docteur en Sorbonne, devint provincial de Rennes et je le trouve procureur en 1783 au couvent de Nantes dont il fut bientôt nommé gardien. C'était un esprit fort, versé dans tous les secrets de la philosophie nouvelle et qui n'hésita pas à se montrer l'élève de J.-J. Rousseau, en publiant en 1788 deux volumes intitulés : *Le Bonheur rural*, et précédés d'une épître en vers par l'avocat Chaillon. J'ai analysé ces deux volumes dans la *Revue historique de l'Ouest*, de janvier 1887, et j'ai montré comment ils provoquèrent en avril 1789 l'élection du P. Etienne comme *député suppléant du clergé de Nantes* aux États-Généraux. Mais lorsque les députés titulaires, les abbés Maisonneuve et Chevallier, furent amenés à donner leur démission vers le mois de septembre, le P. Etienne refusa de siéger et l'on dut procéder aux élections supplémentaires qui amènerent Binot et Latyl à l'Assemblée. En mars 1791, lorsqu'on appliqua la constitution civile du clergé, le P. Etienne déclara à la municipalité qu'il abandonnait la vie religieuse et désirait rentrer dans le monde. Le 4 octobre 1792, il prêta le serment schismatique et se retira à Riaillé ; mais il ne tarda pas à revenir à Nantes, où il fut longtemps employé au triage des titres. Le 26 thermidor an II, il abdiqua la prêtrise devant le district d'Ancenis, mais il eut au moins la pudeur de ne pas contracter mariage ; et ayant été nommé, en l'an IV, membre du jury de l'instruction publique, il prêta un nouveau serment le 23 fructidor an V et déclara plus tard, pour toucher sa pension, ne s'être pas rétracté. A l'époque du Concordat, Bonaparte l'imposa comme *chanoine de la cathédrale à Mgr Duvoisin* ; il mourut à Nantes, le 14 mars 1807, reconcilié avec l'Eglise qu'il avait jadis renié. Binot, qui avait pris sa place à l'Assemblée Nationale ne fut pas si heureux.

La notice qui j'ai donnée en janvier 1887, dans la *Revue historique de l'Ouest*, est la première qui ait été publiée sur lui.

Expilly (L'abbé *Louis-Alexandre*), — né à Brest le 24 février 1742, acheva à Paris ses études théologiques, les poussa jusqu'à la licence et devint recteur de Saint-Martin de Morlaix, où il se fit remarquer en reconstruisant son église. Au mois d'avril 1789 le clergé du diocèse de Léon, se rendant aux conseils de Mgr De la Marche, ne députa pas aux États-Généraux et ses élections n'eurent lieu qu'au mois d'août, pour l'Assemblée Nationale déjà constituée. Expilly fut alors élu *député du diocèse de Léon* avec l'abbé du Relecq, dom Verguet. Il siégea aussitôt vers la gauche, fut nommé le 18 janvier 1790 secrétaire de l'Assemblée, et le 7 février membre du comité ecclésiastique. Expilly fut l'une des chevilles ouvrières de ce comité systématiquement hostile à la cour de Rome, qui élabora la constitution civile du clergé et causa tant de mal : il fut le principal rédacteur de la plupart des chapitres de cette constitution et présenta personnellement au mois de juin le rapport du titre III : puis il publia la fameuse *Adresse au peuple breton* signée par les députés de la province et l'*Adresse aux Français* sur la formation des municipalités.

Mgr de Saint-Luc, évêque de Quimper, étant mort le 30 décembre 1790, on se hâta d'appliquer la constitution civile dans le Finistère et Expilly *se fit élire évêque du département*, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre. J'ai rapporté en détail l'histoire de cette triste élection et de ses suites dans la *Revue historique de l'Ouest* de mars 1887 et montré, par la correspondance même du comité ecclésiastique, comment Expilly devenu évêque schismatique devint le persécuteur acharné des prêtres insermentés. Élu membre du Directoire du département, ainsi que son vicaire le lorientais Gomaire, jadis interdit par l'évêque de Vannes, il fut l'instigateur des mesures attentatoires à la liberté que cette administration, devançant les actes législatifs, prit à l'égard des réfractaires qu'on entassa prisonniers dans le couvent des Car-



EXPILLY
(Collection Dejabin)

mes de Brest, puis au château. Un peu plus tard ce fut Expilly lui-même qui alla prendre leur place. Arrêté avec tous ses collègues de l'administration départementale du Finistère pour avoir osé résister à la Montagne avant et après le 31 mai, et demandé la proscription des *scélérats* Danton, Marat et Robespierre, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest et guillotiné le 22 mai 1794, dernier des 23 administrateurs coupables du même crime : « C'est beaucoup, s'écria-t-il, de paraître dans la même journée devant le tribunal des hommes et devant celui de Dieu ! ». Puissent ces paroles lui avoir obtenu miséricorde !

On a plusieurs portraits d'Expilly gravés pour les collections Dejabin et Levachez. La figure est irrégulière, mais intelligente, la bouche proéminente, l'œil vif et presque railleur. Elle respire surtout le contentement de soi-même. On ne rencontre sur lui que de très courtes notices dans les recueils biographiques ; aussi lui ai-je consacré une longue étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mars 1887.



XXV

Fleury (Honoré-Marie), — né à Quintin, le 17 février 1754, était fils d'un commissaire de la manufacture de toiles de Bretagne. D'abord clerc de procureur à Quintin, puis commis dans les bureaux du domaine à Fougères et novice en 1775 à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, il finit par se décider pour la carrière du barreau, fut reçu *avocat* au parlement en 1778, et vint exercer à Quintin où il se fit une réputation méritée dans tout le ressort, non seulement par ses plaidoyers juridiques, mais aussi par des chansons, des poésies légères ou satiriques, dont quelques-unes étaient imprimées sur feuilles volantes et dont j'ai donné de nombreux spécimens dans la *Revue historique de l'Ouest*, en mars 1887. Élu en avril 1789 premier *député suppléant* de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux, il n'eut pas occasion d'y siéger, devint capitaine, puis colonel de la garde Nationale de Quintin, et fut délégué vers Lafayette à Paris, pour obtenir des armes. Président du Club de Quintin en 1792, il publia des dialogues en prose campagnarde en faveur de la constitution et fut élu en septembre 1792 *député des Côtes-du-Nord à la Convention* : mais les excès des Jacobins lui ouvrirent les yeux sur les dangers que la Montagne allait faire courir au pays et il vota dès lors avec la droite. Dans le procès de Louis XVI, à l'appel nominal du 17 janvier 1793, il demanda sans phrase la détention simple. Le 31 mai il eut à côté de lui, pendant la séance, deux *femelles ou soi-disant telles* qui le menacèrent de leurs poignard : aussi signa-t-il le 6 juin, chez Lanjuinais, la protestation des 71, contre les événements qui venaient de se passer, et fut-il compris le 3 octobre dans le rapport d'Amar demandant l'imprécation des protestataires. Arrêté séance tenante, il fut emprisonné à la Conciergerie, puis successivement au bâtiment de la Gîte au lait, à la Force, aux Madelonnettes, aux Bénédictins anglais près du Val-de-Grâce où il passa la nuit du 9 thermidor avec la persuasion qu'on allait renouveler les massacres de sep-

tembre, à l'hôtel des Termes, et enfin aux Carmes, d'où la Convention le fit sortir avec ses collègues le 2 brumaire an III seulement, après plus d'un an de détention. Fleury a laissé de très curieux mémoires sur cette odyssée à travers les prisons de Paris, et j'en ai donné des extraits qui ont engagé M. Oheix, leur possesseur, à les publier récemment dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. La bonne humeur de Fleury ne se démentit jamais au milieu de ces péripéties cruelles et il rimait des couplets légers ou patriotiques pour remonter le moral de ses compagnons. L'année 1795 fut pour lui plus clémence. L'ancien prisonnier devint proconsul et pendant plusieurs mois il exerça le souverain pouvoir à Chartres où le comité de salut public lui donna mission, le 7 ventôse an III, d'assurer les approvisionnements de Paris. Il s'y conduisit si bien qu'on l'y envoya de nouveau, avec Bourdon de l'Oise, pour rétablir l'ordre, et venger le suicide du malheureux Le Tellier. Après la dissolution de la Convention, il fut élu *député des Côtes-du-Nord aux Cinq-Cents*, et deux ans après, le 22 pluviôse an VI, il était nommé *président du tribunal criminel* des Côtes-du-Nord : mais sa santé fatiguée ne lui permit pas de conserver ce poste, et je le retrouve en l'an VII simple président de canton à Quintin, en l'an VIII, conseiller général des Côtes-du-Nord et en l'an X, *juge de paix* à Quintin, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à sa terre de la Fosse-Malard, en Saint-Brandan, le 42 septembre 1827. Il avait été élu suppléant au Corps législatif en l'an XII, et nommé chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la Restauration en 1823.

Il n'existe pas de notice sur Fleury dans les recueils biographiques ; mais j'ai pu lui consacrer une longue étude dans la *Revue historique de l'Ouest* de mars 1887, à l'aide de ses papiers inédits qui m'ont été obligamment communiqués par M. Robert Oheix et qui sont riches en documents littéraires et historiques de toute sorte.

Floch (Le). — Voy. **Le Floch**.



XXVI

Fournier de la Pommeraye (*Jean-François*), — né à Fougères, le 4 novembre 1744, était fils d'un procureur. Regu avocat au parlement en 1769, il épousa en 1777 Pauline *Goret de Martinais*, et acheta en 1787 la charge de procureur du roi près la sénéchaussée de Fougères. Élu en 1789 *député de la sénéchaussée de Fougères* aux États-Généraux, il ne se fit remarquer par aucune motion spéciale à Versailles ni à Paris, et je ne retrouve ses traces, après la dissolution de l'Assemblée Constituante, que pour constater sa mort à Rennes, le 42 messidor an II (août 1794), chez son cousin-germain, Jacques Christophe *Bertin*, officier vétéran. Son fils, né à Fougères, fut conseiller à la Cour d'appel d'Angers sous la Restauration.

M. Norbert Saulnier, publant une lettre de lui dans la *Revue de la Révolution*, en 1883, en a fait une victime du tribunal révolutionnaire et de la guillotine : mais de nouvelles recherches de M. Frédéric Saulnier m'ont prouvé que La Pommeraye était mort dans son lit.



Gabriel (L'abbé *Renu*), — né à Vannes, le 18 août 1741, fut d'abord chapelain des Ursulines d'Hennebont, puis devint, au concours, en 1773, recteur de Questembert. Élu en 1789 député du clergé du diocèse de Vannes aux États-Généraux, il vota souvent avec la gauche et prêta, dans la séance du 3 janvier 1791, le serment public à la constitution civile du clergé : mais ce fut sans doute avec quelque hésitation, car son collègue Guégan ayant refusé l'évêché constitutionnel du Morbihan, Dusers ne jugea pas prudent de proposer Gabriel pour la nouvelle élection de peur d'essuyer un refus de sa part. Ce qui est certain, c'est qu'après son retour à Questemberg, il reconnut son erreur ; nouveau Fenelon, il monta en chaire et y rétracta le serment schismatique qu'il avait prêté à Paris. Cet éclat le força à s'expatrier ; il se réfugia d'abord en Espagne, puis il passa en Angleterre où il se trouvait avec deux de ses anciens vicaires au moment de la publication du concordat. Sur la demande du conseil municipal de Questemberg, il obtint alors de reprendre la direction de son ancienne paroisse et revint dans son vieux presbytère où l'une de ses nièces avait continué d'habiter pendant les plus mauvais jours. Il y mourut le 11 novembre 1821.

L'abbé Tresvaux a été dur, même injuste pour lui. Une notice plus équitable lui a été consacrée par l'abbé Luco dans sa monographie des paroisses du Morbihan. Je lui ai rendu la même justice dans la *Revue historique de l'Ouest* de mai 1887.



Gagon du Chesnay (*Marie-Toussaint*), — né à Dinan, le 30 avril 1736, appartenait à une vieille famille de Dinan qui comptait plusieurs menseurs et des sénéchaux de diverses juridictions. Reçu avocat au Parlement en 1760, il fut d'abord prévôt du Papegaut et de la confrérie de Saint-Roch, puis trésorier de la fabrique de Saint-Sauveur en 1765 et économie des hôpitaux en 1769, toutes charges qui conduisaient à la mairie. Il fut en effet nommé lieutenant de maire en 1770 et *maire de Dinan* en 1774 pour deux ans. C'est en cette qualité qu'il fut député aux États de Bretagne de 1774 et compris dans les propositions faites au roi pour l'anoblissement. Il était aussi sénéchal de la baronnie du Bois de la Motte et du comté de la Garaye, procureur fiscal du prieuré de Saint-Malo, de Dinan, etc. Élu en 1789 député de la sénéchaussée de Dinan aux États-Généraux, il fit partie du comité de féodalité et publia un *Projet de déclaration des droits de l'homme* que j'ai reproduit tout entier dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mai 1887, puis des *Observations relatives au droit féodal de la province de Bretagne*. C'était, on le voit, un travailleur. Quand vint la dissolution de l'Assemblée, il se retira en sa terre du Chesnay, en Taden, où il passa les mauvais jours de la Terreur. Après le 9 thermidor, il revint à Dinan, et fut nommé assesseur du juge de paix en l'an IV et substitut du commissaire national près le tribunal correctionnel en l'an V. Bonaparte le choisit pour premier *sous-préfet de Dinan* en l'an VII ; et il mourut dans ces fonctions à Dinan le 16 septembre 1806.



GAGON DU CHESNAY
(Collection Dejabin)

On a un bon portrait de Gagon dans la collection Dejabin, et l'on remarque au bas des armoiries parlantes qu'il s'était composées lui-même : « D'azur à un glaive d'argent posé en pal, la garde en abîme, cantonné de 4 emblèmes différents par quartier : au I, une gerbe de blé ; au II, une navette ; au III, une truelle ; au IV, un livre (ou un ballot de marchandises ?) ;» cela signifie les choses utiles à l'homme séparées par un glaive qui exprime leur défense. L'écusson est soutenu par un cheval et un bœuf, encore deux animaux utiles : la couronne est comtale à cause de l'égalité de ses perles ; et la devise : *Ab utilitate gloria.*

Son petit-fils, ancien président du tribunal civil de Saint-Brieuc, est aujourd'hui président du Conseil général des Côtes-du-Nord.

Garnier (L'abbé Jean-Marie), — prêtre du diocèse de Saint-Malo, d'abord vicaire et secrétaire du chapitre de Dol, fut présenté en 1881 par le chapitre comme recteur de Notre-Dame de Dol, la plus importante des trois paroisses de la vieille cité épiscopale. Élu *député du clergé de l'évêché de Dol aux États-Généraux*, il fut un des derniers à se réunir au Tiers et signa la déclaration du 19 avril 1790 en faveur de l'orthodoxie, puis il se démit de sa cure de Notre-Dame par scrupule de non-résidence. En 1791, il refusa le serment schismatique et vécut d'abord dans la retraite à Paris où je l'ai retrouvé en janvier 1793, mais il dut bientôt se réfugier à Jersey où il rencontra le principal du collège de Dol et plusieurs prêtres de la cathédrale. On croit qu'il est mort en Angleterre avant la publication du Concordat.

J'ai donné sur lui dans la *Revue historique de l'Ouest* de mai 1887, une notice plus étendue à l'aide de quelques documents inédits.

Gaubert (de). — Voy. **Lebreton**.

Gaultier (L'abbé Jean-Baptiste), — né à Saint-Malo en 1738, acheva ses études théologiques et se fit recevoir docteur de la maison de Sorbonne. Nommé recteur de la paroisse de Saint-Malo de Dinan en 1768, il résigna son bénéfice en cour de Rome en 1778, je ne sais pour quel motif, et continua de résider à Dinan, où il embrassa avec ardeur les idées réformistes en 1788. Élu *député suppléant du clergé de Saint-Malo en 1789*, il n'eût pas occasion de siéger à l'Assemblée nationale, mais il fit partie de l'administration municipale et du bureau de permanence de Dinan à la fin de 1789, fut nommé *maire de Dinan en 1790*, devint membre du district en 1791 et fut élu *député suppléant de l'assemblée législative* où il ne siégea pas plus qu'à la Constituante. Le registre de sa correspondance avec Coupard et Gagon, pendant sa mairie, est encore conservé aux archives municipales de Dinan et témoigne de son enthousiasme pour la révolution. J'ai cité quelques fragments de ces registres dans la *Revue historique de l'Ouest*, de mai 1887. Ayant prêté le serment à la constitution civile du clergé, il fut nommé en 1792 vicaire de Jacob, l'évêque constitutionnel des Côtes-du-Nord : mais il revint dès 1794 à Dinan, où il mourut le 18 messidor an X (1802) dans une maison de la place de la Concorde, appartenant jadis à l'église Saint-Sauveur, et qu'il avait achetée nationalement.



MICHEL GÉRARD
(Collection Dejardin)

XXXI

Gérard (*Michel*), — plus connu sous le nom de *Père Gérard*, naquit aux faubourgs de Rennes, en la paroisse de Saint-Martin-des-Vignes, le 2 juillet 1737, et appartenait à une famille de cultivateurs aisés. Cultivateur lui-même, il s'était établi à Tuel en Montgermont, et quand il fut élu en 1789 député de de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux, il se rendit à Versailles en habit de paysan, et siégea d'abord ainsi, comme de nos jours le sénateur Soubigou. Son habit contribua beaucoup à sa popularité. Quand il parut dans le premier défilé devant le roi, Louis XVI le remarqua particulièrement et lui dit : Bonjour mon bonhomme. A partir de ce jour, il fut de bonne prise pour la chronique. Il osa plusieurs fois aborder la tribune, d'abord à propos des droits de détail sur les vins, le 11 décembre 1789, puis le 1^{er} mars 1790 au sujet des banalités. Le 22 juin 1790 il demanda que le traitement des députés absents fût suspendu pendant toute leur absence. « Je suis à plus de 80 lieues de chez moi, dit-il : si je m'en allais, je ne voudrais pas recevoir un sou. » Au mois de novembre, s'impatientant de constater la lenteur des travaux de l'assemblée, il fit la motion qu'elle ne fut pas payée cette année, « puisqu'elle ne voulait pas avancer la constitution. » Mais on lui en attribua plus que de raison en publiant la *motion du Père Gérard* déposée sur le bureau à l'assemblée des Jacobins le 27 avril 1790 : ce n'est là qu'une curieuse facétie, une parodie, une pièce simulée. Il n'eut pas plus de part à l'*almanach du Père Gérard* qui est de Collot d'Herbois : mais cela constate sa popularité. Il fut même représenté au théâtre, et l'on joua le 31 octobre 1791, au théâtre Molière, un vaudeville intitulé : *Le retour du Père Gérard à sa ferme* : ensuite il n'occupa plus de fonctions publiques et mourut à Tuel le 6 décembre 1815 sans laisser de postérité.

On a un grand nombre de portraits gravés de Gérard, les uns en paysan, les autres en habit d'uniforme et cheveux frisés ; c'est un de ces derniers que nous reproduisons. Au-dessous de l'un d'eux publié par Vérité, je remarque le quatrain suivant signé Duboc :

Loin du séjour trompeur de la ville et de l'art,
Pratiquant les vertus qu'inspire la nature,
Soutenant au Sénat la vérité sans fard,
Il nous fait respecter, chérir l'agriculture.

Le *Magasin Pittoresque* a publié en 1861, en tête des livraisons de l'année, une gravure représentant Gérard assis entouré de ses quatre enfants, d'après un portrait peint par David. Dans la notice on l'appel conventionnel obscur. Il y a là plusieurs erreurs qui m'ont fait longtemps douter de l'authenticité du portrait. J'ai déclaré en effet, dans une étude publiée par la *Revue historique de l'Ouest* de mai 1887 que Gérard n'eut pas d'enfants de son unique femme, Marie Rouaud, avec laquelle il mourut divorcé ; j'ai reconnu depuis que Marie Rouaud était veuve quand elle se maria avec Gérard et qu'elle était déjà mère des quatre enfants que la gravure attribue à son second mari. — Le maire actuel de Pacé s'appelle Gérard, et descend d'un frère du député aux Etats-Généraux.

XXXII

Gérard (L'abbé *René-Angé*) — n'appartient pas, que je sache, à la même famille que le précédent. Recteur de Saint-Martin-de-Janzé depuis 1771, il ne fut pas élu membre de la députation du clergé du diocèse de Rennes lors des élections du mois d'avril 1789 ; mais au mois de septembre, les abbés Guillou et Hunault ayant donné leur démission, il fallut procéder à de nouvelles élections parce qu'on n'avait pas nommé de suppléants en avril. Dubourg-Lancelot et Quéréu-Lacoste furent alors élus députés titulaires et l'abbé Gérard *député suppléant du clergé de Rennes* ; mais il n'eut pas occasion de siéger. En 1791, il prêta le serment à la constitution civile du clergé, et resta pendant tout le temps de la révolution à Janzé dans des conditions d'existencé assez misérable. Ayant fait amende honorable à l'époque du Concordat, il fut nommé en 1803 recteur de Saint-Armel où il mourut le 27 janvier 1808. Je n'ai pas retrouvé le lieu ni la date de sa naissance.

Aucune notice n'a été publiée sur lui avant celle que j'ai donnée dans la *Revue historique de l'Ouest*, de juin 1887.

Giraud du Plessis (*Pierre-Guillaume-Henri*), — né à Nantes le 30 décembre 1754, appartenait à une ancienne famille de robe qui affichait des prétentions à la noblesse et portait *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 têtes loups de même*. Son père était procureur au présidial. S'étant fait recevoir avocat au parlement, il s'inscrivit au barreau du présidial de Nantes, puis fut échevin en 1781, sous-maire en 1783, et procureur du roi syndic de la communauté en 1786. C'est en cette qualité qu'il fut député à l'Assemblée des Notables de 1787. Il prit grande part au mouvement réformiste de 1788 et fut nommé chef, au mois de novembre, de la députation qui fut envoyée à Versailles par l'assemblée des bourgeois de la commune de Nantes. Cette députation fit grand bruit. J'ai dit dans la *Revue historique de l'Ouest* et dans la *Revue littéraire de Nantes* comment elle fut illustrée par la gravure et par la chanson. En février 1789, il fut député aux Etats de Bretagne à Rennes, puis en avril, élu député de la sénéchaussée de Nantes aux États-Généraux. Ce fut lui qui fut chargé de la correspondance avec le bureau permanent de Nantes; et le *Journal de la Correspondance* a publié un grand nombre de ses lettres. J'en ai cité d'autres inédites qui sont conservées aux archives départementales de la Loire-Inférieure. Au mois d'août 1790, il faisait partie du comité de judicature. A son retour de l'Assemblée constituante, le 15 novembre 1791, il fut nommé maire de Nantes et il en exerça les fonctions jusqu'à la fin de 1792. Ayant refusé de se laisser porter sur la liste d'élection des députés à la Convention, il vécut pendant deux années dans la retraite et devint de nouveau maire de Nantes par arrêté du représentant Ruelle en date du 23 nivôse an 3 (12 janvier 1793):

mais ce ne fut que pour quelques mois, parce qu'il fut élu peu après député de la Loire-Inférieure au conseil des Anciens où il faillit être fructidorisé. J'ai donné ailleurs le détail de ses travaux à cette assemblée qui le nomma membre du comité de surveillance de la comptabilité nationale. Après le 18 brumaire, Bonaparte le choisit pour premier préfet du Morbihan. Commissaire du gouvernement au conseil des prises en 1801, substitut du commissaire du gouvernement c'est-à-dire avocat général près du tribunal de cassation en 1802, chevalier de la Légion d'honneur en 1804, il fut maintenu avocat général à la cour de cassation par Louis XVIII, et nommé conseiller en 1818. Il est mort à Paris le 23 septembre 1820.

On a son portrait dans les collections Sergent, Levachez et Dejabin. Physionomie calme et froide. La *Biographie bretonne* l'a compris dans ses notices et je lui ai consacré une longue étude, avec documents inédits, dans la *Revue historique de l'Ouest*, de Juin 1887.

Giraudais (de la). — Voy. **Lemoine**.

XXXIV

Glézen (*Jacques-Marie*), — né à Rennes le 18 mars 1737, fils d'un avocat au Parlement, fut avocat lui-même, signa la délibération du barreau de Rennes au sujet des événements des 26 et 27 janvier 1789 et prononça, le 6 février, comme chef de la députation envoyée à Versailles par son ordre, un discours au garde des sceaux qui fut répandu à profusion dans la province. Il publia en même temps une *Lettre d'un homme à 864 nobles bretons*, qui assura au mois d'avril son élection comme *premier député de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux*. A Versailles, il se montra l'un des plus fermes soutiens des revendications du Tiers, et le 22 mai il fut adjoint au président de l'Assemblée pour présenter la Bretagne. Membre du comité des subsistances et du comité des recherches, il prit une part active aux débats pour la déclaration des droits, et signa avec ses collègues des lettres qui ont été publiées dans le *Bulletin de la correspondance de la sénéchaussée de Rennes*. Après une vive discussion avec Malouet, au sujet de l'affaire du couvent de l'Annonciade et de la conspiration que le comité des recherches prétendait y avoir découverte, il semble avoir renoncé à la parole et l'on ne retrouve plus que très difficilement sa trace à l'assemblée. Après son retour, il n'occupa point de fonctions publiques, reprit son rôle d'avocat, et mourut à Rennes le 5 novembre 1804.

Il n'existe pas sur lui de notice complète avant celle que j'ai publiée dans la *Revue historique de l'Ouest*, 3^e livraison de 1887.

Goazzre (le) — Voy. **Le Goazre**.

Goaësbe (le) — Voy. **Le Goaësbe**.

Golias (le) — Voy. **Le Golias**.

Grantugen (de) — Voy. **Le Lay**.



XXXV

Guégan (L'abbé *Julien*), — né à Péalule, près Questembert, le 17 décembre 1746, était fils d'un simple maréchal ferrant. Entré dans les ordres en 1767, il fut d'abord vicaire à Caden, puis recteur de Pontivy au concours en 1778. Élu *député du clergé du diocèse de Vannes aux États-Généraux*, il se montra dès le début fort ardent pour les idées révolutionnaires, et fut l'un des premiers de son ordre à se réunir au Tiers-État : il passa le 14 juin dans la salle des Communes, en même temps que le célèbre Grégoire ; mais il n'accepta cependant pas, les yeux fermés, toutes les propositions ou tous les votes de la gauche ; c'est ainsi que la motion de Dom Gerle, tendant à faire reconnaître la religion catholique comme religion de l'Etat ayant été repoussée le 13 avril 1790, il signa la déclaration rédigée après la séance chez le cardinal de la Rochefoucauld. Malheureusement, je ne trouve pas son nom au bas de l'*Exposition des principes sur la constitution civile du Clergé*, publiée le 30 octobre par le cardinal de Boisgolin, et le 3 janvier 1791 il prêta le serment schismatique à la tribune de l'Assemblée. Ce fut l'élection de l'évêque du Morbihan qui lui ouvrit les yeux. Il s'était imaginé que les évêques de France accepteraient la constitution civile ou donneraient leur démission. Or, ils ne l'acceptaient pas et refusaient de se démettre ; c'était en particulier le cas de l'évêque de Vannes, Mgr Amelet, dont le directoire départemental du Morbihan déclara le siège vacant par suite du refus de serment. Le 6 mars on procéda à l'élection, dans la cathédrale de Vannes, et Guégan fut élu *évêque du Morbihan* par 172 suffrages sur 281 votants. Il lui parut absolument contraire aux règles canoniques d'accepter la succession d'un évêque qui n'avait pas été déposé par l'autorité

ecclésiastique et qui déclarait ne pas vouloir se démettre. C'est pourquoi il écrivit au directoire qu'il déclinait cet honneur, et prévoyant bien qu'on reviendrait à la charge, il s'adressa au pape pour avoir son avis. Toutes les instances de la députation du Morbihan furent inutiles près de lui ; une autre élection eut lieu et le pape ayant répondu à Guégan qu'il approuvait sa conduite et que l'intrus serait schismatique, le curé de Pontivy rétracta son serment. Déporté en Espagne en 1793, il se réfugia avec un de ses frères chez l'archidiacre d'Osma et mourut au mois de mars 1794, victime de son dévouement à soigner des prisonniers français atteints de la fièvre jaune et entassés dans la citadelle de Bilbao.

On trouve des documents de première main sur l'abbé Guégan, dans une intéressante brochure de M. Albert Macé, intitulée : *Une élection d'évêque constitutionnel à Vannes en 1790.*

Je l'ai appelé dans la *Revue historique de l'Ouest*, en 1887, *l'Augustin politique* des députés du clergé breton.

Guen (Le). — Voy. **Le Guen.**



XXXVI

Guillou (L'abbé René-Marie). — né à Châteaugiron le 15 mars 1747, appartenait à une famille qui a donné plusieurs prêtres au diocèse de Rennes. Ordonné lui-même en 1771, il fut d'abord vicaire à Saint-M'Hervé, puis à Saint-Germain de Rennes, et l'un de ses oncles, l'abbé Marie-Joseph Guillou, résigna en sa faveur en 1774 le rectorat de Martigné-Ferchaud ; il prit alors comme vicaire l'abbé Célestin Guillou, son frère, et tous les deux occupaient encore la même situation respective dans la même paroisse en 1821. Élu en 1789 député du clergé du diocèse de Rennes aux États-Généraux, l'abbé René Guillou fut chargé de la correspondance avec le bureau de Rennes et ne tarda pas à acquérir une influence notable parmi ses collègues de la Chambre du clergé. C'est à lui que fut confiée la rédaction de la réponse à la protestation de deux évêques de Bretagne contre les élections de la province. Cette réponse et les principales lettres de l'abbé Guillou ont été publiées dans le *Bulletin de la correspondance de Rennes* et constituent de véritables mémoires du temps. « C'est une terrible chose que de voir ce grand peuple de Paris irrité », écrivait-il à la fin de juin. Il fut un des derniers de son ordre à se réunir au Tiers-État ; et bientôt, dès qu'il eût reconnu les projets avoués de bouleversement des jurisdictions épiscopales sans le concours de l'autorité romaine, il préféra donner sa démission que d'essayer une lutte qu'il prévoyait infructueuse. Il rentra donc à Martigné et y resta jusqu'au moment où l'on dut employer la force pour y installer un curé constitutionnel. C'est à lui que l'abbé Baruel emprunta le

récit du véritable martyre du paysan Chantebel sur la place de Martigné en 1792 pour avoir refusé de brûler le catéchisme anti-schismatique. L'abbé Guillou vint à Paris avec son frère pour prendre des passeports à destination de l'Angleterre. Ils faillirent être compris dans les massacres de septembre. Le climat ne convenant pas à leur santé, ils passèrent d'Angleterre en Pologne où ils restèrent six ans et où l'on offrit à l'abbé Guillou un évêché; mais il préféra revenir en 1802 dans sa chère paroisse de Martigné, qu'il ne quitta qu'en 1821, pour venir achever ses jours à Rennes, où il mourut chanoine honoraire le 13 février 1832.

On trouve sur l'abbé Guillou une bonne notice dans *Les vrais amis du peuple*, par un ancien magistrat (M. Valleray), livre publié à Rennes en 1877.

Guillou (Le). — Voy. **Le Guillou.**



XXXVII

Guinebaud de Saint-Mesme (*Jacques-Nicolas*), — né à Nantes, le 21 janvier 1738, d'une famille de riches négociants, fut lui-même négociant à Nantes, juge-consul en 1776 et 1778, et prit parti en 1788 pour les réclamations du Tiers-État. Un des douze députés en cour en novembre 1789, il fut élu député de Nantes aux États de Bretagne à Rennes en février 1789, puis député de la sénéchaussée de Nantes aux États-Généraux. Mentionné honorablement aux procès-verbaux de l'Assemblée pour un versement de 30,000 francs dans l'emprunt de 1789, il parla sur les élections de Saint-Domingue et sur la libre circulation des grains et proposa de soumettre les aspirants de marine à l'examen et à douze mois de navigation. Ayant été ruiné par les assignats, il entra dans l'administration, devint en 1799 membre du conseil du département de la Seine, et en mars 1800 préfet des Basses-Pyrénées. Nommé, en 1801, commissaire des relations commerciales à Porto, il resta en Portugal jusqu'au moment où il fut délogé par les Anglais, lors de leur occupation de la province, et vint mourir à Paris en janvier 1814.

La *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jouy, etc., l'appelle à tort Guimbault; et la *Biographie bretonne* l'a oublié. Je lui ai consacré une étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, en 1887, à l'aide de renseignements inédits.





L'ABBÉ GUINO
(Collection Dejabin)

XXXVIII

Guino (L'abbé *Jacques-Louis*), — né à Guingamp, le 19 juin 1734, et licencié en droit, fut d'abord chanoine de Tréguier et permuta ce bénéfice, au commencement de l'année 1789, avec l'abbé Laënnec, contre le rectorat d'Elliant au diocèse de Quimper. Élu à ce titre *député du clergé de Quimper aux États-Généraux*, il vota constamment avec la gauche, prêta, l'un des premiers, le serment schismatique à la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse en 1792 comme curé constitutionnel; mais la tradition rapporte qu'on criait, en le voyant passer, *Harz ar bleiz* c'est-à-dire, Gare au loup. En 1794, après l'assassinat juridique de l'évêque Expilly (voy. ci-dessus), il devint président d'un presbytère ou collège de prêtres assermentés à qui fut confiée l'administration du diocèse constitutionnel, en attendant l'élection d'un nouvel évêque qui n'eut lieu que quatre ans plus tard: mais cela ne suffisait pas pour le faire vivre et il accepta une place de *commis à l'administration départementale* à Quimper; puis il fut choisi pour vicaire, en l'an VII, par le nouvel évêque Andrein et fut l'un des principaux membres du synode convoqué par cet intrus peu avant son assassinat par les chouans. Après la publication du Concordat, l'Église orthodoxe, pratiquant le pardon des injures, reçut Guino à merci et le nomma curé de Recouvrance, où il mourut le 26 septembre 1807.

On a deux portraits gravés de Guino dans les collections de l'Assemblée Nationale, l'un par Allais, d'après Lambert, in-4°, l'autre par Courbe, d'après Moreau, in-8°. On trouve sur lui dans les *Observations du citoyen Abgrall élu en l'an VI au Conseil des Cinq-Cents sur les causes de l'annulation de son élection*, de curieux détails qui m'ont servi pour la biographie publiée en juillet 1887 dans la *Revue historique de l'Ouest*.



Hamelin (*Mathurin-Guy*), — négociant à Morlaix, premier consul, c'est-à-dire premier juge au tribunal de commerce en 1776, et prieur consul, c'est-à-dire président de ce tribunal en 1780, signa, le 13 octobre 1788, en qualité d'ancien échevin, la grande délibération de l'hôtel de ville de Morlaix pour le cahier des charges à remettre aux députés aux États de la province. Peu après, les corporations furent appelées à rédiger leurs doléances. Hamelin fit partie de la commission qui rédigea celles des négociants, que j'ai reproduites en partie dans la *Revue historique de l'Ouest* (5^e livraison de 1887) : puis les négociants nommèrent deux délégués pour les représenter dans l'Assemblée générale du Tiers-État. Hamelin fut l'un d'eux. Élu en avril 1789 député suppléant des sénéchaussées réunies de Lannion et Morlaix aux États-Généraux, il n'eut pas occasion d'y siéger et je ne sais pas ce qu'il devint ensuite. Je n'ai pas encore pu retrouver non plus ni où, ni quand il est né et il est mort.

Hardy de la Largère (*Mathurin-François-Mathieu*), — né à Vitré le 21 septembre 1729 d'une ancienne famille qui avait déjà fourni un procureur fiscal de cette ville en 1422, un trésorier de Notre-Dame en 1462, et qui portait des armoiries sur lesquelles les héraldistes ne sont pas d'accord, car MM. de Courcy et l'abbé Paris-Jallobert lui en attribuent de fort différentes, était neveu d'un maire de Vitré, député aux États de Rennes en 1756. Les Hardy formaient une véritable tribu dans cette région et s'étaient divisés en un grand nombre de branches, dont l'une, alliée aux de Gennes, aux de Malnoë, etc., avait vu sa noblesse reconnue d'extraction à la réformation de 1668; une autre, ayant embrassé le protestantisme, s'était réfugiée en Angleterre en 1684; celle de *la Chauftière* s'était fondue à la fin du XVII^e siècle, dans *Aubin de Kerbouchard*; celle de *Beauvais* s'est fondue de nos jours dans *Rolland de Rengervé*; celle de *la Martinière* dans *Barralé*; enfin celle du *Rocher*, d'où sort le rameau de *la Largère*, auquel appartient notre député, est encore représentée de nos jours par un petit-fils de celui-ci, général en retraite, dont le père fut anobli par Louis XVIII en 1819 : ce qui prouve que la branche de la Largère ne se prétendait point noble avant la Révolution, et ce qui explique pourquoi nous trouvons un de ses représentants parmi les députés du Tiers-État.

Procureur syndic de la communauté de Vitré en 1772, Hardy de la Largère devint *maire* en 1780 et conserva ces fonctions jusqu'en 1790. A ce titre, il siégea dans les six sessions des États de Bretagne tenues en 1780, 1782, 1784, 1786, 1788 et février 1789 et eut spécialement pour mission, dans ces dernières, de « réclamer et soutenir les droits et intérêts du Tiers-État dans toutes les circonstances. » Il le fit à la satisfaction de ses compatriotes, car il fut élu en avril 1789 député de la sénéchaussée de



HARDY DE LA LARGÈRE
(Collection Dejardin)

Rennes aux États-Généraux, après avoir fait voter par la communauté de Vitré un cahier des charges et doléances qui servit de cahier type pour beaucoup d'autres, et signé le 14 février, avec ses cinq collègues commissaires des États de Bretagne, l'*Adresse du Tiers aux Bretons*. A Versailles, et surtout à Paris, Hardy de la Largère ne tarda pas à modifier son enthousiasme et bientôt à se séparer complètement de ses anciens amis dont les excès, surtout en matière religieuse, effrayèrent son patriottisme mieux entendu. Aussi refusa-t-il, en 1791, de signer l'*Adresse aux Bretons* rédigée par Expilly, et je trouve son nom au bas de la protestation de la Droite du 31 août 1791. Je ne sais s'il rentra à Vitré après la dissolution de l'Assemblée et je constate seulement qu'il mourut à Paris le 6 novembre 1792, peu après les massacres de Septembre. Deux de ses fils avaient déjà émigré : l'un d'eux est le père du général en retraite Hardy de la Largère, né à Breslau en 1803. Un de ses cousins a été maire de Vitré sous la Restauration.

On a un beau portrait de Hardy de la Largère, gravé par Courbe d'après Perrin. Habit à brandebourgs : tenue militaire ; tête haute et figure magistrale. La biographie bretonne l'a oublié, mais je lui ai consacré une longue étude dans la *Revue historique de l'Ouest*, 5^e livraison de 1887.

Henlée (de). — Voy. **Varsavaux.**



Hervé (l'abbé *Guillaume*), — né à Maël Pestivien, le 1^{er} juin 1729, fut d'abord premier vicaire, puis recteur de la paroisse de Guiscriff, aujourd'hui du diocèse de Vannes, alors de celui de Cornouailles. C'est en cette qualité qu'il fut élu en avril 1789, *premier député du clergé de Quimper aux États-Généraux*; mais comme il allait atteindre la soixantaine, il se réusa sur son âge et fut aussitôt remplacé par le suppléant, l'abbé Loëdon de Keromen, recteur de Gourin. C'est ce qui explique pourquoi l'abbé Hervé ne figure sur aucune des listes publiées depuis l'état général qui parut à Brest au mois d'avril 1789, avant celle que j'ai donnée en 1885 dans la *Revue historique de l'Ouest*; mais cet état et les procès-verbaux de l'élection, conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine dans le fonds de l'Intendance, permettent de constater cette élection. Ayant signé en octobre 1791 la protestation de monseigneur Conen de Saint-Luc contre la constitution civile du clergé, il refusa peu après le serment schismatique et fut obligé de se retirer à Jersey où il paraît être resté jusqu'à l'époque du Concordat. Il se mit alors à la disposition de l'évêque du Morbihan et fut nommé curé du Faouët, où il mourut le 20 messidor an XIII, c'est-à-dire le 9 juillet 1805.

Cette notice est la première qui ait été publiée sur l'abbé Hervé.



Hingant (l'abbé *Jacques-Nicolas*), — né à Andel le 10 septembre 1745, sortait de l'une des anciennes familles du pays de Lamballe, et était recteur de sa paroisse natale, où son grand-père avait jadis fondé une maison de filles du Saint-Esprit, lorsqu'il fut élu, en avril 1789, *député du clergé de Saint-Brieuc aux États-Généraux*. Très attaché à l'orthodoxie religieuse, il vota toujours avec la droite en matière ecclésiastique, bien qu'il eût quitté, l'un des premiers, l'ordre du clergé pour se réunir au Tiers, adhéra à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques-députés, refusa le serment schismatique et signa la protestation du 12 septembre 1791 à la clôture de l'Assemblée. Forcé de s'expatrier, il se réfugia en Angleterre, et reprit possession de son ancienne paroisse après le Concordat. Il mourut à Andel le 3 septembre 1822, après avoir été pendant près de cinquante ans recteur de cette paroisse.

On trouve sur lui une courte notice dans le recueil de l'abbé Tresvaux. Un de ses neveux, François-Marie-Joseph *Hingant*, né à Dinan en 1760 et conseiller au Parlement de Bretagne, lauréat de l'académie de La Rochelle en 1811, mort en 1827, est auteur d'un mémoire sur les *Baux à long terme* et d'une nouvelle intitulée *Le Capucin*.



Huard (*Etienne-Eusèbe-Joseph*), — né à Saint-Malo le 9 septembre 1752, appartenait à une famille originaire du Cotentin dont une branche s'établit à Saint-Malo, par le mariage, en 1738, d'*Etienne Huard*, avocat au Parlement, et père du futur député, avec Jeanne-Cécile-Agathe *Dupuys*. Il se fit d'abord recevoir avocat comme son père, mais ayant épousé en 1778, à Saint-Servan, Marie-Anne *Bodinier*, fille et sœur de négociants, il prit des intérêts dans la maison et se fit armateur lui-même. Élu député de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux, en même temps que son beau-frère *Jean-Julien Bodinier* (voy. ci-dessus) était élu second suppléant, il concourut à la formation d'un comité du commerce dont il fut membre et prononça un discours pour défendre le système de l'importation exclusive des grains de la métropole dans les colonies. Peu après, il mourait à Versailles, à la fin d'octobre 1789 et le premier suppléant, *Varin*, alla le remplacer. Une tradition de famille me laisse supposer que cette fin prématurée fut tragique et que Huard périt en duel, à la suite de discussions politiques, mais je n'en ai pas la certitude.

Il n'existe, à ma connaissance, aucune notice biographique sur ce député avant celle que j'ai donnée dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, et plus complètement dans la *Revue historique de l'Ouest*, en 1887.



Hunault (L'abbé *Julien-Mathurin*), — né à Gennes en 1743, fut nommé recteur de Billé, avec le titre de doyen de Fougères, le 5 septembre 1786. Élu député du clergé de Rennes aux Etats-Généraux, il n'y fit pas grand bruit et emboîta le pas derrière son confrère, l'abbé *Guillou*, dont j'ai parlé plus haut. Comme lui, il donna sa démission au mois d'août 1789 pour revenir dans sa paroisse, et ayant refusé, dix-huit mois plus tard, le serment schismatique à la constitution civile du clergé, il fut déporté en Espagne, où il se fixa, avec plusieurs de ses collègues, à Ciudad-Rodrigo, ville épiscopale de la province de Léon. Revenu en France à l'époque du Concordat, il fut d'abord replacé dans son ancienne paroisse et devint, en 1804, curé de Saint-Aubin de Rennes, puis en 1808, curé de Notre-Dame. Il mourut à Rennes le 30 décembre 1816, vénéré de tout le peuple, car sa charité était inépuisable, et il vendit un jour son lit, n'ayant plus d'argent, pour secourir un pauvre.

Cette notice a été composée à l'aide de celles de l'abbé Tresvaux et du *Pouillé de Rennes*.



Jary (*François-Joseph*), — né à Nantes le 19 octobre 1739, fils d'un négociant nantais, négociant lui-même, ou plutôt industriel et directeur de mines à Nort, se qualifiait *agriculteur* dans les actes du mouvement réformiste de 1788. Un des douze députés en cour au mois de novembre, il fut aussi l'un des quatre députés de Nantes aux Etats de Bretagne réunis à Rennes en février 1789 et peu après élu *député de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux*. Il y fit partie du comité des impositions, et ses votes furent assez accentués pour qu'un an après la dissolution de l'assemblée, le 10 septembre 1792, il fut élu *premier député de la Loire-Inférieure à la Convention*. Là, il siégea parmi les modérés, et lorsqu'il fit partie du comité de sûreté générale le 3 janvier 1793, il eut l'honneur d'une violente attaque de Marat, qui prétendait que le Comité ne serait plus de sûreté générale, mais de contre-révolution. Dans le procès de Louis XVI, il se réusa comme juge et vota comme législateur, pour la détention et le bannissement à la paix. Ayant protesté contre la journée du 31 mai, il fut décreté d'arrestation par la Montagne et passa neuf mois en compagnie des 72 députés protestataires dans les différentes prisons de Paris. Délivré par le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans l'Ouest pour la pacification et je trouve sa signature, en 1794, au bas du traité de la Mabilais. Entré en 1796 au *Conseil des Cinq-Cents*, il en sortit en 1799 et je n'ai pu découvrir ce qu'il devint depuis. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'est pas mort à Nantes.

On a un joli portrait de Jary dans la collection Quenedey. La *Biographie bretonne* l'a oublié, malgré ses trois législatures, et j'ai largement réparé cet oubli dans la *Revue historique de l'Ouest*, 4^e livraison de 1888.

Kerangal (de). — Voy. **Le Guen**.
Keraugon (de). — Voy. **Prudhomme**.
Kerinecuff (de). — Voy. **Le Guillou**.
Kerinou (de). — Voy. **Daniel**.
Keromen (de). — Voy. **Loëdon**.
Kervélégan (de). — Voy. **Le Goazec**.

Lallement du Guého (*Jean*), — né à Piriac, en 1740, d'une famille de notaires locaux, fut *notaire* lui-même et adjudicataire, en 1776, de la ferme des octrois de Guérande. Député pour cette ville à la session extraordinaire des États de Bretagne, convoqués à Rennes le 14 février 1789, il fut peu après élu à Nantes, *député suppléant des sénéchaussées réunies de Nantes et de Guérande aux États-Généraux*; mais il n'eut pas occasion d'y siéger et se cantonna dans les charges administratives du nouveau régime pendant la Révolution. Je le trouve *procureur-général-syndic* du district de Guérande en 1790 et *juge de paix* en 1804; mais il ne fit partie d'aucune assemblée législative, et mourut à Guérande le 23 mai 1826 à quatre-vingt-six ans.

Son fils, commissaire des guerres sous le premier Empire, a été le père du maire de Vannes de 1860 et le grand-père du maire de St-Nazaire de 1884 et du conseiller de préfecture du Morbihan de 1877. Cette notice est la première qui ait été publiée sur Jean Lallement.

Lancelot. — Voy. **Dubourg**.



LANJUINAIS
(Collection Dejardin)

XLVII

Lanjuinais (*Jean-Denis*). — né à Rennes le 12 mars 1753, fils d'un avocat au parlement de Bretagne et neveu d'un bénédictin philosophe qui abandonna son ordre pour se faire protestant à Genève, fut reçu avocat à 46 ans, docteur à 19, et professeur de droit canon à la faculté de Rennes en 1775, à 22 ans. Élu par les 3 ordres de la province en 1779 avocat conseil des États de Bretagne, il prit au barreau de Rennes une place prédominante, publia beaucoup de mémoires de droit naturel ou politique, et rédigea en avril 1789 le célèbre cahier des charges et doléances du tiers-État de la sénéchaussee de Rennes, ce qui lui valut son élection comme député de Rennes aux *Etats-généraux*. Un des fondateurs du *club breton*, il prit une part considérable aux travaux de l'assemblée, et il me serait impossible de citer ici toutes ses motions et tous ses discours dont la seule liste comprend plusieurs colonnes des *Tables du Moniteur* et auxquelles j'ai consacré une feuille presque entière de la *Revue historique de l'Ouest* en mars 1888. Je me contenterai de dire qu'il fut l'un des principaux promoteurs de la constitution civile du clergé, et que ce fut là de sa part, (Lanjuinais était en effet un homme foncièrement religieux), une véritable aberration, car en 1792, malgré le discrédit évident de cette constitution peu orthodoxe au milieu des populations catholiques, il fit tous ses efforts, de concert avec un de ses frères, devenu vicaire de l'évêque constitutionnel Le Coz, pour triompher, même violemment, de la résistance à son établissement.

Elu député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, à cause du zèle qu'il avait déployé en ces circonstances, il répara largement ses erreurs par l'attitude courageuse et ferme qu'il opposa constamment aux fureurs de la Montagne et aux violences des Girondins parmi lesquels on a eu le tort de le classer, sous prétexte qu'il fut proscricrit avec eux : mais il n'avait pas pris part à leurs votes aussi révolutionnaires que ceux de la Montagne. On connaît assez sa belle conduite lors du procès de Louis XVI et lors des émeutes du 31 mai, pour qu'il soit utile de la rappeler. Sa fière réponse au boucher Legendre est dans toutes les mémoires : « Fais d'abord décréter que je suis un bœuf et tu m'assommeras après. » Proscrit et mis hors la loi, il trouva refuge à Rennes même dans le grenier de sa maison, où il resta caché durant dix mois, pendant que sa femme, qui le gardait, demandait le divorce pour n'être point soupçonnée de son dévouement. Legouvé en a fait l'un des beaux épisodes de son poème du *Mérite des femmes*. Rendu à la liberté après le 9 thermidor et réintégré dans ses droits de député à la Convention, il prit part aux négociations du traité de la Mabilais et demanda la réouverture des édifices consacrés au culte; puis élu par 73 départements en 1796 et presque partout en tête de liste, aux élections des assemblées du Directoire, il siégea au *Conseil des Anciens* où il s'opposa à toutes les mesures d'exception et de réaction. En l'an 5, il revint à Rennes et fut nommé professeur de législation à l'Ecole centrale du département d'Ille-et-Vilaine. En 1800, le premier consul l'appela au *Sénat conservateur*, où il conserva toute son indépendance, car il vota contre le consulat à vie et contre l'élévation à l'Empire, ce qui n'empêcha pas Napoléon de le nommer commandant de la Légion d'honneur en 1804, et de le créer *comte de l'Empire* en 1808. Membre de l'Académie de législation et de l'Académie des *Inscriptions et belles lettres* depuis le 26 décembre 1808, il fut appelé par Louis XVIII à faire partie de la *Chambre des pairs* en 1814 et fut élu *représentant de Paris et de Seine-et-Oise* à la chambre des Cents-Jours, dont il fut élu président. Maintenu par Louis XVIII à la *Chambre des pairs* en 1815, il y prononça pendant douze ans des discours remarquables et toujours libéraux et mourut à Paris, le 13 janvier 1827.

Il existe sur Lanjuinais une foule de notices parmi lesquels je citerai en particulier celle de la *Biographie bretonne*. Solimand Lieutaud décrit de lui 49 portraits gravés qui respirent tous une indomptable énergie. Son fils, le vicomte Victor Lanjuinais, qui a publié en 3 volumes in-8° les œuvres de son père, avec une notice qui m'a beaucoup servi pour celle que j'ai donnée en mars 1888 dans la *Revue historique de l'Ouest*, a été député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante de 1848 et sous le second Empire et ministre des travaux publics en 1849. L'un de ses petits-fils, M. le comte Lanjuinais, est actuellement député du Morbihan et vient de publier, dans la *Revue de la Révolution*, un opuscule inédit de son grand-père, intitulé : *Examen de la conduite de Lanjuinais, député proscrit*.

Largère (de la). — Voy. **Hardy**.





LE PÈRE LATYL
(Collection Dejabin)

XLVIII

Latyl (Le Père *Jean-Paul-Marie-Anne*), — né à Marseille, le 15 août 1747, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et dirigeait le collège des Oratoriens à Nantes, lorsqu'il fut élu *député du clergé de Nantes* à l'Assemblée nationale, aux élections complémentaires d'octobre 1789, après la démission des titulaires, Maisonneuve et Chevallier, et des suppléants, Lebreton de Gaubert et Etienne. Il siégea à gauche; fit partie, en avril 1790, du comité des rapports, vota la Constitution civile du clergé et prêta le serment schismatique qui lui valut, en 1791, la cure de la nouvelle paroisse érigée à Paris sous le titre de Saint-Thomas-d'Aquin. Mais son serment ne le sauva pas de la guillotine, lorsque le culte, si pompeusement appelé culte de la raison, voulut s'établir sur les ruines de tous les autres à la fois. Incarcéré comme suspect de fanatisme et traduit en 1794 devant le tribunal révolutionnaire, il fut impliqué dans la conspiration dite des prisons et fit partie le 5 thermidor (24 juillet 1794) de la lugubre fournée des 49. Comme Saturne, la Révolution dévorait ses propres enfants.

Latyl n'étant pas breton, ne figure pas dans les recueils biographiques concernant la Bretagne; mais on a de lui un bon portrait dessiné par Turlure et gravé par Courbe, pour la collection Dejabin. Il respire une pleine satisfaction.

• **Lay** (Le). — Voy. **Le Lay**.





DOM LEBRETON
(Collection Déjabin)

XLIX

Le Breton (Dom *Pierre-Jean*), — né à Rostrenen, le 8 mars 1732, et fils d'un bailli de Quimperlé, fit ses premières études au collège de Quimper et les continua chez les *bénédictins* de Tours, dans l'ordre desquels il entra en 1770. Professeur de rhétorique à Marmoutiers en 1779, de philosophie au Mans en 1780, de théologie à Compiègne en 1783, enfin de droit canon à Paris, il devint prieur de l'abbaye de Redon en 1788 et fut élu *député suppléant du clergé de Vannes aux Etats-Généraux de 1789*. Lors de la démission de l'abbé Loaisel, au mois d'octobre, il alla le remplacer, quitta presque aussitôt le froc, et fut nommé, le 7 février 1790, membre du comité ecclésiastique, qui le nomma bientôt son secrétaire général, en sorte qu'il eut grande part dans la rédaction de la constitution civile du clergé, car il remplit sans interruption ces fonctions jusqu'au 30 septembre 1791. Il la commenta même dans un écrit intitulé : *Lettre de P.-J. Le Breton, ci-devant prieur de Redon, etc., à MM. les ecclésiastiques du département du Morbihan*. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il fut nommé curé constitutionnel de Loudéac, et il inaugura sa cure en donnant un bal au presbytère le jour de la Toussaint. Membre du conseil général de la commune de Loudéac, puis *président du district* en septembre 1792, il devint en 1794 agent de la fabrication des salpêtres ; puis je le trouve en 1795 préposé au triage des titres de l'administration centrale du Finistère et en 1796, *conservateur des hypothèques* à Quimper. Enfin il fut nommé, en 1800, *conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation*, puis membre non-résidant de l'académie celtique, et il mourut à Paris, le 21 avril 1829.

On a deux portraits de Dom Le Breton : l'un de Labadye, gravé par Courbe ; l'autre de Delaplace, gravé par Allais : figure

maladive, émaciée, œil en saillie dans une arcade caverneuse : physionomie étrange qui justifie la notice précédente composée à l'aide d'une autobiographie inédite. Plusieurs biographes l'ont confondu à tort avec un homonyme qui fut membre de la Convention et du Conseil des Anciens pour l'Ille-et-Vilaine.

Son frère, nommé *Lebreton de Villeblanche*, joua un certain rôle à Quimper, au début de la Révolution et devint conseiller à la cour d'appel de Rennes, lors de la réorganisation des tribunaux. Tous les deux étaient fort liés avec Théophile Laënnec, le père du médecin, dont M. Du Chatellier a retracé la carrière mouvementée, et qui les cite plusieurs fois dans sa correspondance.

M. Levot a consacré à Dom Le Breton, dans la *Biographie bretonne*, une notice composée à l'aide de celle que Taillandier avait précédemment publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Je les ai complétées à l'aide de documents inédits dans la *Revue historique de l'Ouest*, 3^e livraison de 1888.



L

L'abbé **Le Breton de Gaubert** (*René*), — né dans le diocèse de Nantes en 1725 et ordonné prêtre en 1751, fut d'abord vicaire à Saint-Denis de Nantes où il se fit recevoir docteur en théologie devant l'université de cette ville. Curé de Nort en 1758, puis de l'importante paroisse de Saint-Similien de Nantes en 1759, il devint bientôt, tout en gardant sa cure, procureur général puis recteur de l'université en 1763 et examinateur du concours du diocèse pour les cures vacantes en cour de Rome. Il publia en 1773 un *Manuel de piété*, à l'usage de ses paroissiens, qui accrut encore sa réputation, et en avril 1789, il fut élu président de l'assemblée diocésaine pour la rédaction du cahier des charges du clergé et l'élection des députés aux Etats-Généraux. *Député suppléant du clergé de Nantes*, il partit pour Versailles et assista aux premières séances des Etats dans la tribune des suppléants ; mais au mois d'octobre, lorsque la démission des abbés Chevallier et Maisonneuve lui ouvrit les portes de l'Assemblée, il refusa de siéger en alléguant son âge et l'on dut procéder à de nouvelles élections. Ayant prêté serment à la constitution civile du clergé, le 21 janvier 1791, il publia en novembre une *apologie* de son serment et conserva sa cure, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté comme suspect en 1793 par les destructeurs de tout culte ; relâché peu après, il fut de nouveau arrêté en février 1794 et incarcéré aux Saintes-Claires, puis à l'ancien Sanitat, où il mourut de misère, avant le 9 thermidor, malgré les gages qu'il avait donnés à la Révolution.

M. Dugast-Matifeux lui a consacré une longue notice dans la *Biographie bretonne*, avec la bibliographie de toutes ses publications.



Le Chapelier (*Isaac-René-Guy*). — né à Rennes, le 12 juin 1754, d'une famille originaire de Dinan, qui possédait un enfeu dans l'église des Cordeliers de cette ville, eut pour grand-père *Sébastien Le Chapelier*, syndic des Etats de Bretagne au commencement du XVII^e siècle et pour père *Guy-Charles Le Chapelier*, célèbre avocat, substitut du procureur-général-syndic des Etats et leur conseil, anobli en 1779. Reçu fort jeune avocat au Parlement, René Guy se fit une place distinguée au barreau de Rennes et, lors du mouvement réformiste de 1788, il se constitua l'un des principaux défenseurs des revendications du Tiers-Etat. Ayant signé le mémoire des députés de l'ordre des avocats sur la malheureuse affaire des 26 et 28 janvier 1789, il fut élu au mois d'avril *député de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux*, et de toute la députation bretonne, ce fut lui qui, par son énergie dans la résistance à Versailles, acquit la plus grande popularité. Un des fondateurs du fameux *club breton* qui devait devenir le club des Jacobins, il partagea avec Siéyes et Mirabeau les motions qui amenèrent le serment du Jeu de paume ; et lorsque l'Assemblée Nationale fut définitivement constituée, il devint le troisième successeur de Bailly au fauteuil de la *présidence*. Il présidait l'Assemblée, la nuit du 4 août, dans cette séance mémorable qui consacra l'abandon de tous les priviléges. Le 5 octobre, sa voiture fut rencontrée au cours de la Reine par la horde des femmes qui se rendaient à Versailles. Comme il était vêtu de noir, on voulut le forcer à descendre. — Mais je suis député de la Bretagne s'écria-t-il. — Oh ! c'est différent. — Oui, et je m'appelle Le Chapelier... Aussitôt des cris de *vive Le Chapelier*, éclatèrent de toutes parts. Des hommes armés montèrent devant et derrière sa voiture et l'accompagnèrent ainsi jusqu'à Versailles. Je ne puis donner ici un résumé de



LE CHAPELIER

ses motions et de ses travaux à l'Assemblée Nationale : il y faudrait un volume. Son influence dans les commissions et sa popularité au dehors furent telles, qu'une foule de pamphlets furent écrits sur lui par le parti de la Cour et que l'un a pu être intitulé : *Vie du roi Isaac, fondateur de la quatrième race...* Pourtant Le Chapelier s'aperçut bientôt que le but était dépassé. Après avoir tant contribué à saper le pouvoir, il voulut au moins en retarder la chute et crut de son devoir d'opposer une digue salutaire au torrent qu'il avait aidé à déborder. Il était trop tard. Il eut beau se séparer des Jacobins pour entrer aux Feuillants qu'il entreprit de diriger, ses efforts furent perdus. Il ne se fit remarquer désormais, après la fuite de Varennes, que par son zèle à poursuivre la révision d'une constitution qui était en partie son œuvre. Le décret qu'il fit voter le 29 septembre 1791 contre les clubs acheva de détruire sa popularité, et on l'accusa comme Mirabeau, de s'être vendu à la cour. De retour à Rennes, il eut grand peine à se faire accepter comme membre de la Société des amis de la Constitution et il ne put se faire élire à la Convention, où entra son ami Lanjuinais. Peu après, s'étant absenté pour quelques affaires privées qui l'appelaient en Angleterre, il fut porté sur la liste de ceux dont les biens devaient être séquestrés : puis arrêté comme suspect, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris pour *avoir conspiré depuis 1789 en faveur de la royauté*, lui qui, au contraire, avait été en 1789 et 1790 l'un des plus terribles adversaires de l'autorité royale. Condamné à mort, malgré une lettre fort soumise adressée au Comité de salut public, dans laquelle il s'offrait à son ex-ami Robespierre, comme espion de la République chez les anglais, il fut exécuté à Paris, le 22 avril 1794, en même temps que d'Eprémesnil.

On a vingt portraits différents de Le Chapelier gravés au temps de sa grande popularité. La figure est irrégulière, mais

singulièrement énergique. C'est bien une physionomie d'avocat militant et qui répond à ce quatrain adressé au président de l'Assemblée, après la nuit du 4 août, par un électeur de Châteaugiron :

Orateur des Bretons, l'honneur de ta province,
Tu succède aux Bailly, aux Lefranc, aux Liancourt!
Poursuis, comblés nos vœux, montres-toi tour à tour
Le patron des Français et l'ami de leur prince !

Sa veuve épousa un autre avocat de Rennes, Corbière, le futur ministre de la Restauration. On a sur lui dans la *Biographie bretonne*, une bonne notice que j'ai complétée, à l'aide de renseignements nouveaux dans la *Revue historique de l'Ouest*, 4^e livraison de 1888.



Le Déan (*François-Jérôme*), — issu d'une famille de marchands drapiers de Quimper qui portaient le titre de *Le Déan de Ker-tanguy*, était fils de *Louis-Jean-Marie Le Déan du Glascoët*, commis des fermes à Douarnenez, puis à Groix, et naquit à Douarnenez, le 10 février 1744. Il s'adonna d'abord aux affaires, et en qualité de *subrécargue* au service de la compagnie des Indes, il chercha fortune aux colonies. Vers l'âge de quarante ans, ses entreprises ayant réussi, il se fixa aux environs de Quimper, fit partie de la députation extraordinaire envoyée à Paris en 1788, fut élu député agrégé aux Etats de Bretagne en janvier 1786, commissaire des Etats en février, et enfin *député de la sénéchaussee de Quimper* aux Etats-Généraux. Le Déan siégea à l'Assemblée Nationale parmi les plus invariables défenseurs de la liberté constitutionnelle et fit partie du comité des recherches. De retour dans ses foyers, il fut élu *maire de Quimper*, mais il se démit de ses fonctions en 1793 dès qu'il vit la Convention s'engager dans les voies de la Terreur. Ayant favorisé l'évasion des Girondins dans le Finistère il fut proscribt lui-même et ne dut son salut qu'à la fuite. Un nègre à son service, moins heureux que lui, fut arrêté à sa place. Après le 9 thermidor, il devint *administrateur* du département du Finistère, et après le 18 brumaire de nouveau *maire de Quimper* : mais il donna sa démission en 1803 à l'avènement de l'empire, comme il l'avait fait en 1793 afin de pouvoir garder son indépendance : ce qui ne l'empêcha pas d'être créé *baron* par Napoléon I^e en 1805. Appelé en 1810 à présider le collège électoral du Finistère, il fit partie de la députation envoyée à l'empereur qui le décora de sa main. Enfin, élu

député du Finistère pendant les Cent jours, il se tint éloigné de tout emploi public sous la seconde Restauration et s'occupa de travaux agricoles, comme son frère ainé à qui l'on doit la naturalisation de la pomme de terre au sud de la Cornouaille. — Il est mort à Quimper, le 26 février 1823 et a été inhumé dans le vieux cimetière de Bodivit (en Plomelin) constitué en véritable nécropole des Le Déan.

La *Biographie bretonne*, qui a consacré une notice à son neveu René Le Dean, ingénieur de la marine et député de Lorient en 1837 et 1839, a complètement oublié le Constituant. J'ai largement réparé cet oubli, à l'aide de documents de famille, dans la *Revue historique de l'Ouest*, 5^e livraison de 1888. Son portrait n'a pas été gravé, mais on conserve de lui un beau portrait à l'huile chez M. Guieyssse, ancien directeur des constructions navales, à Lorient.



LE DEIST DE BOTIDOUX
(Collection Dejardin)

LIII

Le Deist de Botidoux (*Jean-François*), — né au château de Beauregard en St Hervé, le 31 août 1762, appartenait à une riche famille de négociants en toile dont un des membres, Le Deist de Kerivalan, était poète et conseiller à la Chambre des comptes de Bretagne. Poète lui-même et gentilhomme campagnard, il figura avec la qualification d'anobli de la St-Martin sur la liste des électeurs de la sénéchaussée de Ploërmel qui le nommèrent en 1789 député suppléant aux Etats-généraux. Il ne tarda pas à y siéger pour remplacer Robin de Morhéry, démissionnaire. Sa carrière politique fut très agitée et le défaut de fixité dans ses opinions lui fit éprouver de grandes vicissitudes de fortune. Ses votes à l'Assemblée nationale contre le projet de loi sur les émigrés et pour la création des assignats prouve qu'il n'avait pas une ligne de conduite bien suivie. Après la clôture de la session il prit du service militaire dans l'armée de Lafayette en qualité de capitaine au 34^e régiment d'infanterie alors sur la frontière, mais il participa aux correspondances qui décriaient son général et donna sa démission pour venir l'accuser à la barre de l'assemblée législative. Nommé commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, il servit les intérêts des partis avancés de la Convention et dénonça les hussards de la liberté comme hostiles à la république ; destitué pour avoir montré trop d'attachement aux Girondins, il les rejoignit en Normandie et s'y étant trouvé en relations avec Wimpfen et Puisaye, il abandonna tout-à-coup la république et fut chargé par ce dernier d'organiser l'insurrection dans le Morbihan. Louvet l'accuse formellement dans ses mémoires d'avoir trahi les Girondins pendant leur fuite à travers les Côtes-du-Nord et d'être l'auteur de la dénonciation qui faillit les faire arrêter à Rostrenen. Botidoux s'en est défendu dans un curieux mémoire qui a été récemment publié par la *Re-*

vue de la Révolution. Ce qui est certain, c'est que, secrétaire du comité central royaliste de Locminé en 1794, il partagea le commandement de l'armée morbihannaise avec Guillemot et Boulainvilliers; et lorsqu'en 1795 Hoche entra en négociation avec les insurgés, ce fut par son intermédiaire. On rencontre son nom parmi les signataires du traité de la Mabilais. S'étant fait amnistier il se retira dans son château de Beauregard où les échouans qui ne lui pardonnaient pas ce qu'ils appelaient sa défection, tentèrent de l'enlever en l'an III. Nommé professeur à l'école centrale des Côtes-du-Nord, il s'occupa de travaux littéraires jusqu'à l'époque de la Restauration, traduisit en vers les *satires* et l'*art poétique d'Horace* et en prose les *Commentaires de César*; et devint membre de l'Académie celtique pour laquelle il publia un volume sur les *Celtes*: enfin ayant, en 1816, obtenu une place de *messager d'Etat* près de la chambre des Pairs, il ne remplit pas longtemps ces fonctions, car il mourut le 19 novembre 1823 à l'hospice de St-Brieuc où il vivait d'une pension qu'il recevait du gouvernement.

On a son portrait gravé par Texier d'après Perrin pour la collection Dejabin. Physionomie à la Daumier, bien appropriée à l'étrange caractère de l'individu. M. Ifabasque a raconté dans l'*Annuaire Dinannais* de 1836 le dramatique coup de main du château de Beauregard en prairial an III. Cayot-Delandre lui a consacré une notice dans la *Biographie bretonne* à l'article *Botidoux*, et j'ai complété cette notice à l'aide de documents de famille, dans la *Revue historique de l'Ouest*, 5^e livraison de 1888.



Le Dissez de Penanrun, (*Pierre-Tremeur*), — né à Carhaix, le 25 janvier 1731, appartenait à une famille qui figure au *Nobiliaire de Bretagne* de M. de Courcy, comme portant, d'après l'*armorial* de 1696, « d'or à trois pals d'azur et une fasce de gueules semée de billettes d'argent brochant sur le tout », et qui a occupé des emplois considérables en Bretagne au XVIII^e siècle. Je trouve de ce nom un sénéchal de Léon, député aux Etats de 1717, un subdélégué de l'intendance de Morlaix en 1747, un maire de Carhaix, député aux Etats de 1765, etc.

Pierre Le Dissez fut nommé *sénéchal de Lamballe* en 1773 et fit partie au mois d'août 1788 de la fameuse députation bretonne des 53, qui alla réclamer à Versailles l'élargissement des douze gentilshommes détenus à la Bastille pour avoir voulu défendre l'indépendance de la province. Élu *député suppléant de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats-Généraux de 1789*, il signa, en cette qualité, la fameuse *Adresse aux Bretons* rédigée par Expilly, mais il n'eut pas occasion de siéger. Membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord en 1790, pendant que son fils, sous-lieutenant de la garde nationale de Lamballe, était membre du directoire du même département, il devint président du Tribunal de district de Lamballe et fut élu en 1792 troisième *député suppléant des Côtes-du-Nord à la Convention*, où il ne siégea pas plus qu'à la Constituante. Après le 9 thermidor, nommé par Boursault membre du directoire du département, il fut maintenu en cette qualité le 20 floréal an III par Guezno et Guermeur, et nommé le 12 floréal an VIII, *président du tribunal de Dinan*, où il mourut le 28 juin 1804.

Le Dissez fils fut élu en 1792 président de l'administration centrale des Côtes-du-Nord. Devenu plus tard directeur des contributions indirectes du Finistère, il fut député de Morlaix en 1820 et en 1824. Je ne connais pas de notice sur son père, avant celle que j'ai donnée dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* et complétée dans la *Revue historique de l'Ouest*, 5^e livraison de 1888.



LV

Le Floc'h (Corentin), — né à Lignol le 31 janvier 1754, et cultivateur à Quanquizern, fut élu en 1789 député de la sénéchaussée d'Hennebont aux Etats-Généraux pour représenter les électeurs des campagnes; mais il n'eut à Versailles et à Paris d'autre notoriété que celle de son habit de paysan sous lequel on a de lui un curieux portrait gravé d'après un dessin de Moreau. Les *Tables du Moniteur* publiées en 1802 ignorent absolument son nom. Les seules traces que je trouve de lui se trouvent dans l'étude de M. Albert Macé sur l'élection épiscopale de Guégan: il se joignit à Dusers et à Lucas Bourgeret pour faire accepter à Guégan cette élection schismatique et leurs efforts furent impuissants. Un peu auparavant, son frère *François Le Floc'h*, maire de Lignol, avait été député à la seconde assemblée de Pontivy en février 1790 et nommé secrétaire adjoint de cette assemblée. Au retour de la Constituante, Corentin devint maire de Lignol à la place de son frère, etaida l'année suivante à l'organisation du régime républicain. D'après une tradition de famille que j'ai rapportée dans la *Revue historique de l'Ouest*, (3^e livraison de 1888), il aurait été fusillé dans sa maison par un parti de chouans lors de la reprise d'armes de 1796.

Son frère redevint maire après lui. Corentin ne laissa que des filles, mais le nom est encore porté à Lignol par un descendant de son frère.



LVI

Legendre (*Laurent-François*), — né à Lannilis le 26 avril 1741, d'une famille de notaires Léonais, se fit recevoir avocat au



LEGENDRE
(Collection Dejardin)

parlement et s'était fait au barreau de Brest une longue réputation de savoir et de droiture lorsqu'il fut choisi, le 7 avril 1789, par l'assemblée des 418 électeurs de la sénéchaussée, comme membre de la commission chargée d'arrêter le cahier commun des doléances, dont presque toutes les demandes furent plus tard converties en lois par l'Assemblée nationale. *Élu député de Brest aux Etats-Généraux*, il n'aborda jamais la tribune, mais il se rendit utile dans les travaux des commissions et organisa le *Bulletin de la correspondance de la députation du tiers-état de la sénéchaussée de Brest*, journal qui parut trois fois par semaine depuis le mois de mai 1789, qui contient beaucoup de ses lettres, et qui est très précieux pour l'histoire locale. J'ai donné dans la *Revue historique de l'Ouest* (5^e livraison de 1888) un grand nombre d'extraits de cette correspondance, qui ont la saveur de véritables mémoires inédits. Membre du comité de la marine en juin 1790, Legendre fut élu membre du tribunal de district de Brest au mois d'octobre 1790 malgré sa présence à l'Assemblée nationale. Je ne sais ce qu'il devint en suite.



LVII

Le Goaësbe de Bellée (Sébastien-Jean), — né le 1^{er} février 1732, au château de Bellée en Saint-Congard, appartenait à une ancienne famille de l'évêché de Vannes qu'on trouve très répandue depuis le XVI^e siècle en Réminiac, Malestroit, Campénéac, Ploërmel, Loyat, etc., et qui fut déboutée de ses prétentions à la noblesse à la réformation de 1669. Elle portait : d'or à trois épées de gueules en pal, surmontées d'un croissant de même. Sébastien Guy était procureur du roi à Ploërmel en 1710; et Sébastien-Jean, son petit-fils, d'abord garde du corps du roi en 1772, puis capitaine des gardes côtes de Caudan en 1778, se fit recevoir avocat en 1783, et fut *maire de Ploërmel de 1786 à 1788*. Député de Ploërmel à la session extraordinaire des Etats de Bretagne de février 1789, il fut, trois mois après, élu *député suppléant de la sénéchaussée aux Etats-Généraux*, et en 1790 colonel de la garde nationale de Ploërmel et membre du directoire du département. Officier municipal de Vannes en 1792 et membre du comité de surveillance, il présidait la dernière séance du club de la *Société des amis de l'égalité et de la liberté*, le 22 octobre 1793, lorsque Prieur de la Marne arriva brusquement pour procéder aux épurations, dissoudre le club et le remplacer par la société populaire. Incarcéré au petit couvent, Le Goaësbe recouvrira la liberté après le 9 thermidor, devint, en l'an IV, procureur syndic du district de Vannes, puis commissaire provisoire du directoire exécutif près le canton, enfin *juge au tribunal civil*, et en l'an V *accusateur public* près le tribunal criminel. En l'an VIII, il fut nommé *juge au tribunal de Ploërmel où il siégeait encore en 1811*; puis il devint juge à Vannes, où il mourut le 28 octobre 1814.

Il avait épousé sa cousine *Louise-Sébastienne Le Goaësbe de Réron* et il a laissé une postérité de magistrats. L'un de ses derniers descendants *M. Léon de Bellée*, est un peintre distingué. Cette notice qui a été récemment complétée dans la *Revue historique de l'ouest*, à l'aide de documents inédits, est la première qui ait été publiée sur lui.

Le Goazre de Kervélégan (*Augustin-Bernard-François*), né le 17 septembre 1748 à Quimper, où son père était conseiller du prétrial, appartenait à une ancienne famille de Cornouaille. Son parrain et sa marraine furent deux pauvres de la ville. Regu fort jeune au parlement, il était à 20 ans avocat du roi au prétrial de Quimper, et à 27 ans sénéchal, c'est-à-dire premier magistrat de Cornouaille. La cérémonie de son installation, le 31 août 1774, fut pour le pays une véritable fête publique, dont on conserva même le souvenir par une brochure. Député aux Etats de Bretagne dès 1774 et membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Quimper, il fit partie de la grande députation bretonne à Versailles en 1788 et prit une part considérable au mouvement réformiste de cette époque. Ses *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes* eurent un grand succès et décidèrent de son élection comme député de Quimper aux États-Généraux, où il suivit constamment la ligne de conduite de son ami Le Chapelier. Comme lui, il essaya, mais trop tard, d'enrayer en 1791 le mouvement révolutionnaire. Élu député du Finistère à la Convention en 1792, il vota pour la détention dans le procès de Louis XVI, et dénonça, le premier, du haut de la tribune, la feuille incendiaire de Marat. Proscrit avec les Girondins après le 31 mai et mis hors la loi, il réussit à se cacher dans le Finistère jusqu'après le 9 thermidor. Rentré à la Convention il devint membre du comité de sûreté générale ; et ce fut lui qui, le 1^{er} prairial an III, l'épée à la main, à la tête de 900 bretons, délivra la Convention envahie et sauva Boissy d'Anglas. Membre du conseil des Anciens, il fut secrétaire de cette assemblée,

puis membre du conseil des Cinq-Cents et enfin du Corps législatif où il entra au mois de décembre 1799, pour y rester pendant toute la durée de l'Empire et la première année de la Restauration. Décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII le 2 novembre 1814, il se retira de la vie publique le 20 mars 1815 ; et revint habiter le manoir de Toulgoat où il avait passé son enfance et où il mena désormais une existence patriarchale entre ses enfants et les pauvres de sa paroisse. Il y mourut le 24 février 1825 et fut enterré dans le cimetière de Penhars, au sommet du promontoire qui domine Quimper au couchant. On a dit de lui : que c'était la loyauté, l'héroïsme et le dévouement incarnés.

On a de Kervélégan un portrait finement gravé dans la collection Quenedey : et M. Th. Hersart de la Villemarqué lui a consacré dans la *Biographie bretonne* une excellente notice dont on a réimprimé un tirage à part à Quimperlé en 1880.



LE GOLIAS DE ROSGRAND
(Collection Dejabin)

LIX

Le Golias de Rosgrand (Jean-Marie), — né à Braspart, près Pleyben, le 17 novembre 1738, était avocat à Châteaulin, lorsqu'il fut élu, en 1789, député des sénéchaussées réunies de Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Gourin et Quimperlé aux États-Généraux. Il fit peu parler de lui à Versailles et à Paris, et fut élu premier *juge* au tribunal de district de Châteaulin, en 1790, mais il donna sa démission en 1791, peu après son retour de l'Assemblée. Élu *administrateur* du directoire du district en décembre 1792, il occupa ces fonctions pendant plusieurs années et préserva sa contrée des violences de la grande terreur. Nommé *sous-préfet* de Châteaulin par le premier consul, lors de l'établissement des sous-préfectures, il mourut le 29 frimaire an IX, laissant sept fils de Reine Cosmao : deux d'entre eux furent officiers de marine, un autre receveur d'enregistrement, un dernier, notaire à Châteaulin : mais le nom est aujourd'hui éteint.

On a un portrait de Le Golias, gravé par Le Tellier, d'après Perrin, dans la collection Dejabin. Physionomie sans grand caractère. Cette notice est la première qui ait été publiée sur lui.

Le Guen de Kerangal (*Guy-Gabriel-François-Marie*), — né à Landivisiau le 25 mars 1746, était négociant et fabricant de toiles : il avait pris le nom de *Kerangal*, qui était celui de sa mère, pour se distinguer de ses frères, négociants comme lui. Ayant été élu, en 1789, *député de la sénéchaussée de Lesneven aux États-Généraux*, il se rendit célèbre par sa motion de la nuit du 4 août, dans laquelle après deux députés de la noblesse, et le premier du Tiers-Etat, il reprocha à l'Assemblée de ne pas avoir prévenu l'incendie des châteaux en détruisant elle-même les titres de servitude, et réclama l'abolition des priviléges. On sait quel enthousiasme excita cette motion et quelles en furent les immédiates et importantes conséquences. Après la dissolution de l'Assemblée, Le Guen reprit son commerce de toiles et fut arrêté comme suspect au mois de décembre 1793. Incarcéré à Brest, il fut délivré le 9 thermidor et mourut tranquillement à Landivisiau le 16 avril 1817.

Malgré la notoriété qui lui avait été acquise par sa motion du 4 août, son portrait n'a pas été gravé dans la collection Dejabin, mais il avait été préparé par Isabey dont on conserve le croquis au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. La *Biographie bretonne* lui a consacré une bonne notice, que j'ai complétée dans la *Revue historique de l'Ouest* (6^e livraison de 1888) en reproduisant son discours du 4 août et divers autres documents contemporains.



Le Guillou de Kerineuff (*Joseph-Jean-Marie*), — né à Co-ray le 19 mars 1748, fut d'abord avocat au Parlement. Echevin de Quimper en 1786, il fut député-adjoint aux Etats de Bretagne en décembre 1788. Ayant organisé chez lui l'un des quatre comité réformistes au commencement de 1789, il fut élu le 22 avril, troisième *député des sénéchaussées réunies de Quimper et Concarneau aux États-Généraux* ; mais il ne tarda pas à donner sa démission pour s'occuper plus activement de la *mairie*, à laquelle il venait d'être élu, et fut remplacé par le suppléant *Tréhot de Clermont*. Il présida l'Assemblée électoral du département du Finistère en juin 1790, et y prononça force discours qui ont été conservés au procès-verbal imprimé. Élu *président du tribunal criminel du Finistère* en 1792, il occupa ces fonctions pendant plusieurs années, même en 1794, mais indépendamment du tribunal révolutionnaire de Brest à qui incomberent les plus odieuses besognes ; et fut nommé en l'an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, *président de la cour de justice criminelle du Finistère*, et chevalier de la Légion d'honneur en l'an XII ; il devint en 1811, *président de chambre à la cour d'appel de Rennes*, fut rétraité le 3 janvier 1816 et mourut à Quimper le 2 juillet 1823.

On a une notice assez écourtée sur lui dans les *Fastes de la Légion d'Honneur* (V. 428), sous le nom estropié de *Guillon Herneuff* ou *Kerincoff* : on le retrouve ailleurs (V. 554), sous le nom de *Le Guillou de Kerineuf*. Je lui ai consacré une étude complète dans la *Revue historique de l'Ouest*, 6^e livraison de 1888.





L'ABBÉ DE LEISSÈGUES DE ROSAVEN
(Collection Dejabin)

LXII

De Leissègues de Rosaven (L'abbé Jean-Marie), — né à Locronan le 4^{er} juillet 1732, appartenait à une famille qui a produit des célébrités en divers genres, depuis le vice-amiral, héros du combat de Saint-Domingue, en 1806, jusqu'au père Rosaven, assistant du général des jésuites. D'abord jésuite, il était professeur de philosophie à Caen lorsque la suppression de l'ordre, en 1763, le ramena en Cornouailles, où il devint successivement recteur de Châteaulin, de Plouhinec, et enfin *prieur-recteur de Plogoniec*; c'est à ce titre qu'il fut élu *député du diocèse de Quimper aux États-Généraux*. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir au Tiers-Etat à Versailles, et plus tard à prêter le serment à la constitution civile du clergé; mais il ne tarda pas à s'apercevoir de son erreur lorsqu'il vit le protestant Barnave et l'intrépide Mirabeau obtenir qu'on imposerait le serment par la force, sous peine de privation de traitement. Cette intolérance ouvrit les yeux à bien des aveugles, en particulier à l'abbé de Leissègues, qui rétracta aussitôt son serment et qui dut s'expatier en 1792, avec son neveu, le futur P. Rosaven. Ils se refugièrent d'abord à Jersey, puis à Londres, puis en Allemagne à Paderborn, et il mourut en 1801, près de Vienne en Autriche, avant la publication du Concordat.

On a son portrait gravé par Le Tellier, d'après Labadye, pour la collection Dejabin : figure bizarre, heurtée ; œil vif : physionomie où l'intelligence s'unît à l'énergie.



LE LAY DE GRANTUGEN
(Collection Dejabin)

LXIII

Le Lay de Grantugen (*Guillaume*), — né à Lannéanou, le 22 avril 1742, était cultivateur et premier lieutenant du guet de Plovinneau. *Élu député des sénéchaussées réunies de Morlaix et de Lannion aux États-Généraux*, il ne parut jamais à la tribune, et la seule mention que je trouve de lui, après son élection, est cette note de l'Almanach des députés de l'Assemblée Nationale pour 1790, passant la revue des sénéchaussées : « M. Couppé, sénéchal de Lannion ; c'est assurément un homme respectable ; — Guillaume Le Lay, laboureur ; celui-ci mérite d'être respecté. » Je ne sais ni où ni quand il est mort.

On a son portrait gravé par Voyez, d'après Duval, dans la collection Dejabin. On dirait d'une tête de bois.



LEMOINE DE LA GIRAUDAIS
(Collection Dejabin)

LXIV

Lemoine de la Giraudais (*Denis-Jean Marie*), — né à Saint-Brice, le 10 mars 1739, était avocat au Parlement, inscrit au barreau de Fougères. Député aux États de Bretagne, en 1788 et 1789, il fut élu, le 17 janvier, membre de la commission intermédiaire des États pour l'évêché de Rennes et peu après *député de la sénéchaussée de Fougères aux États-Généraux*. Comme son collègue Fournier de la Pommeraye, il se rapprocha plutôt de la droite que de la gauche, et je ne crois pas qu'il ait occupé de fonctions administratives après la dissolution de l'Assemblée. En l'an XIII, il figure comme jurisconsulte, c'est-à-dire comme simple avocat, près le tribunal civil de Fougères, sur les Annuaires du département d'Ille-et-Villaine. Il est mort à Fougères le 22 janvier 1814.

On a son portrait gravé par Courbe, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Figure fine: d'un délicat et d'un lettré. Un Lemoine de la Giraudais figure en 1811, comme conseiller auditeur à la Cour d'appel de Rennes. Je suppose que c'est son fils.

Cette notice est la première qui ait été publiée sur lui.

Lestrohan (Joseph), — né le 18 août 1749, était notaire et avocat au Port-Louis, lorsqu'il fut élu, en 1789, *député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont aux États-Généraux*. Il n'eut pas occasion d'y siéger. Electeur du Port-Louis aux grandes élections départementales de juin 1790, il fut élu membre du *conseil général* du Morbihan, puis le 12 octobre, quatrième *juge* au tribunal de district siégeant à Lorient,* mais n'accepta pas ces fonctions parce qu'il voulait rester au Port-Louis, où il fut l'un des organisateurs de la société ou club des Amis de la Constitution, et où je le trouve *juge de paix* en 1792. Il faisait encore partie de la liste électorale de Port-Liberté, c'est-à-dire de Port-Louis, en 1804. Il est mort au Port-Louis le 12 mai 1810.

De sa femme Marie *Faugerouze*, il eut un fils *Augustin*, né au Port-Louis, le 19 décembre 1792, qui fut médecin à Lorient, où il mourut, en 1849. Sa descendance existe encore, représentée par des officiers d'infanterie et d'artillerie de marine.

Cette notice est la première qui ait été publiée sur lui.



Labbé Loaisel (Gabriel-Mathurin-Joseph), — né à Sérent le 2 décembre 1747, fils d'un sénéchal de plusieurs juridictions dont le siège était à Malestroit, d'abord vicaire de Saint-Gilles à Malestroit, succéda à l'un de ses oncles, comme *vicaire perpétuel de Redon* en 1777. Élu *député du clergé de Vannes* aux États-Généraux, il abandonna son ordre dès le 4^e juin 1789 pour se réunir au Tiers-État ; mais effrayé par les projets de la constitution schismatique, il donna sa démission au commencement de l'année 1790 et fut remplacé par Dom Le Breton (voy. ci-dessus). Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé en 1792, il dut s'expatrier en Angleterre et revint en France en 1799. Maintenu *curé de Redon* à l'époque du concordat, il donna sa démission en 1806, à la suite d'une maladie, et reprit ses fonctions au bout de quelques mois, à la mort de son successeur. Définitivement démissionnaire en 1816, il mourut à Redon le 8 mai 1825.

M. Tresvaux, qui lui a consacré une notice, lui donne le prénom de *Gobrien*. Voyez encore les *Histoires de Redon* et l'abbé Luco dans le *Pouillé de Vannes*. Il a été oublié par la *Biographie bretonne*.





L'ABBÉ LOËDON DE KEROMEN
(Collection Dejardin)

LXVII

Loëdon de Keromen (L'abbé Nicolas), — né à Quimper en 1738, était fils du receveur des finances de la communauté de cette ville. *Recteur de Gourin*, paroisse qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Vannes et qui dépendait alors de celui de Cornouailles, il fut élu *député suppléant du clergé de Quimper* aux États-Généraux ; mais l'abbé Hervé ayant refusé de siéger (voy. ci-dessus), il partit aussitôt pour Versailles et fut un des premiers à se réunir au Tiers-État. Il signa les protestations catholiques des évêques des 13 avril et 30 octobre 1790, mais il se laissa entraîner à prêter serment à la constitution civile du clergé, à la tribune, le 3 janvier 1791. Son erreur ne fut pas de longue durée : il voulut se rétracter publiquement le surlendemain ; et, comme on lui refusa la parole, il publia sa rétractation dans le *Journal ecclésiastique*. Déporté en Espagne en 1792, il y mourut dans le diocèse de Tolède au commencement de 1794.

M. Téphany a publié une bonne notice sur lui avec une longue lettre inédite datée de Gones, le 8 septembre 1793. On a de l'abbé Loëdon un portrait gravé par Courbe, d'après un beau dessin de Moreau : physionomie à la fois forte et fine. — Le député Coroller du Moustoir (voy. ci-dessus) avait épousé une de ses sœurs.

LXVIII

Lucas de Bourgerel (*Jean-Joseph*), — né à Béganne le 20 novembre 1732, était fils de Joseph-Pierre *Lucas de la Championnais* et tirait son nom de la terre de *La Grée-Bourgerel* en Noyal-Muzillac. Reçu avocat au parlement, il vint exercer à Vannes où il devint avocat de la communauté, lieutenant de la maîtrise et sénéchal de la juridiction de l'île d'Arz. Député aux États de Bretagne en 1772, et aux sessions de décembre 1788 et février 1789, où il fut nommé membre de la commission intermédiaire, il fut élu *député de la sénéchaussée de Vannes* aux États-Généraux et vota avec la gauche. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il devint *juge* au tribunal de district de Rochefort, pendant que son second fils était administrateur du même district, et son fils aîné administrateur du département. Vérificateur des pouvoirs à l'assemblée électoral de 1792 pour les élections à la convention, il fut fait prisonnier par les chouans en mars 1793, à la prise de Rochefort, où son fils fut tué avec deux autres républicains, d'où le nom de *Roche-des-Trois* qui remplaça celui de Rochefort. Bientôt délivré, il devint président du comité révolutionnaire de Vannes ; puis, après le Directoire, juge-suppléant au tribunal civil et président du Conseil général du Morbihan. Il est mort à Vannes le 6 juin 1806.

Plusieurs recueils biographiques ont confondu avec lui son fils *Joseph-Marie-Prudent Lucas de Bourgerel*, né à la Roche-Bernard en 1762, qui fut accusateur public près le tribunal criminel du Morbihan, député aux Cinq-Cents en l'an VII, et président de l'Administration municipale de Vannes. Ses descendants existent encore.



LXIX

Lucas (L'abbé *Jean ou Julien*). — né à St-Fiacre près Guingamp, vers 1730, fut d'abord principal du collège de Tréguier où il eut pour élève le célèbre Le Gonidec, puis chanoine de Tréguier et frère de l'abbé Siéyes que Mgr de Lubersac avait amené avec lui dans ce diocèse. Devenu en 1784 *recteur du Minihy-Tréguier* il prononça un discours très ardent à l'assemblée diocésaine de 1789, fut élu *député du clergé de Tréguier* aux Etats-Généraux, adhéra à l'exposition des principes d'octobre 1790, refusa le serment à la constitution civile du clergé et mourut peu après de chagrin dans sa famille, sa paroisse ayant été supprimée.

C'est un des députés les plus silencieux et les moins connus.



LXX

Maisonneuve (L'abbé *François*), — né à Saint-Etienne-de-Montluc, le 9 septembre 1744, (quatrième des neuf enfants de François Maisonneuve, marchand à Saint-Etienne, originaire de Vigneux, et de Gilette Maignan) se fit recevoir *docteur en théologie* en l'Université de Nantes, fut d'abord vicaire à Trans et devint en 1788 *recteur de Saint-Etienne-de-Montluc*. Élu à ce titre *député du clergé de Nantes* aux Etats-Généraux, il n'y siégea pas longtemps, et redoutant les excès que présageaient les mouvements populaires, il donna sa démission au mois d'août 1789, en même temps que l'abbé Chevallier (Voy. ci-dessus). Ayant refusé le serment schismatique en 1792, il fut recherché par le district de Savenay et déporté en Espagne. Rentré en France en l'an X, il fut nommé curé de la paroisse de Sainte-Croix à Nantes, où il mourut le 29 septembre 1813.

Il n'y a sur l'abbé Maisonneuve que quelques lignes sans dates dans la *Biographie nouvelle des Contemporains* d'Arnault.





CÉSAR MAUPASSANT
(Collection Dejabin)

Maupassant (*Louis-César*), — né à Saumur, le 25 avril 1750, était qualifié agriculteur à Nort, lorsqu'il fut élu député suppléant de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux. Il prit une grande part aux agitations nantaises. Scrutateur de la première assemblée électoral réunie au mois de mars 1790, pour nommer l'administration départementale de la Loire-Inférieure, il fut élu administrateur lui-même, et partit à la fin du mois d'août pour Paris, afin de remplacer à l'Assemblée nationale le député Pellestin démissionnaire. Membre du directoire du département à la fin de 1792, il fut élu le 19 septembre député suppléant à la Convention, mais il n'y siégea point. Ayant été envoyé, au mois de mars 1793, à Machecoul, afin d'organiser la résistance à l'insurrection qu'on redoutait, il fut tué le 11 mars, lors de la première émeute. Une des sections de Nantes (quartier Saint-Similien) prit son nom et le portait encore en 1804.

On a de Maupassant un curieux portrait de profil dans la collection Dejabin. A sa mine altière, on dirait presque qu'il veut justifier son prénom de César. C'est la raideur personnifiée.

Mazurié de Pennanceh (*Pierre-Louis*), — né à Landerneau, le 9 avril 1732, appartenait à une famille qui a fourni des maires de Morlaix et de Landerneau et un subdélégué de l'intendance. Négociant à Morlaix, il fut lui-même *maire* de Morlaix en 1782, premier consul en 1788, député aux Etats de Bretagne en février 1789 et membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Tréguier. Élu *député des sénéchaussées réunies de Morlaix et de Lannion* aux Etats-Généraux, il y fit très peu parler de lui. Je ne trouve mention de sa personne que dans l'*Almanach des députés* de 1790 ; et c'est une mention satirique. Le mettant en parallèle avec son collègue Baudouin de Maisonblanche « qui connaît à fond les Institutes de Justinien et les Pandectes, le Code et le Digeste, les ordonnances et les arrêts de règlement, loix excellentes faites pour le bonheur des hommes », l'*Almanach* ajoutait : « M. Mazurié ne sait pas tout cela et prétend n'en être pas moins instruit. » C'est tout. Je ne rencontre plus trace de lui après la Constituante, et ne connais sur lui aucune notice biographique.



Méchin (L'abbé *Antoine-Alexandre*), — né à l'île de Bouin, le 13 janvier 1746, fut nommé *curé de Brains*, près Machecoul, en 1786, et devint recteur au concours, en 1787. Secrétaire de l'as-



L'ABBÉ MÉCHIN
(Collection Dejardin)

semblée diocésaine de Nantes qui se réunit le 25 septembre 1789, pour remplacer les trois députés aux Etats-Généraux démissionnaires, Méchin fut élu second député du clergé de cette seconde série et devint le premier, par suite du refus de siéger de l'abbé Pronzat. Après s'être justifié de n'avoir pas signé la protestation du 29 avril 1790, il prêta serment à la constitution civile du clergé, le 3 janvier 1791, et se rétracta le surlendemain par une lettre officielle adressée au président de l'Assemblée, puis publiée dans le *Journal ecclésiastique*. Mais rentré dans sa paroisse après la clôture de l'Assemblée, il adhéra une seconde fois au schisme et continua les fonctions pastorales jusqu'en 1793, comme curé constitutionnel. C'est à ce titre qu'il fut massacré, malgré ses supplications et ses cris, le 11 mars 1793, dans une rue de Machecoul, en face de l'hôpital actuel, le premier jour de l'insurrection. M. Lallié, dans son livre sur *le district de Machecoul*, ne le compte pas au nombre des victimes, mais j'ai recueilli des traditions locales fort précises qui ne permettent pas d'émettre un doute sur cette mort tragique.

On a son portrait gravé par Courbe d'après Isabey dans la collection Dejabin: œil presque hagard; physionomie de l'indécision.



Millon de Villeroi (*Maurice-Emmanuel*), — né au Croisic le 1^{er} mars 1743, appartenait à une ancienne famille de Bretagne que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais rattache à celle des Millon de Villemorel et des Salles, qui remonte au XIII^e siècle, a produit un trésorier général de Bretagne en 1484, fut maintenu de noblesse d'extraction à la réformation de 1669 et portait « d'azur à 3 têtes de lévrier coupées d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules bouclé d'or. » Il faut donc admettre que la branche du Croisic, issue d'avocats de Quimperlé, avait dérogé et perdu ses droits à la noblesse, ou bien qu'on admet en sa faveur une exception fort honorable, car le Tiers-Etat de Bretagne avait déclaré formellement qu'il exclurait les nobles de sa députation aux Etats-Généraux; et Millon de Villeroi, *maire du Croisic*, député de cette communauté aux États de Bretagne de février 1789, et bientôt membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Nantes, fut élu, en avril, *député suppléant de la sénéchaussée de Nantes aux États-Généraux*. Il ne siégea pas; n'occupa point de fonctions pendant la révolution, et mourut le 20 juin 1831, au Croisic, à quatre-vingt-huit ans.

Ses descendants existent encore à Guérande.



Morineau (*Christophe-Louis-Pierre*), — né à Concarneau en 1753, était fils d'Yves-Marie, maire de cette ville et député aux États de Bretagne de 1764. Négociant, miseur de Concarneau en 1789 et député par sa communauté à la session des États de Bretagne de février 1789, il fut élu *député suppléant de la sénéchaussée de Quimper* aux États-Généraux, mais n'eut pas occasion de siéger. Il offrit son argenterie comme don patriotique. *Maire de Concarneau* le 1^{er} décembre 1792, il se trouvait à Paris lors du procès de Louis XVI et contribua à sauver la vie à plusieurs personnes, notamment au comte de Ménorval, en lui procurant un sauf-conduit de pharmacien. A la suite de la loi du 29 frimaire an II, il fut élu par ses concitoyens instituteur de la commune et remplacé comme maire. On le trouve ensuite *maître d'école* à Fouesnant, puis adjoint principal délégué à Concarneau jusqu'en l'an VIII. Ruiné, au moment du blocus continental, par des spéculations sur les blés, il vit l'une de ses filles obligée de prendre un petit commerce d'épicerie, et il mourut près d'elle le 29 décembre 1822.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Morineau.

Moyon (L'abbé Joseph), — né au village du Pin, en Montoir (aujourd'hui paroisse de Saint-Malo-de-Guersac) le 11 mars 1739, prêtre en 1764, d'abord vicaire à Saint-Nazaire, puis recteur de Saint-André-des-Eaux en 1774, fut élu *député du clergé de Nantes* aux États-Généraux ; mais les appréhensions du schisme religieux qu'il voyait se préparer lui firent donner sa démission au mois d'août 1789, en même temps que ses collègues les abbés *Chevallier* et *Maisonneuve*. Il signa l'adhésion du clergé du diocèse de Nantes à la protestation du 19 avril 1790 contre la constitution civile. Insermenté en 1791, il dut s'embarquer pour l'Espagne à Saint-Nazaire en 1792 et ne revint dans sa paroisse qu'à l'époque du Concordat. Il y fut le bienfaiteur de ses paroissiens, vendit tout ce qu'il avait pour les aider pendant la disette de 1811, et installa chez lui un petit séminaire pour le recrutement du clergé. Il mourut à Saint-André-des-Eaux le 13 octobre 1813, et sa mémoire y est restée en telle vénération qu'on fait encore des pèlerinage sur sa tombe.

Il n'y a sur l'abbé Moyon qu'une courte notice dans le livre de l'abbé Tresvaux.



MOYOT
(Collection Dejabin)

LXXVII

Moyot (*Ildut*), — né à Lanildut le 10 août 1749, fils, dit son acte de baptême, de nobles marchands Tangny Moyot et Anne-Gabrielle Léostic, fut lui-même capitaine marchand, armateur et cultivateur à Lanildut. Il était d'une probité à toute épreuve, dit M. Levot dans son *Histoire de Brest*, mais d'une telle simplicité qu'on peut mettre en doute s'il a toujours compris les problèmes législatifs qu'il fut appelé à résoudre. Ce fut cependant lui qui réunit le plus de suffrages dans l'assemblée des électeurs de la *sénéchaussée de Brest* en avril 1789 pour la députation aux États-Généraux. On a quelques-unes de ses lettres, avec celles de Legendre, dans le *Bulletin de la Correspondance du Tiers-État de la sénéchaussée de Brest* en 1789. Après la dissolution de l'assemblée, il fut d'abord *juge de paix* de Brelès, puis élu membre du conseil général du district de Brest, à la fin de 1793. Je rencontre un *Moyot* dans la commission administrative instituée à Landerneau par la Convention après la mise en accusation en masse des administrateurs du département du Finistère; mais je ne sais s'il s'agit de l'ex-constituant. Ce qui est sûr c'est qu'il devint, par arrêté préfectoral du 19 vendémiaire an XII, *maire* de Lanildut, où il mourut le 17 avril 1813.

On a un portrait de Moyot, dessiné par Labadie et gravé par Courbe pour la collection Dejabin. Figure grimaçante, inquiète, et ne respirant pas grande intelligence. Je ne connais sur lui aucune notice biographique, et sa descendance est tombée en oubli. Son héritage est aujourd'hui possédé par M. Vincent, qui descend d'une de ses sœurs.



GABRIEL DE NEUVILLE
(Collection Dejabin)

LXXVIII,

De Neuville (*Gabriel-Henri-René*). — né à Broons le 9 juillet 1744, était fils de noble maître *Gabriel-Julien Neuville* (sans *de*), avocat au Parlement, procureur fiscal de la juridiction de Broons et de Louise *Tavet*. Toutes les signatures de son acte de naissance portent *Neuville* sans *de*, comme dans le corps de l'acte, et je ne sais pourquoi le futur constituant prit la particule qu'il abandonna plus tard, car j'ai des lettres et quittances de lui signées simplement *Neuville* en l'an VI. Avocat au Parlement et sénéchal de Jugon dès 1770, il fut élu *député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux* et ne fit pas parler de lui à l'Assemblée nationale. Élu membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord le 1^{er} juillet 1790, il fut scrutateur de l'assemblée électoral pour la Convention, convoquée à Dinan en septembre 1792, et devint en 1797 *juge de paix* du canton de Saint-Brieuc. Je le trouve peu après capitaine de la nouvelle garde nationale ; il est mort à St-Brieuc, le 10 nivôse an IX (31 décembre 1800).

Deux de ses sœurs sont mortes à Broons vers 1816 et la famille n'a plus de représentant dans le pays. On a un bon portrait de Neuville dessiné par Gros et gravé par Texier pour la collection Dejabin. Le bas de la figure est lourd ; mais la physionomie franche et ouverte. — Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.

Palasne de Champeaux (*Julien-François*), — né à Saint-Brieuc le 21 mars 1736, était fils de *Julien-Jean*, référendaire de la chancellerie près le Parlement de Bretagne et receveur des fouages ordinaires de Saint-Brieuc. Avocat au Parlement, il devint *sénéchal de Saint-Brieuc*, fut député du Tiers-État en cour entre les deux sessions des États en janvier 1789, et fut élu le 14 avril *député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux*, et le 19 août colonel d'honneur des volontaires nationaux, Commissaire pour l'organisation de la France en départements, président du comité des recherches, il fut plusieurs fois *secrétaire* de l'Assemblée nationale. Son rapport sur les pensions en 1790 servit de base à tout ce qui s'est fait depuis sur cette matière. Envoyé en mission à Douai pour y rétablir l'ordre, il reçut de cette ville une adresse de remerciements. — Après son retour de l'Assemblée, il fut élu *président du tribunal criminel des Côtes-du-Nord* le 2 janvier 1792 ; puis, président de l'Assemblée électorale de Dinan le 4 septembre 1792, il fut élu second *député des Côtes-du-Nord à la Convention*. Dans le procès de Louis XVI, il vota, avec les plus modérés, pour la détention comme otage et l'appel au peuple. Aussi, était-il fort suspect à la montagne. Il ne fut pourtant pas arrêté après le 31 mai et parvint à préserver son département des terribles missionnaires de la Convention. Ayant contribué à la chute de Robespierre, il fut envoyé en mission à Brest avec Topsent pour ouvrir les prisons, réorganiser les pouvoirs publics et aider à la pacification. Pendant cette mission, il mourut presque subitement à Brest, le 14 brumaire an IV (2 novembre 1795).

Un de ses fils a été adjudant général et chevalier de l'Empire. Un de ses arrière-petits-fils a fait parler de lui récemment comme résident de la République française près la Cour de Hué. — M. Levot a donné une bonne notice sur Champeaux dans la *Biographie bretonne*. Nous donnerons son portrait dans la série de la Convention.



Pathelin (*Jacques-Gabriel*), — figure avec la qualification d'officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes, comme *député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont*, sur une liste des députés de Bretagne aux États-Généraux, qui fut imprimée à Brest, au mois d'avril 1789, dès que le résultat des élections fut connu. Son nom n'a jamais reparu depuis sur aucune liste, et comme il n'eut pas occasion de siéger, l'obscurité la plus complète règne sur sa personne. Il y avait au Port-Louis, en 1695, un *Benoit Pathelin*, sieur de Brunet, dont la fille épousa Nicolas Audran, l'un des fils de l'imprimeur Vannetais. J'imagine que c'est le grand père du futur député. D'autre part, je relève un premier enseigne de vaisseau du nom de Pathelin, sur les listes de la Compagnie des Indes, en 1736 : mais je ne le rencontre ni sur la liste de 1785, ni sur celle des nombreux officiers licenciés en 1770, qui furent pourvus de brevets d'officiers provisoires pour la guerre d'Amérique. Enfin la liste des jurés du Morbihan pour l'an VI signale un *Gabriel-Louis Pathelin*, rentier, demeurant à Hennebont. Ne serait-ce pas notre député ? Je livre ces renseignements aux amateurs de problèmes biographiques.



Pellerin (*Joseph-Marié*), — né à Nantes le 27 septembre 1751, était avocat militant près le présidial de Nantes lorsque se produisit la grande agitation réformiste de 1788 : il y prit une part active, en publiant coup sur coup plusieurs brochures, telles que son *Mémoire historique sur la constitution des États de Bretagne*; ses *Idées d'un citoyen sur la réforme de l'administration de la justice en France, et ses observations sur le Droit public de la province de Bretagne*, qui assurèrent son élection, au mois d'avril 1789, comme *député des sénéchaussées réunies de Nantes et de Guérande aux États-Généraux*. Se considérant comme député spécial de cette dernière, il entretint avec les électeurs du Croizic et de Guérande une intéressante correspondance qui a été publiée en 1882 par M. Gustave Bord. Il avait opiné dès les premières séances pour la réunion des trois ordres et le 17 juin pour la constitution en Assemblée nationale ; mais il ne tarda pas à se séparer de la majorité, surtout lorsqu'il la vit se préparer à faire œuvre schismatique. A la déclaration des *droits de l'homme*, il opposa une déclaration des *devoirs* ; et il refusa de prendre part aux délibérations sur la constitution civile du clergé, puis il donna sa démission le 7 septembre 1790 et fut remplacé par *Maupassant*. Pendant les mauvais jours il montra un grand courage ; n'hésita pas à défendre par un mémoire juridique les religieuses des Couëts odieusement outrageées, fut arrêté comme suspect, et fit partie des 132 Nantais traduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Acquitté, il mourut peu après à Nantes, le 29 novembre 1794, épaisé par les souffrances et les privations qu'il avait endurées.

On a une excellente notice sur Pellerin dans la *Revue des provinces de l'Ouest* de novembre 1855. Ses deux fils, l'un magistrat, l'autre médecin professeur, sacrifièrent leur carrière en 1830 pour ne pas prêter serment au gouvernement de Juillet.

Pennanech (de — Voy. **Mazurié**.)



Perret de Trégadoret (*Rodolphe-Claude*), — né à Ploërmel le 10 novembre 1741, fils de *Charles* et d'*Anne-Elisabeth Quénau* et filleul de *Rodolphe-Toussaint Gaillard de Kerbertin*, appartenait à une ancienne famille de notaires, procureurs, sénéchaux et maires de Ploërmel, dont une branche, celle des *Perret du Cros-lais*, de *Lézonnet* et de *La Lande* fut anoblie par *Henri IV* en 1606, et portait d'argent à 3 coeurs de gueules. Les *Trégadoret* conservaient des relations de parenté avec les *Perret de la Lande* et s'appelaient entre eux cousins dans les correspondances que j'ai eues entre les mains, mais ils n'avaient pas de priviléges de noblesse. C'est ainsi que *Perret de Trégadoret*, qui avait été *miseur*, puis *maire* de Ploërmel en 1778, fut élu *député du Tiers-État de la sénéciaussée de Ploërmel aux Etats-Généraux*, où il vota avec la gauche, mais sans se faire remarquer d'une façon spéciale. Le 7 septembre 1791, il fut élu second haut-juré de Morbihan, en reconnaissance, dit le procès-verbal, « de la manière utile et distinguée dont depuis trois ans, député à l'Assemblée nationale, il a servi sa patrie. » *Président du tribunal de district* en 1792, il fut nommé officier municipal le 9 décembre et resta juge au tribunal pendant la Terreur ; son cousin *Perret de La Lande* était en même temps *président du tribunal criminel* du Morbihan, à Vannes. Nommé *président de la municipalité* le 27 ventôse an IV, il était aussi *président du Club*, et demandait en l'an V une place de commissaire du directoire exécutif, mais il resta président de l'administration municipale. Un de ses frères, nommé comme lui Rodolphe, était commandant de la garde nationale de Ploërmel. L'ex-constituant mourut à Vannes le 27 frimaire an VII (17 décembre 1798).

Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.





POULAIN DE CORBION
(Collection Dejabin)

LXXXIII

Poulin de Corbion (Jean-François-Pierre), — né à Quintin le 10 juin 1743, fils de Pierre qui était alloué du duché de Lorge et sénéchal d'Avaugour, fut élu le 3 décembre 1779 *maire* de Saint-Brieuc et commandant de la milice bourgeoise pour 1780 et 1781. Réélu en 1782, il fut député aux États de Bretagne de cette année et à la session de 1787 qui se tint à Saint-Brieuc. Ayant protesté en 1788 contre l'arrestation des douze, et publié une lettre patriotique aux habitants des campagnes, intitulée *La Poule au pot*, il fut élu le 14 avril 1789 député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux, et le 19 août colonel des volontaires nationaux. Le 24 juillet 1791, il envoya une cravate au drapeau de la garde nationale et fut reçu en grande pompe à Saint-Brieuc le 13 octobre, à son retour de l'Assemblée nationale, où il ne s'était fait remarquer par aucune motion particulière se contentant de voter fidèlement avec la gauche. Élu *maire* le 9 novembre, il refusa ce nouvel honneur et je le trouve en 1792 juge au tribunal de commerce. Commissaire à la vérification des pouvoirs et scrutateur adjoint à l'assemblée électorale pour la Convention tenue à Dinan en septembre 1792, il ne fut pas élu député et fit peu parler de lui pendant la Terreur. Après le 9 thermidor, le 30 mai 1795, Guezno et Guermeur le nommèrent procureur de la commune de Saint-Brieuc, et le 30 octobre 1797, il devint commissaire du Directoire exécutif près la municipalité. Il exercait encore ces fonctions lors de la prise de Saint-Brieuc par les chouans dans la nuit du 27 au 28 octobre 1799. Sortant de sa maison, il fut tué par une balle à 4 heures du matin. Certains récits accompagnent sa mort d'un dialogue très dramatique. Les chouans qui le rencontrèrent l'ayant reconnu, auraient voulu l'obliger à crier : Vive le roi ! et il serait tombé en criant : Vive la République ! mais M. de Kerigant assure que sa mort fut fatale et que les chouans ne le reconnaissent point. Une plaque de marbre a été maladroitement posée en 1881 contre la tour de la

cathédrale pour consacrer le souvenir de sa mort. Ce n'est pas là qu'il fut tué, mais à la porte de l'évêché actuel.

On a plusieurs portraits de *Poulain de Corbion*; le premier, que nous reproduisons, dessiné par Godefroy et gravé par Massard pour la collection Dejabin: physionomie spirituelle, mais la plus bizarre qui se puisse imaginer, avec son tout petit oeil, et son nez extraordinairement allongé; le second, dessiné par Devouges et gravé par Crauz, à la manière noire, pour la collection Le Vachez, ne ressemble guère au premier: physionomie calme et pleine, et non pas futée comme la précédente: j'ai eu quelque doute sur son authenticité: la date de naissance qui y figure: *10 mai 1737* est erronée, et Soliman Lieutand dit que les premières épreuves portent le nom de *Poussin*: enfin, la qualification de *député de Nantes* y est également fautive, et il y avait un *Pussin*, député suppléant de Nantes (Voy. ci-dessous). Il y a là un petit problème à éclaircir. Je dois dire cependant que M. de Surgères, dans *l'Iconographie bretonne*, pense que les deux portraits sont bien de Poulain. S'il en est ainsi, on ne s'explique guère les erreurs du titre; et j'ai longtemps pensé que le portrait de Pussin ne trouvant pas d'acheteurs parce que ce député ne siégeait pas, on avait simplement changé le nom du titre sans songer aux dates ni aux qualifications. — La *Biographie bretonne* a oublié Poulain qui n'a que de courtes notices dans la *Biographie moderne* (de Breslau) et dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnauld.



LXXXIV

Pronzat de Langlade (L'abbé Maurice-Justin), — né à Nantes le 13 décembre 1745, était fils d'un ancien négociant de Saint-Domingue. Chanoine de la collégiale de N. D. de Nantes en 1772, après avoir été pendant quelque temps vicaire de Chantenay, il devint *recteur de Rouans* en 1773, et c'est en cette qualité qu'il fut élu *député du clergé du diocèse de Nantes* à l'Assemblée Nationale, aux élections supplémentaires de septembre 1789, quand il fallut remplacer les députés démissionnaires; mais il refusa de siéger et fut remplacé par *Méchin* (voyez ci-dessus). Ayant décliné le serment à la constitution civile du clergé, il dut se cacher pendant quelque temps, puis se réfugia en Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de 1794. Il revint alors en France et rejoignit les débris de l'armée vendéenne commandés par Charette, dont il se fit l'aumônier. Après leur dispersion, il exerça son ministère au sud de la Loire en se cachant pour se soustraire aux continues recherches dont il était l'objet. Il reprit possession du presbytère en ruine de Rouans au moment du Concordat, et fut nommé en 1803 curé de Paimbœuf, puis vicaire général honoraire en 1806, et chanoine honoraire de la cathédrale en 1819. Il est mort à Paimbœuf le 11 septembre 1824 et l'on a gravé sur sa tombe ces simples mots: *dilectus Deo et hominibus.*

M. de la Nicollière a publié une bonne notice sur l'abbé Pronzat dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, de 1869 (II, p. 184 à 198); mais il a ignoré l'élection du recteur de Rouans à l'Assemblée Nationale en septembre 1789.





PRUD'HOMME DE KERAUGON
(Collection Dejardin)

Prud'homme de Keraugon (*François-Augustin*), — né à Saint-Pol-de-Léon, le 3 septembre 1748, était fils de *Joseph Prud'homme du Rotel*, receveur des domaines du roi et d'*Angélique-Pélagie Faisant*. Avocat au Parlement, lieutenant des canonniers garde-côtes de l'évêché de Léon, et commissaire des Etats de Bretagne, il épousa en 1781 Marguerite-Pélagie *Geffroy de Roc'hglas*, et fut élu en 1789 député de la sénéchaussée de Lesneven aux Etats-Généraux. Il n'y fit pas grand bruit et vota avec la majorité. Ce fut encore un de ces silencieux dont j'ai signalé l'influence de force d'inertie au début de ces notices. Aussi l'*Almanach des députés* de 1790 ne lui ménageait-il pas plus ses satire qu'à son collègue de Lesneven, qui pourtant s'était particulièrement distingué lors de la nuit du 4 août. « Quelques personnes, disait-il, ont paru partagées entre M. *Prud'homme de Keraugon* et M. *Le Guen de Kerangal*. Pour nous, nous le disons bien sincèrement, nous faisons autant de cas de M. *Le Guen de Kerangal* que de M. *Prud'homme de Keraugon*. » Cela voulait être méchant et n'était en somme que de méchante satire : il faut peu d'esprit pour trouver de pareils rapprochements. Prud'homme laissa dire et continua de voter en silence : mais il ne tarda pas à connaître les vicissitudes de la popularité locale. A son retour à la fin de 1791, il fut élu maire de Saint-Pol et il faillit perdre la vie dans l'émeute du 19 mars 1793. Le chef des volontaires du Calvados ayant été tué et le tocsin ayant sonné toute la journée, le bruit se répandit parmi les volontaires que le maire l'avait fait sonner pour appeler les habitants des campagnes, et ils se vengèrent sur lui à coups de baïonnettes. Prud'homme reçut vingt-trois blessures et fut laissé pour mort. Suspendu de ses fonctions par le conventionnel Prieur de la

Côte-d'Or et remplacé par le citoyen Conversy, il fut en butte pendant toute une année aux dénonciations incessantes du procureur de la commune et du curé constitutionnel, Dumay, qui terrorisait Saint-Pôl. En juillet 1794, on finit par le décréter d'arrestation et on l'attacha sur un canon pour le conduire au tribunal révolutionnaire de Brest : mais il fut croisé en route par un courrier porteur de la nouvelle de l'exécution de Robespierre, ce qui lui rendit la liberté et à bien d'autres. Il devint ensuite vérificateur des douanes à Morlaix, où il est mort le 5 novembre 1827, sans laisser de postérité.

On a de lui un portrait, dessiné par Perrin et gravé par Voyez jeune pour la collection Dejabin : ce n'est pas celui d'un Adonis, ni d'un homme d'esprit, mais les physionomies sont quelquefois trompeuses. Devenu vieux, car il ne mourut qu'à soixante-dix-neuf ans passés, il portait encore, à la fin de la Restauration, ses anciens costumes d'autrefois. Je me rappelle, m'écrivit M. Pol de Courcy, avoir vu ce bonhomme dans mon enfance avec sa tête poudrée, sa queue, son bicorne, sa culotte courte et ses souliers à boucle.

LXXXVI

Pussin, — dont j'ignore les prénoms et le lieu et la date de sa naissance, était au moment de la révolution, procureur du roi à la monnaie de Nantes. Ayant été choisi, le 6 avril 1789, par le Tiers-Etat nantais pour l'un de ses 50 délégués à l'Assemblée générale de la sénéchaussée, il fut élu quelques jours après, *député suppléant de Nantes* aux États-Généraux, et le 22 août, membre du comité municipal. Il n'eut pas occasion de siéger à l'Assemblée nationale, et je le retrouve en 1790 et 1791 parmi les notables du conseil communal. Puis il disparaît et je ne sais ce qu'il est devenu. Je remarquerai cependant qu'un *Pussin fils*, figure, en novembre 1783, dans la liste des 132 Nantais envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris. S'agit-il de l'ex-procureur du roi ou de son fils ?

J'ai dit à propos du portrait problématique de Poulain de Corbion par Devouges, que ce portrait portait par erreur les indications *député de Nantes* et né le 10 mai 1737, et que les premières épreuves avaient même le nom de *Poussin*. Je ne serais pas étonné que tout cela ne se rapporte au député suppléant de Nantes.

Quarquet, — procureur du roi à Châteauneuf-du-Faou, fut élu député suppléant de la sénéchaussée de Carhaix aux Etats-Généraux et n'eut pas occasion de siéger. C'est le plus obscur de tous les membres de la représentation bretonne et je n'ai pu trouver sur lui absolument aucun renseignement biographique. Tout ce que je sais, c'est qu'il fut élu membre du département du Finistère en 1790. Je sollicite à son sujet les amateurs de problèmes, afin de pouvoir être plus heureux si l'on publie plus tard une seconde édition de ces notices.



Quéré de la Coste (*L'abbé Pierre*), — fils de Pierre et de Jeanne Benard, et petit-fils d'autre Pierre Quéré, marchand, naquit à Rennes le 11 janvier 1742, et devint en 1772, premier vicaire, puis en 1776, recteur de la petite paroisse de Saint-Jean de Rennes et eut l'honneur en cette qualité de conduire en 1783 le célèbre procureur général, De la Chalolais, à sa dernière demeure. Il se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire en 1789, fut choisi le 10 août comme commissaire secrétaire du bureau de la correspondance de Rennes avec les députés de l'Assemblée Nationale, signa, le 13, avec le futur conventionnel Sevestre, un manifeste contre le droit de veto, et fut lui-même élu député du clergé de Rennes le 12 septembre 1789, lors des élections supplémentaires pour remplacer les abbés Guillou et Hunault, démissionnaires. Il vota avec la gauche, publia une lettre pour expliquer sa non-signature à la protestation catholique du 19 avril 1790, prêta serment à la constitution civile du clergé, signa, le 20 février 1791, la lettre de Lanjuinais qui déclarait faussement que le pape ne s'opposait pas à cette constitution ; puis sous la Terreur, il déposa ses lettres de prêtre et épousa sa servante Guillemette-Thomasse Savary. Devenu conservateur du musée de Rennes et associé correspondant national de l'Académie celtique, il mourut à Rennes le 12 thermidor an XII, à deux pas de son ancienne église Saint-Jean aujourd'hui démolie.

On ne trouve sur l'abbé Quéré que quelques lignes fort incomplètes dans l'abbé Tresvaux. Cette notice est la première qui donne ses dates de naissance, d'élection et de mort.





L'ABBÉ RATHIER
(Collection Dejardin)

LXXXIX

Rathier (L'abbé Charles), — né à Broons le 11 novembre 1747, fit de bonnes études au collège de Dinan, entra chez les Eudistes et était devenu professeur dans un de leurs établissements, lorsqu'en 1779, il fut nommé *recteur de Broons* par M. de Boishue qui avait la disposition de ce bénéfice comme seigneur du lieu. *Elu député du clergé du diocèse de Saint-Malo aux Etats-Généraux*, il fut un des premiers à abandonner son ordre pour se réunir aux communes, mais il ne prêta le serment à la constitution civile qu'avec restriction, après avoir adhéré à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés. Puis voyant que l'Assemblée ne voulait admettre aucun tempérament au serment pur et simple, il écrivit au procureur-syndic du district de Broons de considérer le sien comme non-avenu ; et, de retour dans sa paroisse, il allait en être chassé à cause de sa rétractation, quand il mourut brusquement à Broons, le 16 novembre 1791.

On a son portrait gravé par Voyer, d'après Moreau, pour la collection Dejardin et une courte notice sur lui dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*. La famille de Boishue conserve la collection des lettres qu'il adressait tous les mois pendant sa députation à la comtesse de Boishue pour la tenir au courant des événements. Ces lettres n'ont jamais été publiées.



Robin de Morhéry (*Louis-François-Anne*) — né en 1742, n'appartenait pas à l'ancienne famille de Josselin qui a produit au XVIII^e siècle plusieurs maires ou syndics de cette ville, députés aux Etats de Bretagne à différentes sessions, en particulier en 1734, 1738, 1742, 1762 et 1778 ; il y avait des Robin de *Paimpoule*, de la *Villemango*, de *Keraval*, etc., les branches de cette famille étant fort nombreuses ; mais les *Robin de Morhéry* étaient issus d'origine polonaise, et depuis peu établis en Bretagne. Fils d'un avocat au Parlement, *Robin de Morhéry* s'occupait d'agriculture et de négoce, et fut député par Le Quillio à l'assemblée de la sénéchaussée de Ploërmel pour les élections aux Etats-Généraux. Président de cette assemblée, il fut élu *député titulaire de Ploërmel*, mais ses affaires l'ayant obligé à donner sa démission au bout de quelques mois, il fut remplacé par le député suppléant, *Le Deist de Botidoux*. Je le perds de vue pendant la période aiguë de la révolution ; mais je le trouve *président du tribunal de Loudéac en l'an IX* ; son fils était en même temps maire de cette ville. Il mourut à Cohiniac, près Quintin, le 5 mai 1829, à quatre-vingt-sept ans.

Je ne connais aucune notice sur *Robin de Morhéry*. Son petit-fils, médecin à Loudéac et décoré de Juillet, fut commissaire du Gouvernement dans le Finistère, en 1848, et député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante.



L'abbé **Ruello** (*Pierre*), — né à Collinée en 1732, d'abord professeur au collège de Saint-Brieuc, était *recteur de Loudéac*, lorsque l'assemblée diocésaine de 1789 le nomma *député du clergé de Saint-Brieuc aux États-Généraux*. Il abandonna de bonne heure son ordre pour faire vérifier ses pouvoirs par l'Assemblée du Tiers, et prêta serment, le 31 décembre 1790, à la constitution civile du clergé, en même temps que l'abbé Rathier, recteur de Broons ; mais, comme son collègue, il fut converti par l'intolérance de l'Assemblée, et le 5 janvier 1791, il signa, avec plusieurs autres, une rétractation que le bureau ne voulut pas accueillir et qui fut insérée au *Journal ecclésiastique*. A son retour à Loudéac, il fut reçu avec enthousiasme par ses paroissiens : la garde nationale alla en armes à sa rencontre et on illumina ; mais cette joie fut courte. Insermenté, l'abbé Ruello dut prendre le chemin de l'exil et se réfugier en Angleterre. Il fut remplacé, comme curé constitutionnel, par son collègue, l'ex-dom *Le Breton*, dont j'ai retracé ci-dessus la carrière mouvementée. Rentré à Loudéac après le Concordat, l'abbé Ruello se fit le serviteur des pauvres, vendit tout son bien pour leur venir en aide et mourut à Loudéac, le 2 juillet 1805, victime de son dévouement pendant une épidémie.

L'abbé de Garaby a consacré à l'abbé Ruello une bonne notice dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1848.



Souché de la Brémaudière (*François-Noël*), — né en Plomelin, près Quimper, en 1749, de *François* et de *Françoise-Madeleine Masson*, figure ici pour la première fois sur les listes de la députation bretonne parce que son refus d'acceptation ayant eu lieu presque aussitôt après l'élection, personne n'avait songé à le mentionner. Il affichait des prétentions à la noblesse et voulut signer avec elle les protestations de 1788, mais ayant été repoussé avec perte il se rallia au Tiers-Etat, et le procès-verbal des élections de la sénéchaussée de Quimper pour les Etats-Généraux m'apprend qu'il fut ballotté avec Le Déan, puis élu premier député suppléant. Mais il déclina cet honneur. Député à la fédération de Pontivy, en janvier 1790, il fut élu en juillet membre du district de Quimper et commissaire pour l'adresse au Roi et à l'Assemblée nationale. Le 14 juillet 1791, il présida la fête de la fédération comme *président du district*; mais ayant été nommé en octobre *capitaine de gendarmerie*, il donna sa démission d'administrateur. Au mois de juin 1793, il commanda la force armée envoyée par le Finistère à Caen pour résister à la Montagne et après la déroute de Vernon, il escorta les Girondins avec son bataillon jusqu'à Dinan, puis il en echa quelques-uns chez lui sur le bord de la rivière de Quimper. Incarcéré comme fédéraliste en octobre 1793, il fut délivré par le 9 thermidor et mourut à Quimper, le 9 juin 1823, veuf en premières noces d'Hélène du Haffont de Lestrediagat, et en secondes noces de Jacquette de Kernallen de Kergos.

Je ne connais aucune notice sur Souché de la Brémaudière, mais je remarquerai que plusieurs des mémoires des Girondins, citant son nom, l'appellent à tort *Fouché*.



Symon (L'abbé *François-Etienne*), — né à Vildé-la-Marine le 23 janvier 1742, fut d'abord vicaire à Saint-Coulomb, et fut nommé, en 1782, *recteur* de l'importante paroisse de *La Boussac*, près Dol. Le 15 avril 1788, il présida, au milieu d'un grand concours de peuple, à la bénédiction de la première pierre du clocher qui fut achevé l'année suivante. Élu en 1789 *député du clergé de Dol aux Etats Généraux*, il vota d'abord avec la gauche, et prêta, le 3 janvier 1791, à la tribune, serment à la constitution civile du clergé ; mais dès le lendemain, il reconnut son erreur, se rétracta, et n'ayant pu obtenir du bureau le dépôt de sa rétraction, il la fit insérer, en même temps que les abbés Rathier et Ruello, dans le *Journal ecclésiastique*. A la fin de la session, il adhéra à la protestation de septembre et subit l'exil en 1792, avec tous ceux qui refusèrent de consentir au schisme. Aucun des vicaires de sa paroisse n'y avait consenti davantage. Réfugié en Angleterre, il ne put revenir en France qu'en 1801, loua une grange à La Boussac pour y célébrer le culte orthodoxe et fut nommé, en 1803, *principal du collège de Dol*, installé dans les bâtiments de l'ancien évêché. Il mourut à Dol le 20 décembre 1807, après avoir fondé, à l'hôpital de l'Abbaye, un lit pour un habitant de La Boussac, à défaut d'un parent indigent du fondateur et de ses successeurs.

Cette notice est la première qui soit publiée complète sur l'abbé Symon. L'abbé Tresvaux n'a rien donné de précis sur la fin de sa carrière. On a son portrait dans la collection Dejabin.



XCIV.

Tréhot de Clermont (*Amand-Louis*), — né à Pont-Croix en 1762, était sénéchal de Pont-Croix et fermier général du marquis de Forealquier pour ses biens de Bretagne et de Normandie, lorsqu'il fut député agrégé de Quimper aux Etats de Bretagne pour la session de février 1789, puis élu second député suppléant des sénichausées réunies de Quimper et de Concarneau aux Etats-Généraux. L'un des titulaires, Le Guillou de Kerineuff, ayant donné sa démission pour s'occuper plus activement de la mairie et le premier suppléant, Souché de la Brémaudière, ayant décliné l'honneur de siéger, Tréhot de Clermont partit pour Paris et prit séance à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1789. Il ne se fit remarquer par aucune motion particulière et vota fidèlement avec la majorité. Membre du district de Pont-Croix en l'an III, il devint en l'an VI, membre du directoire du département du Finistère et prit part en cette qualité aux violentes mesures de persécution ordonnées contre les prêtres après le 18 fructidor. M. Du Chatellier lui-même s'est demandé comment des hommes, la plupart très honorables et très honnêtes, avaient pu consentir à accepter une pareille mission. Ils la regardèrent sans doute, ajoute-t-il, comme un devoir rigoureux à remplir et s'efforcèrent d'en adoucir les effets. Procureur impérial à Chateaulin sous Napoléon I^e, il revint mourir à Pont-Croix, le 23 août 1823.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Tréhot de Clermont, dont on a un bon portrait gravé par Le Tellier, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Un de ses fils était percepteur à Pont-Croix, en 1837, et l'un de ses petits-fils, M. Le Bris-Durest, y est encore notaire.

Trégadoret (de) — Voy. **Perret**.

XCV.

Tual (L'abbé *Jean-Baptiste-Remacle-Didier*), — né à Vitré le 14 septembre 1760, fut d'abord vicaire à Amanlis, puis nommé, en 1788, recteur de Châteaugiron, paroisse dont il devait être le titulaire légitime pendant quarante-six ans. Au mois de septembre 1789, les abbés Guillou et Hunault, ayant donné leur démission de députés aux Etats-Généraux, et le diocèse de Rennes ayant omis de nommer des suppléants, il fallut procéder en octobre à des élections complémentaires : on élut deux titulaires et deux suppléants : l'abbé Tual fut un de ces deux derniers, mais il n'eut pas occasion de siéger. Seul des quatre nouveaux élus, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et il dut s'expatrier en 1792 jusqu'au Concordat, époque à laquelle il rentra dans sa paroisse qu'il ne quitta plus. La tradition locale veut que cette cure ait été érigée de première classe à la suite du panégyrique de Napoléon I^e qu'il prononça dans la cathédrale de Rennes. Nommé chanoine honoraire de Rennes, il fut frappé d'apoplexie dans son confessionnal, le 4^e février 1834, et mourut à Châteaugiron le lendemain.

Je ne connais sur l'abbé Tual que quelques lignes dans le *Pouillé de Rennes* de l'abbé Guillotin de Corson : elles ne mentionnent pas son élection.



TUAULT DE LA BOUVRIE
(Collection Dejardin)

XCVI.

Tuault de la Bouvrerie (*Joseph-Golven*), — né à Ploërmel le 15 mars 1744, appartenait à une famille originaire de Picardie qui portait « d'azur au lys d'ors surmonté d'un croissant d'argent » et qui a fourni plusieurs magistrats à Ploërmel au XVIII^e siècle. Fils d'un sénéchal de cette ville, il se fit recevoir avocat au Parlement et succéda en 1766 à son père qui avait été député aux Etats de 1762. Il n'avait que vingt-deux ans et dut obtenir une dispense du Roi pour occuper l'office de *sénéchal*. Élu *député de la sénéchaussée de Ploërmel* aux Etats-Généraux en 1789, après avoir prononcé un discours d'ouverture de l'assemblée électorale qui fut très remarqué, et préparé le cahier des doléances, il se tint strictement à l'Assemblée nationale dans les limites de ce cahier, refusa de s'associer au serment du jeu de paume et vota souvent avec la droite, mais souvent aussi avec la majorité. Je possède de lui une curieuse autobiographie en vers, et j'y lis :

Je fus de la troupe imposante
Qui se nomma Constituante,
Je m'y montrai souvent rétif,
Fidèle à la maison régnante :
J'y fus franc au superlatif.

Après l'Assemblée, il se retira des fonctions publiques, mais il n'émigra pas. Sa sœur avait épousé le vicomte de Lantivy-Tré-

dion, dont les fils étaient à l'armée de Condé. Tuault fut arrêté comme suspect en 1793, incarcéré aux Ursulines d'où il s'échappa, puis à Vannes au Petit-Couvent, puis, après avoir été relâché, à la citadelle du Port-Louis. La chute de Robespierre lui sauva la vie. Suppléant du juge de paix de Ploërmel en 1808, député à la Chambre de 1814, anobli par Louis XVIII, et nommé président du tribunal de Ploërmel en 1816, O. *, membre du conseil général du Morbihan, etc., il est mort à Ploërmel, le 26 août 1822.

Il y a une bonne notice sur Tuault de la Bouvrie dans la *Revue biographique de Pascallet*, en 1848; et on a de lui un portrait gravé par Courbe, d'après Labadye, pour la collection Dejabin : figure fine et spirituelle. L'un de ses petits-fils, qui habite aujourd'hui le château de Quéjean, en Campénéac, a été avoué à Lorient et sous-préfet de Ploërmel en 1874. Depuis l'anoblissement par Louis XVIII, on écrit *De Tuault*. Un autre de ses petits-fils, M. Dahirel, a été député du Morbihan en 1848 et en 1871.



XCVII.

Vanneau (L'abbé Suzanne-Gilles), — né à Rennes le 1^{er} mars 1747, d'abord secrétaire de l'évêque de Rennes, Mgr Barreau de Girac, fut nommé en 1778 recteur d'Orgères, et élu en cette qualité en 1789, député du clergé de Rennes aux Etats-Généraux. Après l'abandon de son ordre pour se réunir au Tiers, il fut l'un de ceux qui cédèrent le moins aux entraînements de circonstance et se conformèrent strictement au cahier de leurs électeurs. Membre du comité ecclésiastique, il cessa de prendre part à ses travaux en février 1790, dès qu'il eut reconnu le projet bien arrêté de bouleverser toutes les juridictions épiscopales sans prendre l'avis de la cour de Rome. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et signa le formulaire restrictif de l'évêque de Clermont, ainsi que les protestations de la droite des 31 août et 10 septembre 1791. Obligé de s'expatrier en 1792, il ne rentra en France qu'à la publication du Concordat, devint curé de la paroisse de Saint-Aubin de Rennes et mourut peu après, le 23 mai 1803.

On a sur l'abbé Vanneau des notices par les abbés Tresvaux et Guillotin de Corson et un portrait gravé par Le Tellier, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Il appartient à la même famille que l'élève de l'Ecole polytechnique, Vanneau, tué en 1830, en l'honneur de qui une colonne a été élevée au Thabor de Rennes.





VARIN DE LA BRUNELIÈRE
(Collection Dejabin)

XCVIII.

Varin de la Brunelière (*Pierre-Vincent*), — né à Rennes le 13 octobre 1732 (fils de Paul-Antoine, avocat à la cour, et de Perrine *Gault*, fille du substitut du procureur général au Parlement), appartenait à une famille qui a donné beaucoup de magistrats à la ville de Rennes, en particulier Varin du Colombier, lieutenant au présidial, sub-délégué de l'intendance, etc., anobli en 1773. Avocat au parlement, Varin fut élu en 1789 député suppléant de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux, et il alla siéger à l'Assemblée nationale au mois d'octobre, après la mort de Huard. Membre du comité des rapports, il fit poursuivre les auteurs des troubles d'Ingrandes et décrêter l'accusation du cardinal de la Rochefoucauld, puis devint secrétaire de l'assemblée. Après la dissolution il fut membre du directoire du département d'Ille-et-Vilaine et fit partie, en juillet 1793, du bureau de l'assemblée centrale de résistance à l'oppression montagnarde des départements de l'Ouest réunis à Caen. Il lui en coûta la vie. Arrêté comme fédéraliste, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et guillotiné à Paris, le 2 nivôse an II.

Tous les recueils biographiques ont ignoré sa mort et l'ont confondu avec son frère *Julien-Paul* qui fut conservateur des hypothèques à Rennes, député d'Ille-et-Vilaine aux Cinq-Cents, et mourut à Rennes le 10 décembre 1826, après avoir été directeur des domaines. Des deux Varin on n'a fait qu'un seul personnage. Nous reproduisons un portrait du Constituant, gravé par Courbet, d'après Turlure, pour la collection Dejabin. Son fils, Brice-Marie, fut procureur général à la cour de Rennes. Ses descendants existent encore.

XCVIX.

Varsavaux de Henlé (*François-René-Marie*), — né au château de Blain le 20 mai 1749, était fils de Varsavaux de Kerjestin, le célèbre avocat qui publia, en 1750, le *Traité des communes*, et le laborieux archiviste du château de Blain dont M. Biézeul a décrit les travaux avec amour dans la *Biographie bretonne*. Echevin de Nantes et notaire en cette ville, il fit partie en novembre 1788 de la députation des douze, à Versailles, pour demander une plus équitable proportion du tiers-Etat en face de la noblesse et du clergé, fut agrégé à celle des Etats de Bretagne, en janvier 1789, député en cour entre les deux sessions en février, puis élu *député suppléant de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux*. Il n'eut pas occasion d'y siéger, et continua à propager à Nantes le mouvement constitutionnel ; mais ayant protesté en juin 1793 contre les violences de la Montagne, il fut proscribt comme fédéraliste sous la Terreur et envoyé par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris dans le groupe des 132 Nantais. On sait qu'ils furent acquittés. Varsavaux reprit ensuite ses fonctions de notaire et figure encore en 1809 sur la liste des 550 plus forts contribuables de la Loire-Inférieure. Il mourut à Nantes le 15 septembre 1826.

Son fils a été député de la Loire-Inférieure en 1830, réélu en 1831 et figure à la *Revue biographique de Pascallet* ; mais je ne connais aucune notice sur le député suppléant à la Constituante.



C

Dom **Verguet** (*Claude-François*), — né à Champlitte, en Franche-Comté, en 1744, était fils d'un médecin. Entré par ambition dans l'ordre de Citeaux (il l'assura plus tard), il devint *prieur de la Frenade*, en Saintonge, en 1770, puis *de l'abbaye de Bernardins du Relecq*, située au pied des montagnes d'Arrée, en Plounéour-Ménez. On rapporte qu'un régiment de cavalerie ayant été obligé de séjourner dans les environs de son abbaye, il voulut en nourrir gratuitement les soldats. Ce procédé lui valut la haute bienveillance de Louis XVI qui le recommanda aux supérieurs de l'ordre dont il fut bientôt après nommé *vicaire général*. Élu en septembre 1789 *député du clergé du diocèse de Léon à l'Assemblée nationale*, il parla en faveur des ordres religieux et promettait de devenir un des meilleurs soutiens des intérêts de l'Eglise, lorsque l'ambition lui fit perdre la tête. Il prêta le serment schismatique, accepta le titre de vicaire-général de l'évêque constitutionnel de Langres et la cure d'une paroisse : puis abjura la prêtrise, devint président de l'administration cantonale à Montarlot, et, sous le Consulat, fut nommé *sous-préfet de Lure*. Il ne garda pas longtemps des fonctions que son caractère indépendant le rendait peu propre à bien remplir et vint passer le reste de ses jours à Montarlot où il vécut dans une grande aisance. On prétend qu'avant la dispersion des moines de Citeaux, il avait eu part à la distribution du trésor de la maison-mère. Quoi qu'il en soit, ses aumônes à Montarlot étaient abondantes, et les pauvres regrettèrent beaucoup l'ancien prieur, quand il mourut subitement, le 9 mars 1814, de la commotion que lui causa, assure-t-on, la nouvelle de la prochaine entrée des alliés en France.

On a deux portraits gravés de dom Verguet, l'un par Alix d'après Sandoz, l'autre par Beljambe d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Puisqu'il n'était pas Breton, nous ne jugeons pas nécessaire de les reproduire.



CI

Videment (Julien), — né à Paimbœuf en 1744, et fils d'un capitaine de navire marchand, était un négociant nantais à qui le roi céda, en 1782, l'île de Cochard pour y établir des chantiers de constructions et qui joua un rôle dans les mouvements qui précédèrent la révolution. Le 4 novembre 1788, il signa la pétition des bourgeois de Nantes pour obtenir que le Tiers-Etat fût désormais représenté aux Etats de Bretagne en nombre égal aux députés du clergé et de la noblesse et pour que celle-ci n'y assistât plus que par ses députés. A partir de ce moment, nous voyons presque constamment son nom accolé à celui de Varsavaux dans toutes les manifestations réformistes. Tous deux sont députés en cour le 6 novembre pour appuyer la demande des bourgeois ; tous deux font partie, le 1^{er} avril 1789, des douze députés de la ville de Nantes à l'Assemblée générale du Tiers Etat de la sénéchaussée, et figurent le 4 avril dans la liste des 50 électeurs. Tous deux sont élus *députés suppléants de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux*, mais n'eurent pas occasion d'y siéger. Tous deux enfin signent le 1^{er} mai la protestation contre la prétention du conseil communal d'établir lui-même la liste des nouveaux électeurs municipaux. Au mois de mars 1790, Videment fut nommé commissaire royal pour organiser, avec Kervégan et La Bourdonnaye-Bois-Hulin, l'administration départementale, et, peu après, il fut élu administrateur. Le 1^{er} décembre 1790, il figure au nombre des conseillers municipaux, et son nom se retrouve au mois de décembre 1792 parmi les voix perdues pour l'élection du maire Baco, puis je perds sa trace et ne retrouve que la date de sa mort, à Nantes, le 6 décembre 1807.

Il n'existe aucune notice sur Videment.

Villeroy (de —) Voy. **Hillon**.



ERRATA

Page 83. — 24 juillet 1794, *lisez* : 23 juillet 1794.

Page 87. — *au lieu de* : avant le 9 thermidor, *lisez* : le 1^{er} septembre 1794.

Page 115. — né le 15 mars 1744 ; *lisez* : né le 19 mars 1744.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE

CENT ANS

DE

REPRÉSENTATION BRETONNE

DU MÊME AUTEUR

*La Bretagne à l'Académie française au XVII^e siècle,
(couronné par l'Académie française), — Paris, Palmé,
1877, in-8°.*

*La Bretagne à l'Académie française au XVIII^e
siècle (mentionné par l'Académie française), — ibid,
1889, in-8°.*

*Recherches et notices sur les députés de la Bretagne
aux Etats Généraux de 1789, — Rennes, Plichon et Hervé,
1889 et 1890, 2 vol. in-8°.*

*Le chancelier Seguier et le groupe académique de
ses familiers et commensaux (mentionné par l'Académie
française), — Paris, Didier, 1874, in-8°.*

*Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de
l'Académie française, (couronné par l'Académie), — ibid.
1881, in-8°.*

*L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-
Nazaire, — ibid. 1877, in-8°.*

*Répertoire général de bio-bibliographie bretonne,
Aa à Bou. — Rennes, Plichon et Hervé, 1887 à 1890, 4
vol. in-8°, (le 5^e en cours de publication).*

CENT ANS

DE

REPRÉSENTATION BRETONNE

GALERIE

DE TOUS LES DÉPUTÉS ENVOYÉS PAR LA BRETAGNE
AUX DIVERSES LÉGISLATURES
QUI SE SONT SUCCÉDÉES DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

DRESSÉE PAR

RENÉ KERVILER

ET

ENRICHIE DE REPRODUCTIONS DE PORTRAITS DU TEMPS

DEUXIÈME SÉRIE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(1791—1792)

PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER
ÉMILE PERRIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
35, Quai des Grands-Augustins, 35

1891

PREAMBULE

L'Assemblée Constituante se sépara le 30 septembre 1791 ; et par un sentiment de délicatesse exagérée, elle avait préalablement voté son suicide, en décidant qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la nouvelle législature. Les élus de septembre 1791 furent donc tous des hommes nouveaux et en général d'opinion beaucoup plus accentuée que celle de la majorité de leurs prédécesseurs, car les clubs régnaienr déjà en maîtres sur toute la surface du territoire sous le nom de Sociétés des Amis de la Constitution. On ne pouvait prétendre à l'élection qu'à la condition d'avoir été d'abord accepté par les meneurs de ces assemblées presque toutes affiliées au club des Jacobins : il fallait avoir donné des gages sérieux à la Révolution et, en particulier, ne reculer devant aucune des conséquences liberticides de la Constitution civile du clergé, pour oser affronter les suffrages des électeurs. Les suppléants aux Etats Généraux qui n'avaient pas eu l'occasion de siéger furent cependant admis à entrer en lice parmi les candidats, et nous en retrouverons deux parmi les nouveaux députés. Il y eut encore des suppléants ; mais la législature fut courte et aucun d'eux ne siégea.

Le nombre des députés à l'Assemblée Législative fut très inférieur à celui des élus aux Etats Généraux. Au lieu de 102, y compris les suppléants, nous n'en comptons plus,

*Extrait de la REVUE ILLUSTRÉE DES PROVINCES DE L'OUEST
et tiré à 300 exemplaires.*

pour la Bretagne, que 58. Les élections furent départementales, au scrutin distinct pour chaque député, en sorte que l'opération du vote fut assez longue. La représentation avait été fixée à :

9	titulaires et 3 suppléants pour les Côtes-du-Nord.
7	— 3 — le Finistère.
9	— 4 — l'Ille-et-Vilaine.
9	— 3 — la Loire-Inférieure.
8	— 3 — le Morbihan.

Total 42 titulaires et 16 suppléants, soit 58 élus, dont deux anciens suppléants aux Etats Généraux ; en sorte que ces élections nous apportent 56 noms nouveaux, que nous allons passer en revue, dans l'ordre alphabétique général, sans distinction de département.

Nous retrouvons plus tard un assez grand nombre d'entre eux à la Convention : et la plupart, Audrein, Bohan, Lequinio, Méaulle, Duval... voteront la mort du roi, tandis que les anciens constituant élus à cette nouvelle assemblée, Couppé, Defermon, Lanjuinais, Fleury, Champeaux,... se prononceront pour la peine la plus douce. Cela donne bien la caractéristique des élections de 1791.

Au point de vue des professions, il y a grande analogie entre les élus de 1791 et ceux du Tiers-Etat en 1789 : les avocats dominent : sur les 58 députés titulaires ou suppléants, nous en rencontrons 32, parmi lesquels on en compte 9, élus depuis peu juges de district, et 15, membres ou procureurs-syndics de districts ou de départements : 8 seulement exerçaient encore au barreau. En dehors de ces 32 avocats, qui forment les trois cinquièmes de la députation, nous trouvons 3 médecins, 3 prêtres, 3 maires, 3 cultivateurs, 5 industriels ou négociants, 2 colonels, 5 fonctionnaires, et 2 simples bourgeois.

A part dix d'entre eux qui furent députés à la Convention, cinq autres qui entrèrent dans les assemblées du Directoire, et l'avocat Gohier qui devint ministre de la justice puis membre et président du Directoire exécutif, la plupart d'entre eux ne firent pas grande figure pendant

la Révolution, mais ils prirent leur revanche sous le régime impérial ; car j'en rencontre au moins 22 qui acceptèrent de hautes situations de la main de l'Empereur : 2 conseillers d'Etat, comtes de l'Empire, un préfet baron de l'Empire, un consul général à Amsterdam, un conseiller à la Cour de cassation, un procureur général à Hambourg, 4 conseillers à la Cour d'appel de Rennes, 2 procureurs impériaux, un archevêque (Besançon), 3 présidents de tribunaux de première instance (Vitré, Savenay et Ancenis), un conseiller de préfecture, un inspecteur des forêts, un commissaire général de la marine, un inspecteur général de la marine à Gênes, un président du tribunal des douanes à Lorient, un inspecteur des relations commerciales à Newport, etc. Un seul attendit la Restauration et fut nommé conseiller à la Cour de Rennes par Louis XVIII.

Dans l'intervalle, six avaient péri de mort violente, trois sous les balles des Vendéens ou des Chouans, deux sous le couperet de la Terreur, un par le poison dans les prisons du même régime. Deux moururent en exil sous la Restauration... *Et nunc erudimini qui judicatis terram.*

GALERIE ALPHABÉTIQUE

DES

DÉPUTÉS

I

Allain-Launay ou de Launay, (*François-Marie*, et non *Jean-Marie* comme je l'ai à tort appelé dans la *Bibliographie bretonne*), — appartenait à une famille du pays de Léon, qui a produit, au XVIII^e siècle, des officiers de la milice de Morlaix, des avocats, des miseurs et maires de Carhaix, etc., et de nos jours des officiers de marine distingués. *Procureur du roi* au siège de Carhaix en 1778, député de cette ville aux Etats de Bretagne de février 1789 et à la fédération de Pontivy l'année suivante, il devint *procureur-syndic du district de Carhaix* en 1790. Les archives du Finistère conservent les registres du district, qui contiennent, jusqu'à la fin de 1791, beaucoup de réquisitoires et d'allocutions patriotiques d'Allain-Launay. J'en signalerai une entre autres assez originale du 21 décembre 1790 pour reprocher aux membres du Directoire de venir aux séances en état d'ébriété. Elu *député du Finistère* à l'Assemblée législative, il ne s'y fit remarquer par aucune motion spéciale, car les *Tables du Moniteur* publiées en 1802 ne mentionnent même pas son

1

nom. « Il a craint de compromettre la réputation dont il jouissait dans sa petite ville, disait de lui l'*Almanach critique* de 1792, et il l'a mise à l'abri d'un long silence... » En l'an VI, il était président de l'administration municipale de Carhaix, puis je perds sa trace et je ne sais ni où ni quand il est mort.

Je l'ai confondu maladroitement, dans la *Bio-bibliographie bretonne* (I, 107) avec *Jean-Marie Allain-Launay*, qui figure comme maître de forges à Belle-Isle-en-Terre sur les listes électorales des Côtes-du-Nord en 1808 et résidait à Lannion en 1813.



Audrein (L'abbé *Yves-Marie*), — né à Gouarec, le octobre 1741, fils de *Yves Audrein*, cochonnier (telle est la désignation de son épitaphe rapportée par Habasque, dans les *Côtes-du-Nord*), entra dans les ordres, devint professeur de seconde au collège de Quimper, après la dispersion des Jésuites, puis préfet des études au collège Louis-le-Grand, à Paris, et vice-gérant de celui des Grassins. Ayant prêté serment à la Constitution civile du clergé, il fut choisi comme premier vicaire par l'évêque constitutionnel du Morbihan, Le Masle, en mai 1791 ; puis, membre et orateur du club de Vannes, il fut élu député du Morbihan à l'*Assemblée législative*, en septembre 1791, membre de comité de l'Instruction publique et de la commission chargée d'examiner les papiers trouvés aux Tuilleries. Député du Morbihan à la *Convention*, en septembre 1792, il vota la mort de Louis XVI (avec sursis), dans ces termes : « Le moyen le plus sûr de réunir les forces du peuple, c'est de lui faire exercer la souveraineté ; je dis oui ; » (*Liste comparative* des 5 appels nominaux, etc., 1793, p. 36), et ne fut pas réélu aux assemblées du Directoire. Au Concile constitutionnel de 1798, il fut élu évêque du Finistère, pour remplacer Expilly (guillotiné en 1794), et sacré le 22 juillet 1798 ; arrêté en tournée pastorale, il fut fusillé par les Chouans sur la route de Quimper à Briec, le 21 novembre 1800. Aux époques de guerre civile, il y a des martyrs dans tous les partis. On lui demanda : — As-tu voté la mort du roi ? — Il répondit oui, et signa ainsi son arrêt de mort.

Il a publié un grand nombre d'opuscules politiques ou religieux dont la plupart sont devenus assez rares. J'en ai décrit dix-huit

dans la *Bio-bibliographie bretonne* (I, p. 349, 350) et je signalerai particulièrement ici son *Mémoire sur l'éducation nationale française* en 1790 ; ses *Discours patriotiques* au club de Vannes en 1791 ; ses *Apologies de la religion et de la famille des Bourbons* en l'an III et ses *Lettres pastorales* de l'an VI à l'an VIII.

On a sur lui un grand nombre de notices dans la plupart des recueils biographiques ; par Kerdanet aux *Notices chronologiques*, p. 405 à 407 ; par Cayot-Delandre à l'*Annuaire du Morbihan* pour 1833 ; par Habasque aux *Notions hist. sur les Côtes-du-Nord* ; par de Garaby, à l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1836 ; par Levot à la *Biog. bretonne*, etc.



Bagot, (Jean-Louis), — né aux Mauchamps, en Tréguen, en 1728, appartenait à une famille qui a fourni, au XVII^e et au XVIII^e siècle, un grand nombre de procureurs-généraux syndics de la communauté de Saint-Brieuc, députés aux Etats de Bretagne en 1636, 1673, 1687, etc. (Voy. Kerviler *Bio-bibliographie bretonne*, I, 37, 38). Elève du comte de la Garaye et de l'hôpital de la marine de Brest, il fut d'abord chirurgien de la marine marchande, puis reçu docteur en médecine en 1772, et devint médecin des épidémies de Bretagne pour Saint-Brieuc et Paimpol. Honoré d'une médaille d'or pour son dévouement aux malades, trois fois *maire de Saint-Brieuc*, de 1775 à 1789, créateur du port du Légué et du bureau de la marque aux toiles, membre associé de l'Académie de médecine, etc., il fut membre du comité permanent le 29 mai 1789, un des trois commissaires nommés par le roi pour l'organisation du département et des districts des Côtes-du-Nord, élu *maire de Saint-Brieuc* pour deux ans le 8 février 1790 et *député des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative en 1791. Il s'y fit remarquer par la modération de ses opinions, mais renonça aussitôt après la dissolution de l'Assemblée à la vie politique. La mort de sa femme en 1792 l'avait fort affecté : celle de Louis XVI le troubla profondément. Il se consacra dès lors exclusivement à son service médical et mourut le 28 février 1794 des suites d'une maladie contractée à l'hôpital de Saint-Brieuc en soignant les malades. Il a laissé un fort volume manuscrit conservé aux archives départementales de Saint-Brieuc,

et intitulé : *Observations médicales faites à Saint-Brieuc, de 1772 à 1790.*

Son fils, *Jean-Louis Bagot*, d'abord médecin des armées, devint conseiller référendaire à la Cour des Comptes, et sa fille *Julie*, née à Saint-Brieuc en 1786, fondatrice d'un orphelinat qui porte son nom, a obtenu l'un des prix de vertu de la fondation Monthyon en 1832 et est morte à Saint-Brieuc en odeur de sainteté le 6 septembre 1864.

On a sur Bagot des notices par l'abbé de Garaby [dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1847] et par Levot dans la *Biog. bretonne*.



IV.

Benoiston de la Serpaudais, (Jean-Marie.) — né à Savenay le 16 février 1751, avocat en 1780, sénéchal de Coislin en 1781, maire de Savenay en 1790, et peu après membre du directoire du département de la Loire-Inférieure, prononça un discours dans l'assemblée électoral pour l'élection d'un évêque en mars 1791, complimenta l'évêque constitutionnel Minée le 13 avril, comme président du directoire, et signa la lettre à l'Assemblée nationale contre l'adresse du clergé de Nantes et la protestation de Mr^e de la Laurencie au sujet de la constitution civile du clergé. *Député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative en avril 1792, il s'y fit remarquer par sa violente motion contre les prêtres rebelles à la constitution civile du clergé dont il demanda la déportation. *Élu député suppléant à la Convention* le 2 septembre 1792, il n'y siégea pas. Commissaire adjoint du comité de sûreté générale de Savenay en avril 1793, il signa la protestation du 5 juillet contre l'envahissement de la Convention et fut arrêté comme suspect de fédéralisme le 24 ventôse an II (14 mars 1794). Il mourut à Nantes le 6 floréal (25 avril 1794) à l'hospice prison du Sanitat. On croit qu'il s'est empoisonné.

Sur *Benoiston*, voyez le journal des *Annales patriotes* de Carra, du 21 juin 1792 ; — la *Biog. des hom. vivants de 1819* ; — la *Biog. nouv. des contemp.* ; — la *Biog. univ. portat. des contemp.* ; — Verger, *Arch. cur. de Nantes*, IV, 272, V, 35 à 88, — Du Châtellier, *Hist. de la Révol. en Bret.*, I, 363, etc. ; — Mellinet, *Commune et milice*, VI, 163, 167, 255, 294, 297, 302, 390, 418 ; — Ledoux, *Hist. de Savenay*, 109 à 112, 121, 145 à 148, 158, 163, 190, — et R. Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*. II, 419. — Il y a un dossier sur lui au greffe du tribunal de Nantes ; il contient ses justifications, sous forme d'adresse, en l'an II, au club de Vincent-La-Montagne, au Conseil exécutif et aux ministres.

Bienvenu, (*Samson-Marie*). — né à Quimperlé le 25 février 1739, de François Bienvenu et de Marguerite *Touliou*, appartenait à une famille de cultivateurs aisés habitant le village de Ty-Bordeaux qui est encore la propriété des descendants du député. Reçu avocat au Parlement, il s'installa comme notaire à Quimperlé en 1771 et fut élu *député suppléant du Finistère* à l'Assemblée législative en 1791. Aux élections de 1792 il devint *administrateur du département du Finistère* et fut nommé *commissaire national* près le tribunal correctionnel de Quimperlé. Lorsque tous les administrateurs du Finistère furent décretés d'arrestation, l'année suivante, pour avoir osé résister à la tyrannie de la Montagne, il dut à l'amitié de Cambry, président de l'administration du district de cette ville et très influent près de Jean-Bon St-André, d'échapper à la sinistre hécatombe de ses 26 collègues. Cambry fit valoir que Bienvenu avait sollicité de tous les fonctionnaires de Quimperlé en janvier 1793 des signatures d'adhésion à l'exécution de Louis XVI, que le club de la société populaire l'avait élu son président, etc., et il fut entendu qu'il ne serait pas condamné. On lui épargna même la longue et cruelle détention de ses collègues ; il vint se constituer prisonnier quelques jours seulement avant le jugement et fut acquitté. M. Levot a remarqué, dans son histoire de *Brest sous la Terreur*, que sa signature se lit sur le registre du tribunal de Quimperlé quelques jours avant et quelques jours après le jugement de Brest. (A cette occasion il l'appelle par erreur *François-Marie* au lieu de *Samson Marie*). Bienvenu devint ensuite procureur général syndic de l'administration du district, dont

Cambry était resté président. M. du Châtellier a publié une lettre signée de lui en cette qualité en l'an III au moment de la descente de Quiberon. Puis il reprit ses fonctions de commissaire national près le tribunal de district et les conserva après la réorganisation des tribunaux sous le Consulat, devint *procureur impérial* en 1804 et mourut dans ce poste à Quimperlé le 30 juin 1807.

Sa fille unique avait épousé Pierre-Henri-Marie *Le Gallic du Runel* dont les descendants habitent aujourd'hui le Morbihan. Je ne connais aucune notice sur Bienvenu, mais je signalerai des vers fort méchants que Théophile Laënnec lui décocha en 1795 et qui ont été publiés par M. du Châtellier dans le bulletin de la *Société polymathique du Morbihan* pour 1884, p. 410.



VI.

Blanchet, — nom de famille très répandu dans toute la région qui s'étend de St-Brieuc à Fougères, est aussi celui d'un député suppléant du département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, au sujet de qui mes recherches ont été vaines jusqu'à présent. Je me bornerai à constater que l'*Annuaire d'Ille-et-Vilaine* pour l'an XIII mentionne de ce nom un avoué, adjoint au maire de Redon, et deux maires de Châtillon-en-Vendelais, et de Fleurigné.

Je pense qu'il s'agit de l'avoué de Redon, et je prie mes lecteurs de vouloir bien me dire ce qu'ils savent sur cet obscur élu.

VII.

Bodinier, Jean-Julien, — ancien député suppléant de la sénéchaussée de Rennes aux Etats-Généraux, fut encore député suppléant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, mais n'eut pas occasion de siéger. Voir la notice à la première série.

SNAG

VIII.

Bohan, (Alain), — né en 1750, au village de Perros dans la commune de Hanvec, patrie de l'amiral Leissèges, se fit recevoir avocat au parlement, devint en 1790 juge au tribunal de district de Châteaulin, et fut élu en septembre 1791 député du Finistère à l'Assemblée législative, où tous ses efforts se concentreront sur l'abolition du domaine congéable. Membre du comité de féodalité, il rédigea en son nom un rapport qui fut consacré par le décret du 28 mai 1792, et qui eut pour résultat une véritable spoliation des propriétaires, car Tronchet et les jurisconsultes bretons de la Constituante avaient démontré que les droits du domaine congéable étaient étrangers au régime féodal. Élu député du Finistère à la Convention en septembre 1792 : il vota d'abord l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI ; puis terrorisé par la Montagne et la Gironde, il vota la mort, sans phrases, dans le second appel ; et cédant enfin au cri de sa conscience, son troisième et dernier vote fut le *sursis*. Signataire de la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai et suivantes, il fut un des 73 députés mis en état d'arrestation et passa près d'un an dans les diverses prisons de Paris. Réintégré à la Convention longtemps après le 9 thermidor, il entra au conseil des Cinq-Cents en septembre 1795, et en sortit en 1798 pour y rentrer en vertu d'une nouvelle élection le 6 germinal an VI. Il y multiplia les brochures pour empêcher l'abrogation de la loi de 92 qu'il avait jadis provoquée ; mais elle était tellement inique qu'elle fut rapportée. Après le 18 brumaire, il disparut de la scène politique et vint se fixer comme avocat à Rennes, où, d'après la *Biographie bretonne*, il serait mort de frayeur en juillet

1825, à l'annonce de la *seconde Restauration*. Il y a là une grave erreur. J'ai une copie de l'acte de décès de Bohan sous les yeux. Il est mort à Rennes le 26 février 1814, plus d'un mois par conséquent avant la capitulation de Paris et la *première Restauration*. Il est vrai que Laon avait été pris par les Russes, que le duc d'Angoulême avait lancé sa proclamation le 11 février et que le comte d'Artois était entré à Vesoul le 21 ; mais Napoléon venait de gagner les batailles de Montmirail et de Montereau et de reprendre Troyes. On peut donc douter de la mort de frayeux.

La *Biographie bretonne*, du reste, ne mentionne pas l'élection de Bohan à l'Assemblée législative ; et ce qui est plus extraordinaire encore, la *Vie politique des députés* à la Convention, publiée en 1814, pendant la première Restauration, l'a oublié.



Bouestard de la Touche, (Jean-Jacques,) — né à Angers le 17 décembre 1730, et reçu docteur en médecine à Caen en 1767, fut pendant plus de quarante ans, médecin de l'hôpital de Morlaix, où il organisa des cours d'accouchement. Il avait fait traduire en breton et imprimer en 1774 les instructions ministérielles en faveur des sages-femmes de la campagne. Président des commissaires envoyés à Lannion pour réprimer l'émeute en octobre 1789, il avait été en 1790 un des huit commissaires nommés par les cinq départements pour la liquidation des anciennes affaires de la province ; puis, secrétaire du bureau des élections générales à Quimper en juin 1790, il avait été élu administrateur du département du Finistère. Délégué par le département, en janvier 1791, pour procéder à l'arrestation de Mgr de la Marche, évêque de Léon, qui refusait de se démettre de son siège épiscopal supprimé par l'Assemblée sans le consentement de la cour de Rome, il fut élu en septembre député du Finistère à l'Assemblée législative où il fit ordonner la publicité des séances des corps administratifs. C'est aussi sur sa motion qu'on invita les tribunes à ne donner aucun signe d'approbation dans la discussion sur le comité autrichien. Administrateur municipal en 1793, il était à la tête d'un des deux clubs rivaux de la ville de Morlaix ; et ce fut lui qui prononça les discours officiels en l'an II pour les fêtes de la Raison et de l'Être suprême ; M. du Châtelier a reproduit un autre de ses discours pour la fête du 30 ventôse an VII. Il figure encore comme exerçant à Morlaix en 1802, au *Dictionnaire des médecins français* publié en l'an X : et il mourut à Morlaix le 11 septembre 1810, à soixante-dix-neuf ans, avec le titre de maire de St-Martin-des-Champs.

Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.

finist 5
Briand, (Pierre), — né en 1719 à Plounévez-du-Faou, fils d'un autre Pierre Briand, cultivateur au village de Kerjosse en Briez, est aussi qualifié cultivateur sur les procès-verbaux d'élection. Il devait être pourtant quelque peu homme de loi, car il était *juge de paix* à Briez, depuis le 4 janvier 1791, lorsqu'il fut élu *député du Finistère* à l'Assemblée législative. Son rôle y fut absolument passif; non seulement je ne rencontre aucune motion de sa part, mais je ne trouve son nom sur les livres d'aucun comité. A son retour de l'Assemblée, le 4 novembre 1792, il fit enregistrer à la municipalité de Riec un diplôme délivré par la réunion des députés à l'Assemblée nationale et constatant qu'il avait rempli son mandat en *patriote incorruptible*. Le 3 janvier 1793, il était de nouveau élu *juge de paix* mais, par une faction dissidente, et une plainte fut adressée aux représentants en mission, le 26 ventôse an II, contre cette élection. Le 13 thermidor an IV il signe comme administrateur de la commune, et le 26 germinal an V, il est élu premier assesseur du *juge de paix*.

Pendant toute cette période il devint le but de plusieurs tentatives d'assassinat de la part d'une bande de chouans commandée par un chef qu'on appelait Cornouailles. Comme il s'échappa plusieurs fois au moment où on croyait le tenir, on disait dans le pays qu'il devait son salut à des livres de magie. Cette tradition prouverait à elle seule que c'était un cultivateur lettré, puisqu'il avait des livres chez lui. Enfin le 16 brumaire an VIII il dinait tranquillement en famille dans sa maison de Kerjosse, on cerna l'habitation: il put

s'enfuir précipitamment par une porte de derrière, mais on l'avait aperçu; il reçut plusieurs coups de feu, se jeta blessé dans l'Odet qui coulait près de sa maison et y fut achevé. Son acte de décès est daté du 18 brumaire an VIII, jour du coup d'Etat de Bonaparte.

On a publié en 1819 des chansons bretonnes qui sont de son fils appeler Pierre Briand comme lui. Un de ses frères était prêtre: le livre de M. Téphany cite en effet plusieurs prêtres de ce nom en 1790. Une de ses sœurs vint habiter Quimper, où sa fille Mme Guillou, vit encore tenant un petit commerce d'épicerie. *(Place Tore an Daor a-Tambla)*

Je ne connais aucune notice sur Pierre Briand et je tiens la plupart des détails qui précédent de MM. Riou et Luzel. *ment de la maison Bloch)*

Cadiou de la Boissière, (*François-Louis-Barthélémy*), né à Tréguier en 1752, appartenait à une ancienne famille de Lannion et se rendit très populaire dans cette ville avant 1789, comme *aloué* et lieutenant-général de la juridiction royale (nous dirions aujourd'hui vice-président du tribunal civil), fonction à laquelle il avait été élevé en 1774, dès l'âge de vingt-deux ans et par dispense du roi, sur la résignation en sa faveur de Hyacinthe-François Couppé, le père du député de Lannion aux États-Généraux. Ce fut lui qui organisa au mois d'octobre 1789 l'émeute dont M. du Châtellier a longuement raconté les péripéties dans son *Histoire de la révolution en Bretagne*, émeute qui avait pour but d'empêcher les commissaires de la ville et du port de Brest d'enlever les blés achetés par eux dans le pays, sous prétexte d'accaparement. Son rôle y fut très peu correct et malgré la brochure intitulée : *Le juge jugé sans être entendu*, qu'il publia peu après, sa réputation de magistrat dut en souffrir au loin, mais non parmi ses compatriotes, puisqu'il fut élu peu après *juge* au tribunal de district. Il en était *président*, quand les électeurs départementaux le nommèrent en 1791 *député suppléant des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative, en même temps que Rivoallan qui avait été son adversaire lors de l'émeute d'octobre. Il n'eut pas occasion d'y siéger et resta président du tribunal de Lannion. Il l'était encore en 1794 et cumulait avec ces fonctions celles de substitut de l'agent national du district, lorsqu'il fut arrêté avec les 12 membres du district, sur une dénonciation futile et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest qui, le 16 messidor an II (4 juillet 1794)

le condamna aux fers. Fort heureux d'avoir sauvé sa tête, il resta au bagne jusqu'en prairial an III et ne fut délivré que le 17 juin 1795 par Palasne de Champeaux muni des pleins pouvoirs de la Convention. Il publia aussitôt une adresse à la Convention nationale avec dénonciation en règle contre les jurés du tribunal révolutionnaire de Brest. Ce n'était pas la seule. Ceux-ci furent en effet décrétés d'arrestation, mais l'amnistie proclamée par la Convention en cédant la place au Directoire leur ouvrit, avant le jugement, les portes de leur prison. Il mourut peu après, le 23 floréal an IV.

Sa descendance est aujourd'hui représentée par un capitaine de vaisseau, père d'une romancière de mérite qui signe ses œuvres du pseudonyme de M^e Maryan.

Je ne connais aucune notice sur Cadiou.



Cavellier, (Blaise.) — né à Quimper le 22 février 1755, exerça d'abord des emplois inférieurs dans l'administration de la marine au port de Brest, et il était parvenu au poste de chef de bureau du contrôle, lorsqu'éclata la Révolution dont il embrassa les principes avec ardeur. Nommé *secrétaire du conseil général des ville et sénèchaussée de Brest*, il prononça en cette qualité, le 27 février 1790, un discours sur le *choix des officiers municipaux* qui eut les honneurs de l'impression et lui donna une influence considérable sur le corps électoral. Élu *député du Finistère* à l'Assemblée législative, il s'y occupa surtout des affaires de la marine, déposa un projet de réorganisation administrative avec le remplacement des officiers émigrés ; et proposa de déclarer que le ministre Bertrand de Molleville avait perdu la confiance de la nation. N'ayant pas été élu député à la Convention, il reprit son service à Brest dans l'administration de la marine et fit partie, en juillet 1793, du bataillon des Fédérés brestois qui vinrent à Caen se joindre à l'armée du Calvados. Si l'on en croit les mémoires de Pétion, qui le traite de « petit intrigant fort ambitieux » il y joua des rôles très différents. *Très anti-maristite* avant la défaite de Vernon, il déclama ensuite en pleine tribune contre tout ce qui s'était fait, « parla de couper des têtes, de faire tomber celle de Wimpfen, sollicita ses frères de choisir parmi eux un chef et fut d'avis qu'on rentrât dans ses foyers. » Cette conversion hâta son avancement dans la marine et le fit bientôt parvenir au grade de *commissaire-général*. Il servit dans cette qualité à Toulon, occupant ses loisirs à traduire le *Tasse* et rédigeant des mémoires pour les *Annales maritimes*. Admis à la retraite en 1820, il mourut à Toulon le 29 septembre 1831.

On a une courte notice sur lui dans la *Biographie bretonne* qui ne parle pas de son expédition à Caen.

Codet, (Sylvain.) — né à Paris en août 1743, était fils d'un avocat au Conseil du roi, et vint s'établir comme avocat à Rennes et docteur agrégé aux facultés de droit. Un des 5 commissaires de la paroisse de Saint-Jean de Rennes, en janvier 1789, pour adhérer, aux déclarations de l'Hôtel-de-ville, des 22 à 27 décembre 1788, il fit partie, après les élections aux États-Généraux, du *bureau de Correspondance* avec les députés pour le Tiers-État, et fut délégué avec Sevestre et Gohier, au mois de septembre, pour présenter à l'Assemblée nationale une adresse contre le veto. Le *bulletin de la correspondance de Rennes*, contient de curieux détails sur cette délégation. Officier municipal de Rennes en 1790, il publia en 1791 une « adresse aux représentants de la nation française sur l'*Education française* », avec un projet de décret, et fut peu après élu *député d'Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative, où, si l'on en croit l'*Almanach critique* de 1792, il ne se fit remarquer que par des monosyllabes : ce qui ne l'empêcha point d'y lire le 30 janvier, au nom du comité de législation, un rapport sur la question des passe-ports et de justifier ce comité inculpé dans la discussion qui eut lieu à la suite. Après l'Assemblée, il redevint simple homme de loi, et fut nommé en l'an IV, *commissaire national* près le tribunal civil de la Loire-Inférieure à Nantes, puis en 1800, lors de la réorganisation des tribunaux, *juge d'appel* à la cour de Rennes. Mis à la retraite en 1813, avec le titre de conseiller honoraire, il mourut à Rennes, le 22 octobre 1837, à quatre-vingt-quatorze ans, ne laissant aucun enfant de deux mariages successifs avec Marie-Bonne Reliquet, et Marguerite-Jeanne-Françoise Nouvel.

On n'a sur Codet que quelques lignes dans la *Biographie moderne*, de Breslau, (en 1806.) Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.

XIV.

Corbel du Squirio. (*Vincent-Claude*) — appartenait à une ancienne famille de Baud, qui occupa dans cette ville les fonctions de sénéchal de plusieurs juridictions pendant presque tout le cours du XVIII^e siècle. Né à Baud en 1750, il exerça lui-même cette charge, fut délégué à la seconde assemblée fédérative de Pontivy en février 1790, puis élu, à la fin de mai 1790, administrateur du département du Morbihan. Devenu peu après *juge* au tribunal de district de Pontivy, il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, cinquième *député du Morbihan* à l'Assemblée législative, où il fut membre du comité de législation, mais où il ne parla qu'une fois à la tribune pour combattre un projet sur la fixation de la contribution foncière. En revanche, il écrivait beaucoup et l'on conserve à Pontivy 88 lettres adressées par lui depuis le 12 octobre 1791 à ses électeurs. Elles sont encore inédites et je ne puis en donner ici de longs extraits. Je me bornerai à constater qu'elles sont ardemment révolutionnaires ; que plusieurs se terminent par la formule : « *sa ira* : et qu'il y est beaucoup question « de la ligue infernale des Catilina tonsurés. »

Ce zèle pour la constitution civile fut récompensé par son élection à la *Convention* en septembre 1792. Il y vota contre l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, et quand vint le moment de se prononcer sur la peine : « Je déclare, dit-il, que Louis, convaincu d'attentats contre la sûreté de l'État, a mérité la mort, mais dans les circonstances où nous nous trouvons, comme c'est en hommes d'État que nous devons prononcer et qu'une mesure de sûreté générale est préférable à une application rigoureuse de la loi, je demande que Louis et sa famille

soient gardés au Temple ou dans tout autre ville, jusqu'à la paix. » Lorsque la mort fut votée, il se prononça contre le sursis, en sorte qu'il fut plus tard classé parmi les régicides. Puis il se modéra, et ayant signé la protestation contre les événements du 31 mai, il fut décreté d'arrestation avec les 73 et ne réussit pas à échapper aux prisons de Paris, comme le dit M. du Chatellier dans son *Histoire de la révolution en Bretagne*, car je lis son nom au bas des deux requêtes adressées à la Convention par les représentants détenus à la maison des Ecossais, en date du dernier jour des sans-culottides an II et du 13 vendémiaire an III. Après le 9 thermidor, on le trouve en mission dans les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, participant aux négociations du traité de la Mabilais, et courant parfois de sérieux dangers, comme le 15 pluviôse an III, quand il fut cerné dans Baud et obligé de commander le feu comme un simple officier. Ce fut sans doute cet accident qui lui faisait écrire à Tallien au sujet des prisonniers faits à Quibéron : « Il serait trop long de se servir du rasonnement, il faut que la fusillade en fasse raison... » Je ne veux pas qualifier une lettre qu'il adressait à Guezno le 6 thermidor sur le même objet. La loi du 28 prairial ayant rappelé tous les députés en mission, Corbel vint reprendre son siège et entra, après la constitution de l'an III, au *Conseil des Anciens*, d'où il sortit le 1^{er} prairial an V. Je le perds ensuite de vue pendant quelque temps et le retrouve en 1811, *président du tribunal des douanes*, qui venait d'être créé à Lorient. Ce tribunal tint 102 séances jusqu'à sa dernière audience, datée du 14 avril 1814. Après la seconde restauration, Corbel fut exilé comme ayant signé l'acte additionnel, mais il fut amnistié quelques années après et mourut à Baud, le 19 janvier 1825, quinze jours après sa femme, à 76 ans. Il laissait un fils avocat à Lorient, qui est mort à Baud sans postérité.

On n'a sur Corbel que quelques lignes dans la *Biographie moderne de Breslau* (en 1806) et dans la *Vie politique des députés à la Convention* (en 1814.) La *Biographie bretonne* l'a oublié. Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.

Coustdard de Massy, (*Anne Pierre*,) — né à Saint-Domingue en 1741, fut d'abord mousquetaire, et nous le trouvons à Nantes en 1784 chevalier de Saint-Louis et *lieutenant des maréchaux de France* conquérant la popularité en montant en ballon sur le cours de Saint-Pierre avec le célèbre Pilatre des Rosiers. Des poésies lui furent adressées à cette occasion. Nommé *colonel général* des volontaires nantais en 1789, il se jeta avec une grande ardeur dans le mouvement révolutionnaire, fut élu en 1790 membre de l'administration départementale de la Loire-Inférieure et prononça, soit en cette qualité, soit comme colonel, soit au club, une foule de discours emphatiques et violents qui donnent à sa physionomie une expression fort originale, et qui ont été publiés dans le *Journal de la Correspondance de Nantes*, dans les *Archives curieuses de Verger* et dans le recueil de Mellinet sur *La Commune et la Milice de Nantes*. Aucune fête patriotique ne pouvait plus se donner dans cette ville, aucune assemblée électorale ou cérémonie civique ne pouvait plus avoir lieu sans un discours de Coustdard, animé du souffle du plus pur et du plus exalté jacobinisme; parfois même, on en avait un second, de son fils Hercule, commandant des jeunes patriotes nantais. Celui du 14 mars 1791, prononcé dans la cathédrale de Nantes pour l'élection de l'évêque Minée, est surtout caractéristique, et l'on serait tenté de croire qu'il date de la Terreur. Élu *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative, Coustdard tonna de plus belle contre les prêtres insermentés dont il vota la détention dans leurs départements respectifs et fut membre du comité mili-

taire, au nom duquel il fit décréter, le 6 juin 1792, une fédération à Paris et la formation d'un camp de vingt mille hommes. Déjà partisan de la déchéance du roi, qu'il alla annoncer à l'armée du Nord, il fut élu *député à la Convention* en septembre 1792; et vota plus modérément, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, pour la déchéance et pour le sursis. Mais envoyé en mission dans la Loire-Inférieure le 30 avril 1793, il s'y fit le précurseur de Carrier, et dédoublant le tribunal révolutionnaire déjà établi par Fouché, décida, attendu qu'il eût été trop long de faire venir une seconde guillotine de Paris, que les condamnés seraient fusillés, comme s'ils avaient été jugés par commission militaire. La guillotine fut bientôt sur lui-même sa revanche: accusé d'avoir pris part aux arrêtés des corps administratifs du département contre les événements du 31 mai, il fut décreté d'accusation et réussit à se cacher pendant quelque temps; puis, dénoncé et livré à Carrier, il fut envoyé par son ancien collègue au tribunal révolutionnaire de Paris et fut guillotiné le 7 novembre 1793 en même temps que le duc d'Orléans.

Je ne connais sur lui que quelques lignes dans la *Vie politique des députés à la Convention*, publiée en 1814 et dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault et Jouy.



Croizé des Essarts. (*Charles-Nicolas*) — appartenait à une famille originaire de Saint-Jean-sur-Vilaine, dont les diverses branches portaient les noms de la *Fleuriais*, de la *Coche-rie*, de *Villanfray*, etc., et dont plusieurs membres avaient habité Vitré. Etabli lui-même comme avocat dans cette ville, il devint en 1790 *président du tribunal du district* et montra dans ces fonctions assez de zèle patriotique pour être élu en 1791 *député de l'Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative. Il ne s'y fit remarquer par aucune motion spéciale et se contenta d'être membre suppléant du comité des domaines ; mais il écrivait à ses électeurs des lettres fort enthousiastes, une entre autres qu'a mentionnée M. Paris-Jallobert, au *Journal historique de Vitré*, dans laquelle il annonçait qu'il venait d'entendre, du comité de législation, un *superbe rapport* sur la loi relative aux naissances, aux morts et aux mariages. Après son retour de l'Assemblée législative, Croizé redevint président du tribunal de district, fit partie, comme notable, de la municipalité, et présida à son tour le comité de surveillance révolutionnaire. Après la prise et l'évacuation de Vitré, par une partie de l'armée vendéenne, il fut chargé par le conseil général de la commune, en novembre 1793, de rédiger une adresse au comité de subsistance de la Convention pour exposer la situation alarmante du district, réclama des secours en grains, et fut maintenu *notable* en floréal an II, lors de la première épuration des corps administratifs faite par les représentants en mission, puis en brumaire an III, à la nouvelle épuration thermidorienne. En 1800, lorsque le premier Consul réorganisa les tribunaux, Croizé resta *président du tribunal de première instance*, et devint peu après conseiller d'arrondissement. Il mourut avec ces deux titres à Vitré le 27 mars 1804. Sa famille qui s'éteint de nos jours, s'est fondue dans *Hue-Beaulieu* et *Hervouin*.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Croizé et a été rédigée à l'aide de documents épars dans le *Journal historique de Vitré* de l'abbé Paris-Jallobert.

Delaizire (*François*) — directeur des forges du Vaubland, fut élu, en 1790, maire de la commune de Plémet et administrateur des Côtes-du-Nord ; puis en septembre 1791, *député des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative, où il fit partie du comité du commerce. Un forgeron, s'écriait l'*Almanach critique*, celui-là au moins va nous forger des lois ! Je n'en connais pas de son initiative et les *tables du Moniteur* sont muettes sur son nom. Je sais seulement qu'à son retour de l'Assemblée, il fut de nouveau élu *maire de Plémet*, et donna sa démission en l'an II, vers la fin de la grande Terreur. Était-ce parce qu'on voulait exiger de lui des mesures contraires à sa conscience ? j'aime à le croire. J'ignore ce qu'il est ensuite devenu.



Derrien (Jean-Baptiste), — était un simple laboureur des environs de Rostrenen. Ce nom de famille est très répandu en Basse-Bretagne ; c'est un ancien prénom qui est entré dans la composition du nom de lieu *La Roche-Derrien*, et qu'on a occasion de rencontrer souvent à l'époque de la Révolution, car deux de ses titulaires, cultivateurs aussi, furent membres du département du Finistère en 1790 et l'un d'eux périt tragiquement à Brest dans la sanglante hécatombe de juin 1794 ; un autre fut imprimeur à Quimper et son fils était ingénieur fort prisé par Napoléon. Notre Jean-Baptiste avait-il quelque parenté avec un de ces Derrien, je ne sais : tout ce que j'ai pu découvrir c'est qu'il fut élu membre du district de Rostrenen en 1790, et l'année suivante, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative où il fut membre suppléant du comité d'agriculture. Ces illustres députés, disait *l'Almanach critique* de lui et de quelques autres de ses collègues, « sont surtout fameux dans leurs districts, car il n'y a qu'eux qui savent lire, et c'est tout ce qu'eux-mêmes savent faire. » Je suis d'autant plus fâché de ne pas rencontrer d'autre appréciation contemporaine sur Derrien, que celle-ci est tout à fait injuste. Notre député était assurément un homme modeste, car il ne se fit remarquer par aucune motion à l'Assemblée, mais il n'était pas sans valeur, puisque je le trouve membre du conseil général des Côtes-du-Nord en l'an VII, lors de la reconstitution des autorités départementales.

Digaultray (Jean-Baptiste), — appartenait à une ancienne famille de Quintin qui portait, d'après l'armorial de 1696, « de sinople à la tête de léopard d'argent en chef et deux ancre de même en pointe, » et qui a fourni des maires de Quintin avant la Révolution. Un *Digaultray des Landes* figure au nombre des six associés de l'évêché de Saint-Brieuc pour la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne en 1757. D'autres portaient les titres de *Kerloubé*, de *Seignaux*, du *Quartier*. Né à Quintin le 21 novembre 1763, Jean-Baptiste venait de se faire recevoir avocat au parlement lorsqu'éclata la Révolution. Son père avait été député aux Etats de Bretagne pour la dernière session tenue à Rennes, en février 1789, et devint président du tribunal de district de Saint-Brieuc en 1793 ; lui, fut élu membre du Directoire du district de Saint-Brieuc en 1790, et malgré sa jeunesse député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative en 1791. Les *Tables du Moniteur* ne font connaître aucune motion particulière de ce silencieux qui se contenta de faire partie du comité de l'examen des comptes ; mais il sut plaire aux électeurs, puisqu'en l'an VI, le même département l'envoya siéger au *Conseil des Anciens* où il ne fit pas davantage parler de lui ; mais dans l'intervalle, il avait été l'un des membres les plus ardents du club ou société populaire de Quintin, et je connais de lui certaine lettre datée de 1794, en pleine Terreur, dans laquelle

il demande à Saint-Malo l'envoi de la *Sainte guillotine*, pour déaristocratiser la région. Il se calma plus tard.

Maire de Quintin en l'an IV, il figure en 1802, avec le titre d'homme de loi, sur la liste des *enfants de la loge Vertu triomphante* à Saint-Brieuc, avec l'annotation S^{*} P^{*} R^{*} C^{*}, ce qui signifie Souverain-Prince-Rose-Croix : un des plus hauts grades. Je le retrouve ensuite en 1813 sur la liste des 500 plus forts contribuables des Côtes-du-Nord : mais il n'occupa plus de fonctions politiques, et mourut à Quintin le 2 décembre 1834, après avoir imité son ami, le conventionnel Fleury, dans sa conversion et transformé son château de Saint-Quihoué, en Plaintel, en hôpital dirigé par les sœurs de la Sagesse, dont il fit don aux orphelins de Plaintel, Quintin, Le Fœil et Saint-Brandan.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Digaultray, sauf trois lignes à la *Biographie moderne* de Breslau, en 1806.



Duboueix (Michel), — né à Clisson, le 21 décembre 1712, de Guy-Mathurin et Françoise-Elisabeth Forget, fit ses études classiques au collège de l'Oratoire à Nantes, et fut reçu docteur en médecine à Paris en 1765. Il s'établit médecin à Clisson et travailla beaucoup, car il devint en 1775 membre correspondant de la Société royale de médecine et prit part à plusieurs concours ouverts par cette société, qui lui décerna en 1784, une médaille d'or pour une *Topographie médicale de Clisson* publiée plus tard, en 1868, dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*. On a aussi de lui des *Recherches sur la rage* datées de 1781 et plusieurs autres mémoires, qui lui valurent le titre de médecin (honoraire) de Monsieur, frère du roi. Nourri de la lecture des écrits philosophiques de la fin du XVIII^e siècle, il se lança, en 1789, dans le mouvement révolutionnaire, fut élu le 21 avril 1790, membre du département de la *Loire-Inférieure* pour le district de Clisson, et prononça, le 10 mai, dans l'assemblée électorale du district qu'il présidait en vertu d'une délégation des commissaires du roi pour l'organisation départementale, un long et enthousiaste discours qui a été conservé par le journal de la *Correspondance de Nantes*. On y retrouve tout le répertoire de la phraséologie ampoulée du temps : le souffle impur du vampire insatiable engendré par l'affreux despotisme, les satrapes oppresseurs, la stupide ignorance, la superstition

imbécile, les suppôts hideux du trône où siège ce monstre, et autres clichés de même style, encadrant l'apothéose des historiens philosophes, en particulier de l'abbé Raynal. Il n'en fallait pas davantage pour s'imposer alors aux électeurs; et l'année suivante, Duboueix, devenu maire de Clisson et trésorier du district fut élu second *député suppléant de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative. Il n'eut pas occasion d'y siéger, et resta *maire de Clisson*, fonctions qu'il occupait encore lors de la prise de la ville par les Vendéens le 16 mars 1793. Il réussit à sauver la caisse du district et se réfugia à Nantes où il reprit l'exercice de la médecine, et succomba le 7 nivôse an II (27 décembre 1793), atteint par l'épidémie qui régnait à l'entrepôt.

M. Dugast-Matifeux a publié une bonne notice sur Duboueix dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1868, p. 95 à 130.



Dufrexou (*Jean-Pierre*), — né à Saint-Nazaire le 4 septembre 1749, était lainé des fils de noble homme Jean Dufrexou, sieur de la Mailliardiére (1695-1761), médecin à Saint-Nazaire, et d'Elisabeth Rolland, et petit-fils de Jean Dufrexou, maître-chirurgien qui mourut en 1729 à Saint-Nazaire, à 62 ans, ayant eu quinze enfants d'Elisabeth Flachot. Son frère cadet, René Jean-Baptiste, né en 1750, se fit médecin, comme son père et son grand-père, et les soins séculaires qu'ils avaient donnés tous les trois à la population saint-nazairienne furent évidemment l'origine des nombreuses élections qui favorisèrent les deux frères pendant la première période de la Révolution. Jean-Pierre était avocat : il remplissait souvent les fonctions du sénéchal Chaillon qui résidait habituellement à Nantes. En 1789, il fut élu délégué pour l'assemblée générale de la sénéchaussée de Guérande, devint secrétaire, au mois d'août, du Comité de permanence, dont le recteur, Sébastien Bureau, était président, et le 3 février 1790, il fut élu *maire de Saint-Nazaire*. C'était le premier magistrat investi de ce titre. Mais au mois de mai, ayant été élu membre de l'administration du département, il donna sa démission de maire et fut remplacé par le recteur, dont le vicaire devint en même temps procureur de la commune à la place de Lorieux, nommé membre du district de Guérande. Cela caractérise bien l'esprit de la population nazairienne à cette époque. En 1791,

Dufrexou fut élu *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative, et son frère, le médecin, alla le remplacer à l'administration centrale du département, dont il devint même président. Il ne faut pas les confondre tous les deux, car le médecin s'y distingua par son ardeur révolutionnaire, surtout contre les prêtres inserméntés, et je ne rencontre pas pareil zèle chez l'avocat, qui ne se fit remarquer à l'Assemblée que par son silence et se contenta d'être membre suppléant du comité de marine. Législateur ennuyeux, disait de lui l'*Almanach critique* de 1792. Ce qui ne l'empêcha pas d'être élu de nouveau, dès son retour en décembre, maire de Saint-Nazaire ; et lorsque le premier Consul réorganisa les tribunaux en 1800, il fut nommé *président du tribunal* de première instance de Savenay. Il est mort le 30 juillet 1806 à Saint-Nazaire, où son nom n'est plus depuis longtemps porté.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Dufrexou.

Du Petit Bois — voy. **Pinot.**



Duval (Charles-François-Marie), — né à Rennes le 22 février 1750, avocat à la Guerche, et juge au tribunal de district de cette ville en 1790, fut élu en 1791 *député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative*, et demanda, le 23 février 1792, que l'Assemblée déclarât le ministre Bertrand de Molleville déchu de sa confiance. Puis ayant provoqué, le 30 avril, une loi sur la manière de juger les étrangers en France, il prit une grande part aux événements du 10 août, dont il publia une apologie dans le journal le *Républicain*, et fut élu en septembre *député d'Ille-et-Vilaine à la Convention*. Il y siégea du côté de la Montagne, vota la mort du roi, sans appel ni sursis, concourut aux tristes journées du 31 mai et suivantes, dénonça Gilbert, le suppléant de Lanjuinais, devint secrétaire puis président du club des Jacobins au plus fort de la Terreur, et fut chargé par ce club de la rédaction du *Journal des hommes libres*, organe d'une exaltation et d'une violence extrêmes qu'on a appelé *Journal des tigres*, ou encore ailleurs *Moniteur de l'athéisme*, et qui, supprimé à diverses reprises et sans cesse renaissant sous différents noms, tels que le *Persévérand républicain*, le *Journal des Francs*, la *Tribune nationale*, la *Lumière*, le *Consolateur*, l'*Ennemi des oppresseurs de tous les temps*, etc., fit, avec les mêmes rédacteurs, une opposition acharnée à tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'en l'an VIII. Après le 9 thermidor, Duval hasarda timidement une observation contre Robespierre, publia une espèce d'apologie de cette

révolution et je le trouve en brumaire an II, membre du comité de législation, avec Merlin de Douai, Cambacérès, Fabre d'Eglantine, Treilhard, etc., du comité des inspecteurs de la salle et du comité d'instruction publique. Passé au *Conseil des Cinq-Cents*, en 1796, comme faisant partie des députés conservés, il accusa Merlin de Thionville de concussion ; et le Directoire, pour se débarrasser de lui, le nomma consul à Latakie, en Turquie, lorsqu'il sortit du conseil en 1798 : mais il refusa ce poste et accepta peu après une mission à Londres pour l'échange des prisonniers. Sous l'Empire, Français de Nantes, son ancien collègue à la Législative (voy. ci-dessous), devenu directeur général des droits réunis, le musela en lui donnant une place de chef de bureau, et Duval composa des vers en l'honneur de son Mécène. Exilé comme régicide en 1816, il se retira à Huy, près de Liège, où il mourut au mois d'août 1829.

M. Levot a donné une bonne notice sur lui dans la *Biographie bretonne*.



Elie, (Jean-Marie-Antoine) — né à Rennes le 4 septembre 1747, appartenait à une famille qui a fourni un grand nombre de magistrats aux petites villes du pays de Josselin pendant tout le cours du XVIII^e siècle, et était fils de Jacques-Louis Elie de la Primaudaise, maire et député de Josselin à plusieurs sessions des Etats de Bretagne de 1741 à 1764, à qui l'on doit les *Observations sur le comté de Porhoët et son usement*. Avocat à Josselin et député à la seconde assemblée de Pontivy en février 1790, il fut bientôt après élu membre du conseil de district de Josselin et du conseil général du département. Il était devenu vice-président du district, lorsqu'il fut élu le 1^{er} septembre 1791, 4^e député du Morbihan à l'Assemblée législative. Il y fit si peu de bruit que les *Tables du Moniteur* ne citent pas son nom. « On prétend, disait l'*Almanach critique* de 1792, en jouant sur les mots, que M. Elie avait prophétisé la Révolution. Ce qu'on peut assurer c'est que ce prophète n'est pas un grand législateur... » Il revint à Josselin après la dissolution de l'Assemblée, et je l'y trouve, en l'an IV, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale, faisant fonctions de commissaire des guerres, et adressant, le 30 floréal, au citoyen Petiet, ministre de la guerre, une curieuse requête pour obtenir qu'on fixe le costume officiel de sa fonction. « Le costume de ces commissaires doit être simple, dit-il ; plusieurs

ne sont riches que de leurs vertus.... ils pourraient porter le chapeau retapé à l'ordinaire, avec un panache aux trois couleurs nationales par tranches horizontales, et une petite écharpe tricolore en bordaloue, dont la frange, bleue, rouge ou blanche, serait pendante à la cornière du côté de la cocarde nationale... » Elie eut bientôt son panache et son écharpe. En 1800, il devint *juge d'appel* à la Cour de Rennes, et fut nommé, par décret du 12 floréal an VIII, vice-président du tribunal d'appel, puis par un autre décret du 14 avril 1811, *conseiller à la Cour impériale* de Rennes. Maintenu lors de la réorganisation de la Cour royale par ordonnance du 3 janvier 1816, il mourut à Rennes, dans ces fonctions, le 26 septembre 1819.

Un de ses descendants a publié de nombreux travaux sur le commerce et la navigation de la France au moyen-âge avec la Mer Noire, l'Algérie et la Tripolitaine.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Elie.



Fabre, (Joseph-Marie,) — était avocat à Guer, avant la Révolution. Député agrégé de Malestroit à la session du Tiers-Etat de Bretagne le 14 février 1789, il devint en 1790 juge au tribunal de district de Ploërmel et administrateur du département du Morbihan. Bientôt *président du tribunal*, vérificateur des pouvoirs pour Ploërmel à l'Assemblée électorale législative de 1791, et scrutateur des votes, il fut élu, le 31 août, *3^e député du Morbihan* à l'Assemblée législative, et ne s'y fit remarquer par aucune motion spéciale. Ayant repris ses fonctions après la dissolution de l'Assemblée, il fut incarcéré comme fédéraliste pendant la Terreur, et remonta encore une fois sur son siège après le 9 thermidor. Élu, le 28 germinal an VII, *président du tribunal criminel* du Morbihan, en remplacement de Perret de la Lande qui siégeait au Conseil des Cinq-Cents, il devint en 1800, comme son collègue Elie dont nous venons de parler, *juge d'appel* à la Cour de Rennes, puis conseiller impérial en 1811, et fut admis à la retraite à la suite de sa démission au second retour des Bourbons, en janvier 1815. Je ne sais où ni quand il est mort, et je suppose qu'il devait avoir un degré de parenté assez rapproché avec le général Fabre, baron de l'Empire, né à Vannes en 1774, qui fut député du Morbihan en 1819 et mourut à Laval en 1858.

Je ne connais aucune notice sur ce législateur.





FRANÇOIS (ANTOINE)
dit *Français de Nantes*

François, (Antoine), dit *Français de Nantes*, — né à Beaurepaire (Isère), le 17 janvier 1756, et fils d'un notaire, fut d'abord commis d'un de ses parents, Adine, qui était directeur des douanes à Nantes, et lui succéda dans ces fonctions vers 1785. C'était un beau parleur, très épris de rhétorique et tellement affecté dans son langage qu'on l'avait appelé, à la suite d'un discours sur une question d'impôt, *l'Anacréon de la Fiscalité*. Aussi fut-il en 1790 l'un des principaux orateurs du club des Amis de la Constitution fondé à Nantes en affiliation avec celui des Jacobins. Sur sa proposition, ce club offrit le 23 août aux Anglais résidant dans cette ville une fête restée célèbre dans les annales nantaises, et il fut délégué avec le peintre Bougon pour aller porter à la Société des amis de la Révolution à Londres, une bannière fédérative « gage de la paix universelle et du bonheur du monde. » Mellinet et du Châtellier ont publié les lettres que les deux délégués écrivirent au club pendant leur voyage. Ce sont des monuments de sensibilité amphigourique. Neuf mois plus tard, le 23 avril 1791, notre orateur, devenu officier municipal, était admis avec Gilbert de Beaufranchet à la barre de l'Assemblée nationale pour faire valoir les droits de la commune de Nantes qui, privée de ses octrois, avait essayé, sans succès, de vendre ses domaines et demandait l'autorisation d'un prêt hypothécaire. Son discours, indigeste pathos, assura son élection le 28 août 1791, comme *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative. Là, il se donna libre carrière : protestant contre les motions frivoles et s'écriant comme jadis Démosthène : « Athéniens, vous jouez aux osselets et Philippe est à vos portes. Eh ! Messieurs, le vrai Philippe, c'est l'anarchie ; » demandant, le 6 avril 1793, que les ci-devant fermiers généraux fussent tenus de rendre compte de l'emploi des fonds de retraite ;

tonnant avec violence, le 26, contre les troubles suscités par le fanatisme et réclamant, avec d'ironiques plaisanteries, la déportation contre les prêtres fidèles à l'orthodoxie. Ce jour-là, on aurait pu l'appeler l'*Anacréon de l'exil*. Puis il attaqua les auteurs des crimes d'Avignon, accusa les commissaires de forfaiture, occupa le fauteuil le 18 juin, pour demander des lettres de naturalisation en faveur du jeune Priestley, et fut décrété, le 10 avril, le partage des biens communaux à l'exception des bois... Mais ce fut un feu de paille. François s'éclipsa complètement pendant la Terreur, occupant ses loisirs à étudier l'agriculture dans les Alpes françaises près de son berceau natal ; et il ne reparut sur la scène politique qu'en 1798, époque à laquelle il fut élu député de l'Isère aux Cinq-Cents. Secrétaire de cette Assemblée, il dénonça les projets des royalistes du midi et défendit la liberté de la presse dans un curieux discours où il appelait les journaux libres « les reverberes de l'ordre social. » Sous le Consulat, Lucien Bonaparte qui avait été son ami aux Cinq-Cents, lui confia d'abord la direction des hôpitaux, puis en février 1800, la préfecture de la Charente-Inférieure. Le 25 août, il fut nommé conseiller d'Etat à la section de l'Intérieur, et le 27 mars 1804, il devint directeur général des droits réunis. Dans ces fonctions, il se fit le protecteur des écrivains et des artistes, et peut s'en fallut qu'on ne le surnommât le Mécène du XIX^e siècle. Oubliant ses anathèmes de 1792 contre la noblesse et les esclaves décorés, il accepta la croix de la Légion d'honneur et le titre de Comte de l'Empire. Nommé conseiller d'Etat par Louis XVIII, en 1814, puis de nouveau par Napoléon, en 1815, il ne fut pas maintenu par la seconde Restauration, et fut élu député de l'Isère en 1818. Il vota constamment avec le centre gauche, et se retira en 1822 dans une de ses propriétés de Seine-et-Marne pour s'y occuper d'agriculture, et publier sous le voile de l'anonyme deux ouvrages assez spirituels intitulés : le *Manuscrit* et les *Fadaises de M. Jérôme*. En 1831, Louis-Philippe l'appela à la Chambre des pairs ; et cinq ans après, le vieux législateur mourut à Paris, le 10 mars 1836, dans sa quatre-vingt-unième année.

On a de bonnes notices sur François, par Espinasse aux *Fastes de la Légion d'honneur*, par Camille Mellinet aux *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, et une série de *quatre études* par le docteur Bally.

Gaultier (L'abbé Jean-Baptiste), — né à Saint-Malo en 1738, mort à Dinan le 18 messidor an X, avait été élu député suppléant du clergé de Saint-Malo aux Etats-Généraux de 1789. Il fut élu en 1791, député suppléant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative. — Voyez sa notice ci-dessus à la série des Etats-Généraux.



Gillet (*Pierre-Mathurin*), — était avocat à Rochefort-en-Terre avant la Révolution. J'ai découvert tout récemment qu'il naquit à Broons le 28 juin 1762, et dans la première édition de cette notice, j'exprimais donc sans succès le vœu qu'il ne fut pas Breton, car il manqua complètement de courage et de franchise en des circonstances fort graves. Député de Rochefort à la première assemblée fédérative de Pontivy en janvier 1790, il fut élu, le 25 mai, membre de l'administration centrale du département du Morbihan, puis le 5 septembre 1791, *second député suppléant du Morbihan* à l'Assemblée législative, et le 12 septembre, procureur-général-syndic du département, à la place de Le Malliaud, élu député titulaire. Il prit une part active en cette qualité à toutes les mesures de persécution prises en 1792 contre les prêtres orthodoxes, et lors des élections de septembre qui eurent lieu à Auray pour la Convention, il fut élu septième *député du Morbihan* après ballottages avec Corbel, Lequinio et Audrein. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention perpétuelle sauf à la changer en bannissement si les circonstances le permettaient. Puis il fut envoyé en mission dans l'Ouest avec Merlin, Sevestre et Cavaignac. C'est ici que son rôle devient peu honorable. Les proconsuls furent reçus plus que froidement par la ville de Nantes : Baco et Sotin leur résistèrent, et quand ils partirent à la fin de mai pour Lorient, ils avaient résolu de se venger. Là, ils se laissèrent aller à signer une proclamation contre les événements du 31 mai : et pour sauver leur tête ensuite, ils se firent plus montagnards que la montagne elle-même. Or, en juin, Merlin et Gillet se

trouvaient à Nantes au moment de l'attaque des Vendéens qui offrirent la capitulation et la vie sauve, à condition qu'on leur remît les deux représentants. Ceux-ci firent preuve, devant cette proposition, de la plus grande lâcheté. Ils voulurent même fuir ; et Dufeu fut obligé de couper les rênes des chevaux de leur voiture déjà attelée, et de leur dire devant la foule au moment où ils allaient y monter : Citoyens, c'est par vos ordres. Puis au lieu de se mettre à la tête des troupes, ils restèrent enfermés pendant qu'on se battait. Baco et Beysser, qui sauvèrent la ville par leur indomptable énergie, leur laissèrent trop voir leurs sentiments de dégoût ; et quand le siège fut levé, Gillet destituâ Beysser, qui fut bientôt traduit devant le tribunal révolutionnaire, calomnia Baco et les Nantais ; et fit envoyer Carrier à Nantes pour punir cette ville d'avoir été témoin de sa lâcheté et de l'avoir dénoncé à la Convention comme traître à la patrie. Je ne connais rien de plus triste pour la mémoire d'un homme, que le récit fait par Mellinet, sur pièces officielles, de tous ces incidents. Nantes paya sa fermeté par la guillotine et les noyades, et Gillet continua à suivre la campagne de l'Armée vendéenne, nommant et destituant les généraux avec la plus extrême désinvolture ; pour lui, pas de milieu entre la victoire et la trahison. Sa lettre sur les opérations de Caneaux est un monument étrange d'infatuation personnelle. Un peu plus tard, il signait avec Méaule et Carrier, cette proclamation du 27 octobre 1793 aux colonnes infernales, qui les félicitait d'avoir mis tout à feu et à sang sur le territoire de cette malheureuse contrée.

Envoyé en mission en 1791 près des armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, il inonda le *Moniteur* de ses bulletins de victoires : puis, membre du comité du Salut public, il fut chargé de la direction de la force armée et des mesures de sûreté de Paris au 3 prairial an III. Peu après, envoyé de nouveau en mission dans le Nord, il mourut, disent les biographes, à l'armée de Jourdan en octobre 1795 ; mais les biographes se trompent, car son acte de décès est daté de Paris, rue de Chartres, le 14 brumaire, au III.

Il n'y a sur Gillet que quelques lignes dans la *Petite biographie conventionnelle*, dans la *Vie politique de tous les députés à la Convention* et dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*, d'Arnault.

Son fils unique, François-Julien, qu'il avait eu de Louise-Mathurine *Digaultray* (fille de François-Julien *Digaultray* des Landes, maire de Quintin, voir ci-dessus la notice *Digaultray*), fut le père du célèbre Alexandre *Glais-Bizoin*, député des Côtes-du-Nord pendant un quart de siècle et membre du gouvernement de la défense nationale en 1870, mort sans enfants, en sorte que le nom n'est plus porté. *Bizoin* et la tour de Cesson sont aujourd'hui la propriété de M. Ollitrault Dureste, maire de Merléac, fils d'une sœur d'Alexandre.

Cette notice est la première qui soit publiée sur *Glais de Bizoin*.

Glais de Bizoin, (*Olivier*), né à Saint-Thélo en 1742, fils de François *Glais de La Ville-au-Pré*, négociant en toiles à Saint-Thélo près Uzel, appartenait à une famille fort riche, alliée aux *Le Deist de Botidoux*, aux *Digaultray*, aux *Botmiliou*, etc., qui possédait une grande partie des seigneuries de Saint-Thélo et de Merléac, car ses divers représentants au XVIII^e siècle ont porté les titres de l'*Abbaye*, de *Bizoin*, de la *Ville-Blanche*, de la *Ville-au-Pré*, etc., toutes situées dans ces parages : elle portait pour armoiries : « d'azur à une gerbe de blé d'or ». Propriétaire-agriculteur et négociant à *Bizoin* en Merléac, Olivier fut l'un des électeurs du canton d'*Uzel* pour la formation du département des Côtes-du-Nord, en 1790, et élu en 1791 *député des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative, où il fit partie du comité du commerce. Son rôle y fut absolument passif, mais il vota avec la majorité et je signalerai de lui une curieuse lettre autographe datée du 16 août 1791, qui a été mentionnée au catalogue de la vente du comte de B.... en 1887 et dans laquelle, après avoir donné des détails sur l'arrestation des Chevaliers du poignard et sur le combat des Suisses au 10 août, il annonce que le roi et sa famille sont venus à l'Assemblée et ajoute : « Ils en ont entendu de drôles. » Ce fut bientôt à lui d'en entendre de même. Élu membre du *district de Loudéac* à son retour de l'Assemblée, en novembre 1792, il donna asile dans sa maison de *Bizoin* aux Girondins en fuite en juillet 1793 (voir ma notice sur le *Deist de Botidoux*), et fut pour cela incarcéré à Loudéac pendant la Terreur. Délivré par le 9 thermidor, il n'occupa plus de fonctions publiques et il mourut à *Bizoin* le 14 floréal, an IX (1801), à 59 ans.





Gohier, (Louis-Jérôme,) — bien que né à Samblangay en Touraine, le 17 février 1716; appartenait à une ancienne famille bretonne qui avait compté plusieurs notaires à Rennes de 1618 à 1715. Ayant fait ses études classiques au collège des Jésuites de Tours, il se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne et prit inscription au barreau de Rennes où il se fit remarquer par des pièces spirituelles et satiriques, telles que le *Couronnement d'un roi*, représenté à Rennes le 28 janvier 1773. Sa plaidoirie pour le comte Desgrées du Lou, contre le duc de Duras, mit le sceau à sa réputation et assura son avenir. Aussi le parlement lui confia-t-il bientôt le soin de défendre la liberté des élections des députés qu'il envoyait à la Cour; et lorsque Brienne entreprit d'établir la cour plénière sur les débris des parlements, Gohier fut chargé de rédiger le mémoire des protestations de la Bretagne. Ce fut encore à lui qu'on dut le mémoire pour l'exception des fouages extraordinaires en 1789. Un des six députés en Cour, nommés par le tiers-état de Bretagne le 3 février, il signa et présenta au roi, le mémoire de protestation du 5 avril contre les imputations de l'ordre de la noblesse; et n'ayant pas été, malgré ces démarches, élu député aux Etats-Généraux, il fit partie de la Cour supérieure provisoire qui remplaçait le parlement déclaré déchu. Élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative en 1791, il fit partie du comité de législation, et monta souvent à la tribune pour prononcer des discours ou lire des rapports contre les prêtres réfractaires et contre les émigrés, pour activer la

suppression des droits féodaux, pour demander d'enlever aux ministres du culte la rédaction des actes d'état-civil, et pour dénoncer les projets de contre-révolution. Son dernier acte à cette législature, fut son *Rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile*, lu dans la séance du 16 septembre 1792, et imprimé par ordre de l'Assemblée pour être envoyé à l'armée et aux 83 départements. Non réélu à la Convention, il accepta, de Garat, les fonctions de secrétaire général du ministère de la Justice, et le 11 mars 1793, lorsque Garat passa de la Justice à l'Intérieur, il fut élu *ministre de la Justice*, et témoigna sa reconnaissance à la Convention par un zèle révolutionnaire à toute épreuve, jusqu'à exécuter, contrairement à la loi, des arrestations de nuit. En juillet, il écrivait à Quimper pour qu'on livrât, pieds et poings liés, les Girondins en fuite, au tribunal révolutionnaire de Paris. Les mémoires de son ancien collègue Hua sont fort durs à son égard ; et ceux de M^e Rolland ne le ménagent pas davantage.

En l'an II, il demandait « le brûlement de 77 registres contenant des édits et règlements des anciennes chancelleries et des titres de ces hommes dévorés du désir de devenir grands. » Il cessa ses fonctions le 1^{er} floréal an II, quand les ministres furent remplacés par des commissions exécutives, et devint en l'an IV, *président du tribunal criminel de la Seine*, et en fructidor an V juge au tribunal de cassation et candidat au Directoire, mais il ne devint *membre du Directoire exécutif* qu'en Prairial an VII, en remplacement de Treilhard. Ce ne fut pas pour longtemps car le 18 brumaire approchait. Gohier était *président du Directoire* à cette époque ; consigné au Luxembourg par Moreau, il recouvra sa liberté le 20 brumaire et se retira à Antony, mais il accepta de Bonaparte, en l'an X, le poste de *Consul général de France à Amsterdam*. Il y resta jusqu'à la réunion de la Hollande à la France, refusa le même poste aux Etats-Unis et se retira définitivement à Eaubonne, dans la vallée de Montmorency, où il mourut le 29 mai 1830, après avoir publié les « *Mémoires d'un vétéran irréprochable de la Révolution*. »

On a des notices sur Gohier dans tous les recueils de biographies générales, mais M. Levot ne l'a pas admis dans la *Biographie bretonne*. Son portrait a été plusieurs fois lithographié et gravé.

XXX

Guillo du Bodan, (*Barthélémy-Ange-Xavier*) — né à Vannes le 3 décembre 1753, appartenait à une ancienne famille qui portait, d'après l'Armorial de 1696, « d'or à la fasce d'azur, chargée d'une canette d'argent, becquée d'or. » Son père avait été maire de Vannes de 1748 à 1752, dix fois député aux Etats de Bretagne et subdélégué de l'Intendance. Lui, simplement fermier des dîmes de l'évêque de Vannes, fut officier municipal en 1789, puis *maire* en 1791. L'un des fondateurs du club des Amis de la Constitution, dont l'idée fut apportée par les Lorientais venus pour combattre l'émeute de février, il fut élu, le 6 septembre 1791, troisième *député suppléant du Morbihan* à l'Assemblée législative : mais il n'eut pas occasion d'y siéger. Le 20 novembre 1792, le district d'Hennebont le nomma administrateur du département, et comme membre du Comité de surveillance en 1793, il eut deux fois occasion de marcher à la tête de la force armée pour repousser les émeutes : ce qui ne l'empêcha pas d'être incarcéré au Petit-Couvent par Prieur de la Marne, au mois d'octobre 1793, avec tous les membres des administrations vannetaises suspectées de modérantisme et de fédéralisme. Son éuron le désignait comme « aristocrate et modéré patriote ». Et pourtant il avait participé avec ses compagnons aux adresses de janvier à la Convention et il signa le mémoire justificatif dans lequel tous ces infortunés vantaient, pour sauver leurs têtes, leur zèle révolutionnaire ; mais il ne fut délivré que par le 9 thermidor après neuf mois de captivité. Président de la Société populaire en floréal an III, il n'occupa point de fonctions administratives pendant

quelques années, et les actes de naissance de plusieurs de ses enfants à cette époque l'appellent négociant : puis il fut élu, le 26 germinal an VI, *accusateur public* près le tribunal criminel du Morbihan, et devint en l'an VIII *conseiller de préfecture*, fonctions qu'il occupa pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire. Il mourut à Vannes, âgé de 89 ans, le 2 mars 1842, et son acte de décès le qualifie « ancien magistrat, membre de la Commission administrative des hospices. »

M. Edmond Drumont qui l'a violemment attaqué dans *La fin d'un monde*, l'appelle Jean-Vincent ; mais ce sont là les prénoms de son père ; je souhaite que les autres renseignements de ce factum ne soient pas plus exacts.

Son fils, François-Marie, né à Vannes, le 20 pluviôse an II, fut procureur général à Rennes et député du Morbihan à l'Assemblée constituante de 1848 ; son petit-fils est actuellement député du Morbihan depuis 1871. Cette notice est la première qui soit publiée sur du Bodan.



Guillois, (Philippe) — dont j'ignore le lieu de naissance, était neveu de Gervais Guillois, qui fut au moins pendant 35 ans, de 1733 à 1768, entrepreneur des travaux de la Compagnie des Indes à Lorient et qui a construit un grand nombre des monuments et des maisons de cette ville. Le nom de l'oncle et du neveu se trouvent en particulier inscrits sur la plaque de fondation de l'Eglise, et par une délibération en date du 15 juin 1763, la municipalité donna le nom de Guillois à la rue située entre celles de Lusançay et du Faouëdic. Toutes les trois ont changé de nom : la rue Guillois est aujourd'hui la rue Littéraire, entre la rue de la Mairie et la rue de l'Hôpital. Philippe était ingénieur des bâtiments civils de la marine : en 1778 la municipalité le nomma en même temps *ingénieur de la ville*, et en 1782 il dressa un plan d'agrandissement de l'Hôtel de Ville pour le service de l'amirauté et de la juridiction consulaire. Un des douze commissaires pour la rédaction du cahier des doléances à présenter aux électeurs de la sénéchaussée d'Hennebont en 1789, il fut élu le 12 avril, un des 18 électeurs de Lorient délégués à cette assemblée, et devint le 7 mai membre du bureau de correspondance avec le député De la Ville-Leroulx. Commissaire général de la légion des jeunes citoyens, le 17 juillet, premier président du club des Amis de la Constitution, le 1^{er} octobre 1790, il fit décider que les membres du club ne seraient plus qualifiés de Monsieur, devint *procureur de la commune* lors de l'émeute du 24 juillet 1791, et fut élu, le 3 septembre, *député du Morbihan* à l'Assemblée législative, où il fit partie du Comité de la Dette publique ; puis je perds ses traces, et ne sais ni où, ni quand il est mort.

Je ne connais aucune notice sur Guillois.



Inizan, (Olivier.) — né au Coadic, en Sizun, en 1729, cultivateur et expert à Sizun, était membre du directoire de district de Landerneau lorsqu'il fut élu en septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative où il fit partie du comité du commerce. (Dans sa liste des comités, l'*Almanach royal* de 1792 défigure son nom, et l'appelle à tort *Juissant*). La seule motion que je rencontra de lui date de la séance du 26 novembre 1791. Il proposa de faire une traduction de l'acte constitutionnel en bas-breton, ainsi que du code rural et des lois qui pouvaient le plus intéresser les habitants des campagnes. « Il est sans doute très utile, disait le *Journal de la correspondance de Nantes* en rendant compte de cette proposition, de favoriser la traduction de la constitution dans toutes les langues et même dans tous les patois qui peuvent exister en France. Mais il ne serait pas moins utile de chercher à détruire cette différence de langage. Le despotisme à qui tout était égal, pourvu que les impôts produisissent beaucoup, ne s'est jamais occupé de cet objet plus important qu'on ne pense. Les hommes qui parlent la langue de leurs pères sont rarement en état de s'apercevoir du désavantage qui résulte pour eux de ce que cette langue n'est pas celle de la très grande majorité de la nation ; mais dans un pays libre, c'est un devoir pour la puissance publique de faire cesser cette cause d'inégalité... En attendant, il faut prendre garde que des traductions infidèles n'altèrent le sens des décrets, car cette ruse aristocratique a déjà été employée... » J'imagine que cette dernière remarque n'était pas à l'adresse directe d'Inizan, qui traversa tranquillement la période révolutionnaire et mourut à Sizun la 20 brumaire an IX, à soixante-et-onze ans, veuf de Marie Abgrall.

Je ne connais aucune notice sur Inizan.



Jan du Bignon, (François-Marie) — né à Redon le 5 juillet 1754, était fils de noble homme François-René Jan, sieur du Bignon, ancien maire de cette ville et de Marguerite Beuscher. S'étant fait recevoir avocat au Parlement, il plaida d'abord à Rennes où il se lia avec Lanjuinais, Bigot de Prémeneu et Le Chapelier ; puis il se fixa à Redon en y épousant, le 13 octobre 1789, Anne-Marie-Julienne Molié, et peu après il fut élu *maire* de la ville, où il sut par sa fermeté maintenir l'ordre dans des circonstances difficiles et être utile à tous sans distinction d'opinions. Il était si charitable qu'on l'appelait le père des pauvres. Les registres des délibérations de l'abbaye de Saint-Sauveur m'apprennent que le 23 juillet 1790 on présenta « cérémonialement » la cocarde nationale à son premier-né ; que le 7 août, la commune refusa sa démission de la mairie et que le 26 janvier on demanda sa nomination comme commissaire du roi. Élu en septembre *député suppléant d'Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative, il n'eut pas occasion d'y siéger et reprit ses fonctions de maire le 8 août 1792 : mais il fut élu peu après *député d'Ille-et-Vilaine à la Convention*, où il siégea parmi les plus modérés. Dubignon est un des rares députés que la *Petite Biographie conventionnelle* comprend dans la liste « de ceux qui eurent le courage, malgré les menaces des Montagnards, d'émettre librement leur opinion modérée. » Elle ne cite guère avec lui pour la Bretagne, que Lanjuinais et Le Hardy. Lanjuinais n'échappa que par miracle à la proscription et Le Hardy porta sa tête sur l'échafaud. Dubignon fut plus heureux. Bien qu'il eût voté dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et pour la détention jusqu'à nouvel ordre, il ne fut pas inquiété après le 31 mai et je le trouve en l'an III demandant le maintien des dispositions rétroactives contenues dans les lois relatives aux successions. Passé au *Conseil des Cinq-Cents* en 1795, il donna sa démission en février 1797, fut réélu le 6 germinal an VI (mars 1798), et termina sa carrière législative au 18 brumaire. On a de lui de

cette époque, une opinion sur la taxe des sels dans laquelle il exprime énergiquement les sentiments philanthropiques qui le caractérisaient. C'est aussi vers ce temps, en l'an VII et en l'an IX, qu'il publia à Rennes deux recueils de *Fables en vers*, et une traduction aussi en vers des *Odes d'Horace* qui ont donné lieu à une curieuse méprise de Quérard. Il les avait ainsi signées sur le titre : *Jan (Du Bignon), de Redon*, et Quérard dans les *Su-percheries littéraires*, a pris cela pour un pseudonyme. Les fables de *Jean Du Bignon*, dit-il, ont été publiées sous le nom de *Jan*. Et voilà comment un nom de famille très réel a été pris pour le masque d'un prénom. Notre conventionnel fabuliste est mort à Redon le 30 novembre 1817, laissant un fils qui a été longtemps maire d'Avessac où il est mort en 1867. Le nom n'est plus porté. La dernière petite-fille de *Jan Du Bignon* a épousé M. Potiron de Boisfleury qui habite en Plessé dans l'arrondissement de Saint-Nazaire.

On a dans la *Biographie bretonne* une notice sur *Jan du Bignon* mais elle ne donne pas la date de sa mort.



Lebreton, (*Roch-Pierre-François*) — né à Fougeres le 11 décembre 1749, était avocat dans cette ville au moment de la Révolution. Élu procureur-général-syndic du district de Fougeres en 1790 et député d'*Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative en 1791, il ne s'y fit pas remarquer spécialement et fut membre du comité des contributions publiques. Puis, député d'*Ille-et-Vilaine à la Convention* en septembre 1792, il se lia avec les Girondins, vota dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la réclusion à perpétuité, et par peur de la Montagne, contre le sursis : mais il signa la protestation du 6 juin 1793 contre les événements du 31 mai et fut compris dans le décret d'arrestation du 3 octobre avec les 75 protestataires. La *Biographie bretonne* dit qu'en conséquence il fut obligé de se tenir caché tant que dura la Terreur. La vérité est qu'il fut bel et bien arrêté ; qu'il passa une année entière en prison ; et qu'il n'en sortit que cinq mois après le 9 thermidor ; car je trouve son nom, avec celui de Corbel, parmi les 8 signataires de la requête « des représentants du peuple détenus à la maison d'arrêt des Ecossais, à leurs collègues siégeant à la Convention nationale », datée du dernier jour des sans-culottides de l'an II, c'est-à-dire du 20 septembre 1794 ; et au bas de la brochure datée de la maison des Ecossais le 13 vendémiaire an III, intitulée : « Cambon plaident la cause de ses 73 collègues détenus, ou la vérité sur les événements du 31 mai. » Réintégré dans la Convention le 13 frimaire an III seulement, c'est-à-dire au commencement de décembre 1794, il continua de siéger à droite et demanda sans succès, en voyant les faux républicains s'enrichir à la faveur des malheurs

publics, qu'on obligeât tous les députés à rendre compte de leur fortune. Il fut chargé, en fructidor an III, du rapport fait au nom du comité des transports, postes et messageries (Imp. nat. in-8°, conservé à la bibliothèque de Nantes, n° 9566). — Passé au *Conseil des Cinq-Cents* avec les deux tiers conventionnels, il fut secrétaire de cette assemblée en 1797 et l'on a de lui plusieurs discours et opinions, conservés à la bibliothèque de Rennes : sur la poste aux chevaux (2 germinal an IV), sur la suppression des listes de candidats (24 pluviose an VI) et sur la résolution du 14 floréal relative aux messageries (19 thermidor et 28 messidor an V). Sorti du conseil en 1798, il vécut fort retiré à Paris où il mourut vers 1808, laissant un fils, mort célibataire en 1846.

On a une notice sur Lebreton dans la *Biographie bretonne*. La *Biographie universelle* de Michaud l'a confondu à tort avec son homonyme le prieur de Redon, député à l'Assemblée constituante.



XXXV

Le Coz, (L'abbé Claude) — né au Rodou-Glass, en Plounevez-Porzay, le 22 décembre 1740, était fils d'un tisserand, fut élève du collège des jésuites de Quimper, y devint professeur après leur dispersion, et remplaça Bérardier, comme *directeur du Collège*, lorsque celui-ci fut appelé à Paris. Ayant pris grande part, bien qu'il fût prêtre, au mouvement révolutionnaire en 1789, il fut élu en 1790 *procureur syndic du district de Quimper* et publia un grand nombre d'opuscules en faveur de la Constitution civile du clergé pour démontrer qu'elle n'était pas schismatique et qu'on pouvait rester catholique romain malgré le Pape. Ces écrits qui furent répandus à profusion par les administrations départementales des cinq départements bretons et qui occasionnèrent de violentes polémiques dans les deux sens, attirèrent sur Le Coz l'attention toute particulière des électeurs d'Ille-et-Vilaine qui, sur le refus de M^r Barreau de Girac de prêter serment à la Constitution civile, l'élurent, en février 1791, *évêque métropolitain d'Ille-et-Vilaine*. Il se fit sacrer à Paris par Talleyrand, le 10 avril 1791, fut installé le 16 et organisa dans son département le culte schismatique officiel. Élu, au mois d'août, *député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative*, il y parla le 19 octobre en faveur du célibat ecclésiastique, qualifia, le 14 novembre, de code d'athéisme le discours d'Isnard contre les prêtres insermentés, et demanda, le 5 février 1792, la suppression des associations de religieux séculiers, en particulier celles de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare, qu'il accusa d'avoir transformé les séminaires en repaires de l'aristocratie religieuse : mais le 6 avril, effrayé de la marche rapide des destructions qui s'accumulaient, il s'opposa à la suppression des congrégations enseignantes et spécialement à celle des doctrinaires. En même

temps il rédigeait le mémoire des évêques constitutionnels, connu sous le nom d'*Accord des vrais principes de l'Eglise*, etc., contre l'*Exposition des principes* publiée par les prélats orthodoxes. Après le 10 août il s'opposa en vain à la suspension du Roi, et revint à Rennes où il fut nommé membre de l'administration départementale. Pendant la Terreur, il résista énergiquement à Carrier et ne consentit jamais à transiger sur le mariage des prêtres. Aussi fut-il incarcéré au Mont Saint-Michel, avec les insermentés, et courut-il de grands dangers lorsque l'armée vendéenne vint mettre le siège devant Granville. Délivré par le 9 thermidor, il écrivait le 17 juin 1796 au ministre de la justice Bénézech qu'il avait acquis la certitude, par un heureux hasard, que Robespierre n'avait voulu dévaster les temples et molester les prêtres assermentés (qu'il entrait dans ses vues de tous immoler), que dans l'intention de mettre à leur place les insermentés !... Président du concile constitutionnel, dit national, réuni à Notre-Dame de Paris en 1797, il tint à Rennes en 1799 un synode dont il publia les statuts, présida le second concile de Paris en 1801, et s'étant soumis au Concordat en 1802, il donna sa démission de l'évêché de Rennes et fut nommé *archevêque de Besançon*, puis chevalier et officier de la Légion d'honneur et *Comte de l'Empire* : mais il resta toujours attaché à ses idées anti-romaines, gouverna son diocèse d'après ses anciens principes de prélat constitutionnel, n'exigea point de rétractations et se permit de faire encore l'apologie de la constitution civile. Aussi la Restauration l'effraya-t-elle beaucoup, et pendant les Cent-Jours, il se donna tant de mal pour faire de la propagande napoléonienne dans son diocèse, qu'il mourut d'une fluxion de poitrine à Villevieux (Jura), le 3 mai 1815.

On a sur lui une bonne notice par M. Levot dans la *Biographie bretonne*.



XXXVI

Le Malliaud de Kerharnos, (*Joseph-François*) — né à Locminé-Moustoirac le 14 novembre 1753, était le septième des dix enfants de noble homme Yves-Vincent, avocat à la cour, et de Julienne Corbel ; cousin-germain par conséquent de Corbel du Squirio que nous avons rencontré ci-dessus. Avocat lui-même à Vannes, il fut nommé en 1789 membre de la cour supérieure provisoire qui remplaça la Chambre des vacations du Parlement déclaré déchu, puis élu le 25 mai 1790, procureur-général-syndic du département du Morbihan. Il rédigea en cette qualité un grand nombre de proclamations, en particulier celle du 18 février 1791, sur la constitution civile du clergé, véritable cours de théologie laïque dans laquelle il disait : « Nous vivrons et nous mourrons en professant la religion catholique, apostolique et romaine et nous périrons pour la défendre », et expliquait comment on pouvait rester catholique romain, malgré le pape et ses arrêts. Élu le 30 août 1791, second député du Morbihan à l'Assemblée législative, il y fit partie du comité féodal, réclama le rétablissement de la loi des passeports dans tout le royaume et présenta le 12 juillet 1792 un rapport sur l'affranchissement des propriétés par l'achat successif et partiel des rentes même solidaires. Il écrivait de nombreuses lettres à ses commettants sur les événements de Paris. Les séances du club de Vannes s'ouvriraient régulièrement par leur lecture. J'ai publié dans la *Revue de la Révolution*, en 1883, l'une des principales de ces lettres, datée du 11 août 1792, dans laquelle il compare la journée de la veille à celle du 14 juillet 1789. Élu le 1^{er} septembre 1792, premier député du Morbihan à la Convention, il vota pour la réclusion provisoire et le bannissement à la paix, dans le procès de Louis XVI, et fut envoyé avec Guermeur, du Finistère, en mission dans l'Ouest au mois de mars 1793. La proclamation des deux proconsuls,

datée du 5 avril, est remplie de déclamations contre les « ci-devant nobles et les prêtres également féroces et sanguinaires. » Le 27, ils prirent un arrêté qui ordonnait de mettre en arrestation de nombreuses catégories de personnes suspectes et entre autres les servantes des curés réfractaires!... et le 6 mai ils offraient des primes aux dénonciateurs. Cela rendit à Le Malliaud les faveurs de la Montagne perdues lors du procès du roi, et comme il ne protesta point contre les événements du 31 mai, il ne se trouva point compris dans les proscriptions comme son cousin Corbel et tant d'autres. En 1795, il passa au *conseil des Cinq-Cents* avec les deux tiers conventionnels. Quand il en sortit en l'an V, il devint *commissaire du directoire exécutif* près l'administration centrale du département du Morbihan, fonctions comparables à celles d'un préfet, qu'il conserva jusqu'en germinal an VII, époque à laquelle, en enfant chéri de la Révolution, suivant l'expression pittoresque de son collègue Chaignart, il fut élu *député du Morbihan au conseil des Anciens*; peu après le 18 brumaire, il fut désigné par le Sénat, le 4 nivôse an VIII, pour entrer au *Corps législatif* d'où il sortit en 1803. Juge d'instruction au tribunal civil de première instance de Vannes sous le Consulat et l'Empire et conseiller général du Morbihan depuis l'an XII, il conserva ses fonctions pendant la première Restauration et pendant les Cent-Jours : mais il eut l'imprudence de signer l'acte additionnel et il dut descendre de son siège en février 1816 pour prendre, d'après l'article 7 de la loi du 12 janvier, le chemin de l'exil. Il se retira d'abord en Prusse avec Carnot où il dut faire de tristes réflexions sur la comparaison de son sort avec celui de tant de prêtres qu'il avait fait déporter jadis : il résidait en 1818 à Alost, dans la Flandre orientale, d'où je possède une lettre de lui demandant son rapatriement à la nouvelle de la rentrée de plusieurs ex-conventionnels. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était revenu en 1823 à Vannes où il mourut le 6 janvier 1830, ayant perdu tous ses enfants, le dernier en 1823, en sorte que son nom a disparu du pays. Ses héritiers furent, après la mort de sa femme Marie-Jeanne Lorho de Keralbo, en 1838, les enfants d'une de ses sœurs, les Maitrot de Varennes.

Il n'y a sur Le Malliaud que quelques lignes dans la *Biographie moderne* (de Breslau) et la *Biographie nouvelle des Contemporains* (d'Arnault). La *Biographie bretonne* l'a oublié.

XXXVII

Lemerer, (Roland-Gaspard,) — né à Rennes, le 18 juin 1757, était avocat dans cette ville, lorsqu'il y fut élu, le 16 août 1790, juge suppléant au tribunal de district, et l'année suivante *député suppléant de l'Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative. Il n'eut pas occasion d'y siéger, et fut nommé, le 28 décembre 1791, *commissaire du Roi* près le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine. Je le perds de vue pendant la Terreur et ne le retrouve qu'en septembre 1795, élu *député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents*. Là, il ne perdit aucune occasion d'affirmer ses sentiments religieux et royalistes, demandant le 14 février 1796 que les tribunaux fussent seuls investis du droit de prononcer les radiations de la liste des émigrés, parlant le 17 mars en faveur de la liberté de la presse, essayant sans succès, le 1^{er} mai, de faire rapporter la loi de déportation contre les prêtres orthodoxes, appuyant, le 22 août, la demande d'amnistie présentée par Camus et protestant si énergiquement, le 8 septembre, contre le projet de priver de tout droit d'éligibilité les parents d'émigrés, qu'il faillit être envoyé à l'Abbaye. En 1797, il appuya vigoureusement la pétition des défenseurs de Brothier, La Villeheurnois et Duverne de Presle, osa réclamer le 9 juillet, la liberté des prêtres catholiques, et fit si bien qu'il fut compris dans le décret de déportation, le 18 fructidor : mais il réussit à se réfugier en Suisse, puis en Allemagne, d'où il lança contre le Directoire la foudroyante philippique intitulée : *Appel à la nation française*. Rentré en France sous le Consulat, il fut nommé, en l'an X, *juge au tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine*; et lors de l'arrestation de Moreau, il accourut à Paris pour le défendre; mais il y fut arrêté lui-même et mis hors d'état d'assister son ami aux

débats. On croit cependant qu'il a pris part au *Mémoire justificatif*, signé par Bellart. Redevenu simple avocat, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, par Louis XVIII, le 5 octobre 1814 et conseiller à la cour de Rennes, le 24 janvier 1815. Il cessa ses fonctions pendant les Cent-Jours et les reprit le 6 janvier 1816. Anobli par le Roi en 1818, il mourut à Rennes le 4 juillet 1820.

On a une bonne notice sur Lemerer dans la *Biographie bretonne*. Il ne faut pas le confondre avec son frère ainé — Jean-Baptiste-René — commissaire national à Redon et à Josselin en 1790 accusateur public près le tribunal criminel de Vannes en 1792 et juge à Rennes après 1794.



XXXVIII

Lepelletier, (Pierre-François) — d'une famille originaire du Maine, naquit à Savenay le 17 octobre 1751, se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne et devint sénéchal de plusieurs juridictions des environs de Savenay, en particulier de celles de Lavau et de Campbon. Élu administrateur du département de la Loire-Inférieure en 1790, puis député suppléant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative en 1791, il se rendit à Paris pour remplir au besoin son mandat, mais il n'eut pas occasion de siéger. Il était encore administrateur du département en 1792, et l'année suivante il fut classé par Carrier au nombre des suspects, mis hors la loi et réduit à se cacher pour sauver sa tête ; il brûla alors tous ses papiers, en sorte que ses descendants n'ont rien conservé de lui. Nommé commissaire national à Savenay lors de la réorganisation des tribunaux, il y devint procureur impérial sous l'Empire et mourut dans ce poste le 3 décembre 1811.

Il avait épousé, en 1778, à Donges, Pélagie *Hagan*, sœur ainée d'Emmanuel, qui devint vice-amiral et pair de France. Sa fille, M^{me} François *Cottineau*, a été la grand'mère de M. *Lambert*, de Donges, ancien magistrat, à l'obligeance de qui je dois les dates qui précèdent. Cette notice est la première qui soit publiée sur Lepelletier.





PORTRAIT DE LEQUINIO DE KERBLAY

XXXIX

Lequinio de Kerblay (*Joseph-Marie*), — fils d'un chirurgien de Rhuys, naquit à Sarzeau le 15 mars 1755, et s'étant fait recevoir avocat au parlement, en exerça les fonctions dans sa ville natale, tout en s'occupant d'améliorations agricoles et en particulier de l'acclimatation du mûrier. C'était une tête exaltée et d'un équilibre assez instable. Maire de Sarzeau en 1789, il se lança avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, ne fut pas étranger en juillet aux troubles de Kérélier, demanda en août l'anoblissement de tous les Français (!) et en novembre la fondation d'une gazette nationale ; puis il publia un grand nombre de brochures et de pamphlets, en particulier sur la suppression des ordres religieux, des *Lettres familières* aux laboureurs de Bretagne, l'*Elixir du domaine congéable*, etc., et fut élu en 1790, juge au tribunal du district de Vannes, et en 1791 député du Morbihan à l'Assemblée législative. Là, il demanda la suppression du titre de Majesté donné au roi, la conversion, en monnaie de billon, des statues « idoles de la superstition publique », l'établissement du divorce, l'autorisation du mariage des prêtres, et l'abolition des domaines congéables. Élu député du Morbihan à la Convention en 1792, il fit hommage, le 6 novembre, à cette assemblée, de son livre des *Préjugés détruits*, orné de son portrait, dans lequel il prenait le titre de *citoyen du globe*, et combattait, disait-il, avec les seules armes de la raison, la tyrannie politique et la tyrannie religieuse. Il se chargea cependant bientôt de les exercer lui-même toutes les deux. Ayant voté la mort dans le procès de Louis XVI, et demandé, peu de temps après, la déportation des évêques constitutionnels qui s'opposaient au mariage des prêtres, il fut envoyé par la Montagne en mission dans l'Oise et dans l'Aisne, où il ordonna l'arrestation en masse de tous les nobles âgés de plus de 17 ans et de moins de 60 ans ; puis à Rochefort, où de concert avec Laignelot, il terrorisa toute la contrée, organisant le tribunal révolutionnaire au milieu de

danses et d'orgies, invitant à sa table le *guillotineur*, forçant les ministres des divers cultes à se déprêtriser et à déclarer qu'ils n'avaient été jusque-là que des imposteurs, sollicitant des dénonciations jusque chez les filles publiques, faisant d'immenses auto-da-fé de tous les livres pieux qu'on devait lui apporter sous peine d'incivisme, envoyant dans les campagnes des prédicateurs chargés de faire des prosélytes à la déesse Raison, ordonnant de fusiller les prisonniers vendéens en masse, sans forme de procès, déclarant que l'extermination était le seul système à suivre et y procédant lui-même, en cassant la tête d'un coup de pistolet, à un prisonnier de Fontenay qui ne résistait point et en forçant l'un des officiers de sa suite à tirer de sang-froid, de la même façon, sur l'un des voisins du malheureux... S'étant arrêté quelques jours à Vannes et à Sarzeau au retour de cette mission, il entrait à cheval dans les églises, faisait mutiler les saints et montait en chaire pour prêcher l'athéisme et la destruction de toute morale. « Puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas été emportés par le diable, disait un paysan en sortant d'une de ces séances, nous ne le serons jamais. »

Quand l'orgie fut terminée par le 9 thermidor, Lequinio chanta la palinodie, qualifia Robespierre de scélérat et de tyran, publia sous le nom de *Guerre de la Vendée et des chouans* une apologie de sa conduite et dénonça « les buveurs de sang et les terroristes » : mais la ville de Rochefort ne put supporter une telle audace : elle accusa Lequinio d'avoir converti la guillotine en tribune aux harangues et de s'être enrichi aux dépens de ses victimes. Décrété à son tour d'arrestation, Lequinio ne dut son salut qu'à l'amaïstie du 4 brumaire an IV. Élu par le département du Nord au *Conseil des Cinq-Cents*, il en fut exclu par la loi du 22 floréal an VI. Après le 18 brumaire, il sollicita en vain une préfecture, obtint de Fouché une inspection forestière qu'il garda peu de temps, et dédia son *Voyage du Jura*, avec des éloges ampoulés, au premier consul : mais cet encens ne fut pas du goût de Bonaparte qui cependant, de guerre lasse, le nomma sous-commissaire des relations commerciales à Newport, aux Etats-Unis, où il mourut vers 1813.

On a de lui un portrait gravé par J.-B. Compagnie dans la collection Bonneville; et sur lui une notice très complète par Levot dans la *Biographie bretonne*.

XL

Le Tutour (Olivier), — était un riche cultivateur qui continua les traditions de Corentin Le Floch à l'Assemblée nationale. Né au Cogno, en Pluméliau, vers 1750, il fit de bonnes études avec l'intention d'entrer au séminaire, mais il resta cultivateur, et comme il était le plus lettré de sa région, il fut délégué en février 1790 à la seconde assemblée fédérative de Pontivy. Un des douze secrétaires de cette assemblée, il signa l'adresse des laboureurs aux députés des villes pour les remercier de leur aide fraternelle, puis au mois de mai, électeur de Pontivy aux élections départementales et scrutateur du bureau, il fut élu, le 5 juin, administrateur du département et l'un des 8 membres du directoire. Son attitude y fut celle d'un ardent ami de la révolution et l'on trouve son nom au bas de toutes les proclamations patriotiques et de tous les actes officiels du directoire. Cela le fit connaître au loin, et scrutateur de nouveau, aux élections de 1791, il fut élu, le 30 août, *premier député du Morbihan à l'Assemblée Législative*, après ballottage avec le Malliaud. Là son rôle fut silencieux, car je ne trouve pas son nom aux *Tables du Moniteur*. Aux élections pour la Convention en septembre 1792, il fut deux fois ballotté avec Gillet (177 voix contre 209), et avec Michel (168 voix contre 230), mais il ne fut même pas élu député suppléant. Il devint ensuite, rapporte la tradition locale, juge de paix de son canton et mourut avant le consulat.

Cette notice est la première qui soit publiée sur lui.



Malassis, (Romain-Nicolas) — fils d'un imprimeur-libraire de Brest qui portait les mêmes prénoms, et de Julienne-Françoise Alain, naquit à Brest le 14 avril 1737 et fut imprimeur-libraire, comme son père. Le *Bulletin de la Société académique de Brest* m'apprend qu'il eut l'honneur d'être le dernier préfet de la congrégation des artisans de cette ville. Officier municipal en 1790, il fut élu en 1791, *député du Finistère à l'Assemblée législative*, où il fit décreté le paiement de l'arriéré des matelots des cinq divisions du port de Brest, et participa spécialement aux travaux du comité de marine. A son retour, il fut élu *maire de Brest*, et l'était encore aux mois de juin et de juillet 1793, à l'époque de la crise aiguë des luttes contre la Montagne, de l'envoi des fédérés brestois à l'armée du Calvados, et de la protection donnée à la fuite des Girondins. Aussi fut-il appelé à la barre de la Convention, par décret du 9 août, avec Dementreux, procureur de la commune, Bernard jeune, substitut du procureur et Le Sévellec, procureur général du district. Tous les quatre firent aussitôt leur soumission au comité de Salut public et furent dispensés de comparaître à la barre de l'assemblée. Bernard put même revenir presque aussitôt à Brest; mais Malassis et ses deux autres compagnons durent rester en état de surveillance à Paris et ne furent délivrés qu'un an plus tard par arrêté du comité de salut public en date du 26 vendémiaire an III. Ils échappèrent ainsi au tribunal révolutionnaire de Brest. En pluviose (février 1795), Malassis fut nommé par les représentants Faure et Tréhouart membre de la commission administrative du district de Brest, instituée pour panser les plaies de la

Terreur, et ses compatriotes lui en furent reconnaissants, car au mois de septembre 1795, ils l'élurent en tête de liste par 442 voix aux nouvelles élections municipales : mais Malassis refusa d'accepter, par le motif « qu'il était dans les administrations depuis le commencement de la révolution, » il ne refusa cependant pas les fonctions d'assesseur du juge de paix en 1797, puis je perds sa trace et ne sais quand il est mort. Sa fille épousa l'imprimeur Mellinet de Nantes, dont la maison prit le nom de Mellinet-Malassis.

Cette notice est la première qui soit publiée sur ce député.

Marec (Pierre), — né à Brest le 31 mars 1759, était commis au bureau du contrôle de l'administration de la marine dans ce port, lorsqu'éclata la révolution dont il embrassa la cause avec enthousiasme. Élu substitut du procureur de la commune de Brest en mars 1790, il fut chargé de rédiger en juillet le *Mémoire des électeurs du district* sur la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère, qu'ils demandaient à Landerneau contre Quimper, et le 2 août il devint, en récompense, *secrétaire général* de l'administration départementale du Finistère, dont il prépara et expédia tous les actes pendant près de deux ans. Élu, dans l'intervalle, *député suppléant du Finistère* à l'Assemblée législative, il n'eut pas occasion d'y siéger, mais il devint titulairement législateur en septembre 1792, comme *député du Finistère à la Convention*. — Il y siégea parmi les plus modérés, vota dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention pendant la guerre et le bannissement perpétuel après la paix, resta étranger aux luttes de la Montagne et de la Gironde, et se cantonna dans les travaux du comité des finances, de la marine et des colonies, s'occupant d'administration et le moins possible de politique. Il tenta pourtant, assure-t-on, quelques démarchées pour sauver les têtes des 26 administrateurs du Finistère, dont il avait jadis partagé les travaux; mais insister outre mesure eût compromis sa propre sécurité: les administrateurs furent impitoyablement sacrifiés, et Marec, après le 9 thermidor, devint membre du comité de salut public. Là il put s'occuper efficacement de panser les plaies de la terreur et on lui dut de nombreux élargissements, en particulier ceux des

marins incarcérés à la suite de la reprise de Toulon et des combats malheureux soutenus contre les Anglais les 9 et 3 prairial an II. Lors de l'envenissement de la Convention, le 1^{er} prairial an III, il fut l'un des principaux chefs de la résistance et il ne craignit pas de s'exposer à partager le sort de Féraut, en sommant l'officier de garde, au plus fort du danger, de faire son devoir. En fructidor, il fit rendre la liberté à la duchesse d'Orléans et au prince de Conti, et appuya en messidor le projet de décret ayant pour but de punir les auteurs des assassinats de septembre 1792. Passé en l'an IV au *Conseil des Cinq-Cents*, il continua à donner tous ses soins aux affaires de la marine et des colonies, s'opposa à la création d'un nouveau *maximum*, fit adopter le licenciement des compagnies de canonniers volontaires à l'organisation des quelles il avait contribué en 1792, et sortit du conseil en 1797 pour se livrer au commerce pendant quelques années; mais il paraît qu'il n'y fit pas merveille, car je connais une lettre de lui, datée du 17 septembre 1807, dans laquelle il rappelait à Napoléon 1^{er} ses services comme membre du comité du salut public et demandait la place de greffier en chef de la Cour des Comptes pour élever sa nombreuse famille. Nommé *inspecteur de l'inscription maritime à Gênes*, il fut chargé en 1814 de faire exécuter la capitulation de cette place en qualité de commissaire du gouvernement provisoire établi après la première abdication de Napoléon. Inspecteur du port de Bordeaux en 1815, il fut admis à la retraite de 1818, nommé *Chercheur de Saint-Louis* en 1820, et mourut à Paris le 23 janvier 1828.

L'un de ses fils, *Théophile-Marie-Finistère*, né à Quimper en 1792, élève d'administration de la marine en 1812, chef du bureau de la police, de la navigation commerciale et des pêches au ministère de la marine en 1829, sous directeur du personnel en 1837, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel de la marine le 27 février 1848, membre du conseil d'amirauté, etc., a publié un grand nombre d'ouvrages sur les pêches et est mort à Paris en 1851.

On a de bonnes notices par Levot sur les deux Marec, dans la *Biographie Bretonne*.

Marie de Cetray (*Pierre*), — avocat au présidial de Nantes, avait été échevin de cette ville en 1771 et *sous-maire* en 1773. Membre du bureau d'administration provisoire de la municipalité en juillet 1789, il fut élu, en 1790, membre de l'administration départementale et en 1791 *député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative*; mais je ne trouve son nom au bas d'aucune motion ni d'acte particulier : député eunuque, disait de lui l'*Almanach critique*. Ce qu'il y a de probable c'est qu'il dut siéger à droite, car il avait redigé en 1791 avec Angebault une consultation pour le chapitre de la cathédrale de Nantes, lors de sa suppression : mais il se fit si peu connaître à Paris que l'*Almanach royal de 1792* lui-même a écorché son nom et le désigne par la mention : « *Massy*, administrateur du Directoire du département, député de la Loire-Inférieure, rue Saint-Honoré, chez le parfumeur, à côté de Saint-Roch; » l'adresse seule est exacte, et l'on confond *Marie* avec *Coustard de Massy*, dont nous avons parlé plus haut. Je perds sa trace après l'Assemblée, et ne sais ce qu'il est devenu.

Il y a actuellement à Nantes un avoué du nom de *Marie d'Avigneau*, mais il n'appartient pas à la même famille et descend d'un autre *Marie*, qui fut député de l'Yonne à la même Assemblée Législative. Il ne faut pas les confondre. Un troisième *Marie* était député des Pyrénées-Orientales.

Je ne connais aucune notice sur *Marie de Cetray*.



Méaule (*Jean-Nicolas*). — né à Saint-Aubin-du-Cormier le 16 mars 1757, était fils d'un riche cultivateur qui lui fit faire de fortes études à Rennes et prendre ses grades à la Faculté de droit. S'étant établi avocat à Châteaubriant, il s'y maria, et devint en 1789 commandant de la garde nationale, *juge du tribunal de district* en 1790, puis administrateur du département. Élu en 1791, *député suppléant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative*, il n'eut pas occasion d'y siéger, mais il fit preuve au conseil départemental d'un zèle révolutionnaire tellement pur, qu'il fut élu en 1792 *premier député de la Loire-Inférieure à la Convention*. Il vota la mort de Louis XVI et il assurait plus tard qu'on n'avait procédé aux élections à la Convention que pour faire le procès du roi. Quelques jours après, il luttait énergiquement contre Marat et protestait contre les arrestations arbitraires, mais il n'était plus maître d'enrayer le mouvement et il se laissa entraîner dans l'engrenage. Secrétaire de l'Assemblée le 30 mai, il put assister, de près, le lendemain et les jours suivants, aux sauvages péripéties de l'invasion, puis on l'élit membre du comité de sûreté générale et on l'envoya en mission dans divers départements, dans l'Ouest, à Lyon et dans l'Ain. Une notice, insérée dans la *Revue illustrée de Bretagne* par la piété filiale d'un de ses arrière-petits-fils, a présenté, en 1888, l'apologie de sa conduite, au sujet de laquelle M. Burnel avait déjà plaidé jadis, dans la *Biographie Bretonne*, les circonstances atténuantes. J'accorde volontiers qu'on ne peut lui reprocher aucune des cruautés, des débauches et des dilapidations dont se rendirent coupables les Fouché, les Lequinio, les Carrier, et tant



PORTRAIT DE MÉAULLE

d'autres proconsuls aveuglés par le sang et par leur subite grandeur : mais il est impossible d'effacer son nom au bas de plusieurs documents incendiaires qu'il a signés, soit seul, soit avec ses collègues en mission, en particulier avec Gillet à Nantes pour tout brûler en Vendée et pour saisir les Girondins en fuite, et avec Laporte et Fouché à Lyon pour punir cette ville de sa résistance. Il ne voulait point, dit-on, de *gouvernement révolutionnaire*, et pourtant il en employait les formes ; je renvoie aux divers recueils des actes des *Missionnaires de la Convention*, pour que l'on puisse s'en convaincre. Après le 7 thermidor, il combattit les tendances réactionnaires, vota la mise en accusation de Carrier, et combattit le projet de décret préparé pour renvoyer devant le jury de Maine-et-Loire ses complices acquittés par le tribunal révolutionnaire : puis après vendémiaire, il demanda la cessation des arrestations arbitraires et lutta pour la liberté de la presse. Élu au *Conseil des Cinq-Cents* par la Loire-Inférieure, il y fut membre du comité de législation, proposa et obtint la successibilité des enfants naturels et fit chasser les royalistes des Assemblées électorales, en particulier de celle de Rennes. Sorti du conseil par le sort, il devint commissaire du gouvernement dans le nouveau département de la Meuse et fut désigné par ce département pour siéger au *Tribunal de cassation* dont il fut élu plusieurs fois président. Commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'Eseaut, après le 18 brumaire, procureur général près la haute-cour de Hambourg en 1813, il se retira à Gand en 1814, fut nommé conseiller à la cour de Rennes pendant les Cent-Jours et exilé en 1816 avec les autres régicides. Il s'occupa d'exploitations agricoles en Belgique et mourut à Gand le 17 octobre 1826.

Son fils Hyacinthe est aujourd'hui doyen des avocats du barreau de Rennes, et l'un de ses arrière-petits-fils, M. Léon de Montluc, ancien préfet du Morbihan, puis conseiller à la cour d'Angers, est l'auteur de la notice rectificative signalée ci-dessus.

Michel de la Morvonnais (*François-Julien*) — né à Pleudihen le 24 octobre 1754, et fils d'un procureur fiscal de la juridiction de la Bellière, appartenait à une famille originaire de Saint-Pierre-de-Plesguen qui ne prit quelque relief qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son frère ainé, Jacques-Jean, né en 1744, fut procureur fiscal de la juridiction de Châteauneuf et père d'un savant magistrat, gendre de Toullier, conseiller à la Cour de Rennes, père lui-même de plusieurs magistrats encore vivants. Quant à notre législateur, qui était simple avocat à Saint-Malo en 1789, il sera plus célèbre pour avoir été le père d'Hippolyte de la Morvonnais, le charmant poète de la *Thébaïde des grèves*, que pour avoir pris part à la seconde assemblée révolutionnaire et essayé d'enrayer le mouvement fatal qui l'entraînait vers les abîmes de la Convention. D'abord député de Saint-Malo à la session du tiers-état de Bretagne le 14 février 1789, membre de la commission intermédiaire le 16, et secrétaire suppléant à la rédaction le 18, il fut élu en 1791 *député d'Ille-et-Vilaine* à l'*Assemblée législative* et se rangea parmi ces muets que l'*Almanach critique* appelait députés ennuies ; cependant je suppose qu'il vota avec les modérés, parce qu'il fut nommé administrateur du département des Côtes-du-Nord après la Terreur et qu'il y a laissé le souvenir de nombreux services rendus à des suspects. Il reprit ensuite ses fonctions d'avocat, et mourut à Saint-Malo, à peine âgé de soixante ans, le 20 mai 1815.

Son fils Hippolyte, le poète, né à Saint-Malo en 1804, mort à Pleudihen en 1853, n'a laissé qu'une fille, Marie, qui a épousé M. Poinçon de la Blanchardière, conservateur des hypothèques à Saint-Malo.

Je ne connais aucune notice sur François-Julien Michel de la Morvonnais.

Morand (*Joseph-René*) — né à Lanvignec (paroisse incorporee à Paimpol), le 22 juin 1755, se fit recevoir avocat au Parlement et était *sénéchal de Paimpol* en 1790. Élu administrateur du département des Côtes-du-Nord, puis nommé par le conseil général membre du directoire de département le 15 juillet 1790, il fut élu *député des Côtes-du-Nord* à l'assemblée législative, dernier de la liste, en septembre 1791 et fit peu de bruit dans cette assemblée : je constate seulement qu'il y fut membre du Comité de marine. Commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal du district de Pontrieux à son retour, il devint *juge de paix* du canton de Paimpol en l'an III, et il exerça ces fonctions pendant dix ans jusqu'en l'an XIII, époque à laquelle il fut remplacé par un certain Nicol. Je ne sais trop ce qu'il fit pendant l'Empire, mais je le rencontre en 1808, porté sur une liste comme candidat juge de paix. En 1814, le sous-préfet de Saint-Brieuc le proposait comme conseiller municipal de Paimpol. Il y mourut le 9 mai 1822.

Il ne faut pas le confondre avec Louis Morand, son frère cadet, armateur à Lanvignec en 1789, qui était commissaire du pouvoir exécutif à Plouha en l'an VIII, et devint conseiller d'arrondissement en l'an XI. Il y avait aussi un Morand, notaire à Guingamp en 1805.

Cette notice, rédigée à l'aide de documents recueillis aux archives des Côtes-du-Nord par M. Prosper Hémon, est la première qui soit publiée sur Morand.



XLVII

Morvan (Olivier), — né à Pont-Croix le 15 mai 1754, descendait d'une ancienne famille de robe, fit de bonnes études au collège de Quimper et songea d'abord au séminaire, même au couvent : mais il se décida pour le barreau et s'étant fait recevoir avocat au Parlement, il se fixa à Quimper, où il épousa Jeanne Danguy des Déserts, fille d'un ancien maire de cette ville, député aux Etats de Bretagne en 1775. Entre ses plaidoyers, il rimait, et j'ai publié dans les mémoires de l'*Association Bretonne* pour le congrès du Croisic en 1887 un grand nombre de ses poésies la plupart inédites. Son ode *sur le jeu*, insérée dans le *Mercurie* en 1784, lui ouvrit les portes de la *Société patriotique de Bretagne*, et l'année suivante il envoya au concours de l'Académie française une ode sur le devouement de L. de Brunswick, qui obtint une mention en 1786. Ayant pris part au mouvement réformiste de 1788, il célébra en couplets le retour de Kervélégan à Quimper, et fut élu membre du Directoire de district de cette ville en 1790, après avoir rédigé l'adresse envoyée au roi par l'Assemblée électoral. Chargé du mémoire pour demander la fixation du chef-lieu du département du Finistère à Quimper, il l'emporta sur Marec qui plaiddait pour Landerneau, et fut élu, en récompense, membre du Directoire du département, puis juge suppléant au tribunal de cassation (mars 1791), honneur qu'il refusa, et enfin *député suppléant du Finistère* à l'Assemblée Législative. Il n'eut pas occasion d'y siéger et continua ses fonctions au directoire départemental, souvent chargé de missions délicates. Malheureusement, il prit une part active avec ses collègues à la lutte engagée contre la Montagne au commencement de 1793, vota la levée du bataillon destiné à protéger la Convention et signa

la protestation adressée en juin à tous les départements de France. Aussi fut-il compris dans l'hécatombe générale. Ayant eu la naïveté de se constituer lui-même prisonnier après le décret d'arrestation de toute l'administration départementale, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest, et guillotiné le 3 prairial an II (22 juin 1794) avec 25 de ses collègues.

Son fils, entré à l'école polytechnique en l'an XIII, est mort à Lorient général de division du génie et grand officier de la Légion d'honneur, mais il n'a laissé que des filles. L'une d'elles a épousé le général Lebrun.

J'ai publié une étude complète sur Olivier Morvan. — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1888, in-8°.



Mosneron de Launay (Jean-Baptiste), — né à Nantes le 28 août 1738, appartenait à l'une des plus puissantes maisons de commerce de cette ville au dix-huitième siècle. On rencontre en particulier dans la liste des souscripteurs à la fête patriotique des trois ordres de Nantes, le 19 septembre 1788, trois frères Mosneron, qualifiés Mosneron ainé, Mosneron de Launay, et Mosneron du Pin. On les a souvent confondus l'un avec l'autre dans les notices biographiques; et M. Levot a redressé plusieurs des erreurs commises à leur sujet. Mosneron de Launay eut tout jeune un penchant irrésistible pour la littérature et les voyages. Il parcourut l'Angleterre et la Hollande, puis s'embarqua comme enseigne sur un navire que son père armait pour Saint-Domingue. Mais ne pouvant se plier aux exigences de la vie commerciale, il vint à Paris faire son droit, cultiver les gens de lettres, et composer des tragédies qui n'ont pas eu l'honneur d'être représentées. En revanche il publia en 1786 une traduction d'*Paradis perdu, de Milton*, dont cinq éditions parurent de son vivant et une sixième peu après sa mort.

Après avoir rempli à Nantes diverses fonctions administratives et judiciaires, il fut chargé d'une mission près des États de Bretagne, puis d'une autre auprès du ministre de la marine à l'occasion d'une affaire qui intéressait tout le commerce nantais. Ayant publié un mémoire sur quelques réformes et améliorations à faire en Bretagne (Nantes 1789, in-8°), il fit partie d'une députation extraordinaire envoyée à Paris à la barre de l'Assemblée Constituante, se fit un titre de cette mission dans une brochure intitulée : *Discours sur les colonies et la traite des noirs*.

prononcé le 26 février 1790 par M. Mosneron de l'Aunay, député du commerce de Nantes près l'Assemblée Nationale, à la Société des amis de la Constitution, brochure dans laquelle il concluait à la suppression du privilège de la Compagnie des Indes et de celle du Sénégal, et à ce que les colonies fussent régies par des décrets spéciaux. Ces divers travaux le désignaient aux suffrages des électeurs nantais qui, par 150 voix sur 216, l'élirent au mois d'Août 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Législative. Il y parla trois fois : le 21 octobre 1791, pour s'opposer à ce que les prêtres insermentés fussent confondus avec les perturbateurs reconnus ; — au mois de novembre suivant, pour offrir au nom de son frère Mosneron Du Pin, un bâtiment qui eût porté des secours à Saint-Domingue ; — et le 26 mars 1792, sur les caisses patriotiques Quant au reste, il vota constamment avec la droite contre les Girondins. Aussi ne sommes-nous pas surpris de le rencontrer le soir du 10 août au nombre des députés de toutes nuances qui accompagnaient le roi dans sa chambre à coucher après la dispersion des envahisseurs ; mais il ne paraît aucunement prouvé qu'il ait contribué au péril de sa vie, comme le dit la *Biographie portative* de Rabbe et Boisjolin, à sauver une partie de la famille royale, en soutenant une lutte de quatre heures contre Santerre et ses satellites, et en faisant ouvrir un escalier dérobé pour faciliter l'évacuation du palais ; ni qu'à son retour à Nantes il ait été emprisonné jusqu'au 9 Thermidor avec son frère Alexis.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'il entra au Corps Législatif après le 18 brumaire et qu'il en sortit en 1803, après avoir distribué à plusieurs de ses collègues une *Vie du Législateur des chrétiens sans lacunes ni miracles* (par J. M. — Paris, Dabin, an XI, in-8°), qu'il avait composée dans ses loisirs et qu'il dévorait plus tard. Sous l'Empire il disparut de la scène politique et vécut retiré à Bagnères-de-Luchon où il s'était marié lors d'un voyage de santé, et où il s'occupa de travaux littéraires. On a de lui vers cette époque, une *Vie de Milton* (1804) et deux romans intitulés : *Memon ou le jeune Israélite* (1806) et le *Vallon aérien ou Relation du voyage d'un aréonaute dans un pays inconnu jusqu'à présent* (1809).

Sous la seconde Restauration, il fit valoir ses votes à l'Assemblée législative pour obtenir la croix de la Légion d'honneur et

l'entrepôt des tabacs de Saint-Gaudens, sous le nom de sa femme. Un de ses neveux ayant été impliqué en 1822 dans la conspiration de Berton, il sut même tirer parti de cette circonstance pour protester de son dévouement personnel aux Bourbons et se faire conférer le titre de *baron* pour services rendus à l'Etat. Entre temps, il continuait ses travaux littéraires, et publiait dans le *Lycée Armoricain*, malgré son grand âge, des études sur *les langues*, puis sur *Sauvage et Leuillette*, et une traduction de *l'Essai sur l'homme*, de Pope. Il mourut ainsi en 1830, loin de son pays natal, à quatre-vingt-douze ans.

On a sur lui une bonne notice dans la *Biographie bretonne* de Levot.



XLIX

Mourain (Pierre), — baptisé à Bourgneuf le 29 février 1740, fils de Pierre, notaire et procureur au duché de Retz, et de Juliette Rousseau, appartenait à une famille nombreuse des Marches du Poitou qui a produit en particulier *Charles Mourain de l'Herbaudière*, sublélégué aux îles de Bouin et de Noirmoutiers en 1789, et *Mourain de Sourdeval*, anobli en 1816. Avocat à Bourgneuf, il y était en même temps contrôleur des actes, et obtint en 1779 la concession d'un immense terrain partant de l'étier du Collet et allant rejoindre le Port-la-Roche. Premier maire de Bourgneuf en 1789, il acheta en 1790 l'ancienne abbaye bénédictine de Prigny, commune des Moutiers, et fut élu, quelques jours après, membre de l'administration départementale de la Loire-Inférieure. Le 11 janvier 1791, il publia une *Lettre à mes concitoyens des campagnes* en faveur de la Constitution civile du clergé, pour leur déclarer qu'elle n'était pas schismatique ; et le 19 mai, il fut le héros de la mémorable visite à la Supérieure des Couëts, dans le couvent jadis fondé par Françoise d'Amboise. Les religieuses ayant refusé de recevoir l'évêque intrus Minée, le Directoire départemental décida qu'un de ses membres se transporterait à la maison des Couëts, assisté de deux officiers municipaux pour les forcer à l'obéissance. Mourain accepta la commission, mais il n'avait pas prévu que M^e de la Roussière, supérieure des Couëts, était une femme d'esprit et qu'il ne serait pas de force à lutter contre elle. Mellinet nous a conservé un récit fort intéressant de l'entrevue. M^e de la Roussière accueillit avec une extrême politesse M. le commissaire départemental : elle lui parla presque avec enthousiasme, quoique

que avec une affectation évidente, de la *liberté* acquise à tous les Français, liberté qui proclamait la tolérance de tous les cultes. — Sans doute, reprit le commissaire assez embarrassé : Sans doute, Madame, mais je viens ici au nom de la loi, et sans le respect de la loi vous savez qu'il n'y a pas de liberté possible.... — Assurément, M. le commissaire, mais quelle loi a ordonné que les maisons religieuses seraient forcées de recevoir la visite des évêques ? Auriez-vous l'obligeance de me la citer ?... — Les anciens usages, Madame, établissaient cette visite. — Sans aucun doute, les anciens usages l'établissaient, mais ils sont abolis : et quelle limite, s'il vous plaît, assignez-vous actuellement à la liberté des opinions religieuses reconnues par la Constitution ? Nous force-t-elle à être catholiques constitutionnelles ? — Cela est fort délicat, Madame, et difficile à déterminer ; en effet je ne vois pas les conditions imposées par la Constitution aux maisons religieuses où la vie commune a été conservée... Cependant, Madame, votre refus de reconnaître M. Minée est une opinion dangereuse, et cet exemple, imité par les autres communautés, peut amener une coalition générale contre l'établissement des nouvelles lois sur la constitution civile du clergé. — M. le commissaire, nous autres religieuses, nous n'avons nulle envie de nous élever contre vos lois : mais encore une fois, où est la loi qui nous ordonne de recevoir M. Minée ?....

Et Mourain, de plus en plus embarrassé, dut se retirer en déclarant qu'il en refererait à ses collègues. Ceux-ci en referèrent à l'Assemblée nationale, et l'on sait quel indigne traitement les femmes schismatiques de Nantes firent subir, avant la réponse, aux pauvres religieuses. Ce fut sans doute cet exploit qui assura l'élection de Mourain comme *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée Législative. Il s'y distingua par son zèle en faveur de l'intolérance religieuse, et l'on a de lui une *opinion sur la question relative aux prêtres non assermentés*, qui peut rivaliser de violence, quoique sous une forme en apparence plus modérée, avec celles de Benoiston et de François. En 1793, Mourain était encore maire de Bourgneuf. Le 13 mars, la ville fut prise par les insurgés aux ordres de La Roche-Saint-André et de Ripaud de la Cathelinière, et les jours suivants tout le pays de Retz fut occupé par les royalistes jusqu'à Pornic dont le château les arrêta. Ils se replièrent alors sur Bourgneuf dont les habitants,

enhardis par cet échec, essayèrent sans doute de leur barrer la route. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mourain et quelques autres, faits prisonniers, furent fusillés le 24 mars, au lieu dit La Foliette, à la porte de Bourgneuf. Le curé constitutionnel, Marchesse, ami de Mourain, fut conduit jusqu'à Machecoul, et fusillé le lundi de Pâques. Un an après, un ancien tonnelier de Nantes, Foucaud, qui commandait les milices républicaines dans le pays et qui avait juré de venger Mourain, fit embarquer quarante-et-une personnes dont 30 femmes, 10 enfants et un vieillard, sur un navire commandé par Pierre Macé, et le 23 février 1794, abusant de son titre de commandant de place, il donna l'ordre écrit à Macé de les jeter à la mer comme rebelles à la loi. L'ordre fut exécuté.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Mourain dont l'acte de décès ne figure pas sur les registres de Bourgneuf, mais dont je puis affirmer la mort tragique à la date indiquée. Sa nombreuse descendance féminine, représentée par les Goullin, les Riou, les Guibert, les Chevalier, etc., est encore là pour l'attester.

L

De Najac (Benoit-Georges), — né le 22 novembre 1748, était commissaire ordonnateur des ports et arsenaux de la marine à Lorient, lorsqu'il épousa dans cette ville, le 1^{er} décembre 1788, Henriette Leconte, fille d'un conseiller supérieur de Pondichéry. Il prit une part active aux agitations réformistes de cette époque, et fut président, du 30 août 1789 au 1^{er} janvier 1790, du comité permanent de Lorient. Nommé, le 25 mai 1790, administrateur dudit département du Morbihan, il demanda en vain à l'assemblée électrale de placer le district d'Hennebont à Lorient, présida, en mars 1791, l'assemblée électrale réunie pour l'élection de l'évêque constitutionnel, et prononça à cette occasion un discours qui fut imprimé à un grand nombre d'exemplaires pour être répandu dans les campagnes. Aux élections pour la Législative, il fut élu, le 25 août 1791, secrétaire du bureau, puis le 4 septembre, *premier député suppléant* du Morbihan, par 202 voix sur 313 contre Gillet. Il n'eut pas occasion de siéger à cette assemblée, et je le trouve employé au ministère de la marine en l'an II, et au port de Toulon pendant l'expédition d'Egypte. Bonaparte logea chez lui au moment de son départ. Ordonnateur à Brest en l'an VIII, il envoya aux consuls le serment des troupes de terre et de mer, et le 5 thermidor suivant, il fut nommé *conseiller d'Etat*, section de la marine, et peu après préfet du Rhône, membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII; puis préfet du département de Marengo en l'an XIII. Administrateur général des finances et domaines du pays vénitien en 1806, créé *comte de l'Empire*, C. *, etc., il fut chargé par l'Empereur de l'organisation de la Toscane en 1810, puis nommé intendant

général des provinces illyriennes. Chevalier de Saint-Louis et conseiller d'Etat honoraire sous la première Restauration, il rentra effectivement au Conseil d'Etat pendant les Cent-Jours et signa la délibération du 25 mars 1815. Il fut en conséquence destitué lors de la seconde Restauration; mais le nouveau gouvernement ne lui tint pas pas rigueur, et il redevint conseiller d'Etat en 1817. Il mourut en 1826.

Son fils épousa une des filles de l'ingénieur de la marine Le Dénan, qui fut député du Morbihan sous LouisPhilippe et qui était neveu de l'ancien constituant de Quimper. Ce fils a été père d'*Emile de Najac*, le célèbre vaudevilliste, mort récemment ne laissant qu'un fils *Raoul de Najac*, qui a épousé une fille du peintre Chaplin et est propriétaire de l'Ile Chevalier près de Loctudy et de Bourdonnel près de Quimper, car les Najac n'eurent pas restés tout à fait parisiens, et ont conservé leurs grandes propriétés finistériennes.

Il y a une bonne notice sur le conseiller d'Etat aux *Fastes de la Légion d'honneur*.

Papin (*Louis-François*), — né à Ancenis, le 14 novembre 1738, était fils d'un procureur fiscal du marquisat d'Ancenis, dont quatre frères avaient été tués à la bataille de Fontenoy. Lainé portait le nom de Papin seul, mais les cadets y ajoutaient celui de *De la Clergerie*. S'étant fait recevoir avocat au Parlement, il devint *sénéchal* du comté de Sérent et de la baronnie de Montrelais, sur les marches d'Anjou, et fut choisi par la communauté d'Ancenis pour son député aux Etats de Bretagne en 1788 et son délégué à l'Assemblée de la sénéchaussée de Nantes en 1789 pour les élections aux Etats-Généraux. Secrétaire de la grande assemblée électoral de la Loire-Inférieure en avril 1790, pour l'organisation des administrations départementales, il rédigea l'adresse de cette assemblée au Roi, et fut élu membre du directoire du département. Il fut encore secrétaire de l'assemblée de mars 1791, réunie pour l'élection de l'évêque constitutionnel; et le 28 août, il fut élu *député de la Loire-Inférieure* à l'Assemblée législative par 143 voix sur 179. Il y fit partie du Comité des assignats et monnaies, siégea parmi les modérés, et présenta à ses collègues, en février 1792, un ouvrage sur les *banques de secours*. Non réélu à la Convention, bien que les élections départementales eussent lieu à Ancenis, il fut membre, au mois de juillet 1793, du Comité organisé, sous le patronage de l'armée royaliste, pendant l'occupation vendéenne, pour aviser aux mesures de prudence et pour approvisionner l'armée: le registre des délibérations de ce Comité ayant été saisi par les représentants Gillet et Cavaignac, après la reprise d'Ancenis, Papin fut arrêté et condamné à mort. Mais il était en ce moment dangereusement malade, son exécution

fut ajournée et ce sursis le sauva, pendant que sa malheureuse femme, réfugiée en Anjou, était arrêtée par une colonne républicaine, conduite à Angers et fusillée le 15 février 1794. L'ordre rétabli, Papin fut nommé *président du tribunal* de première instance d'Ancenis, fonctions dans lesquelles il mourut à soixante-quatorze ans, le 25 mars 1814.

Il ne faut pas le confondre avec un de ses cousins, Jacques Pierre Papin de la Clergerie, qui ne fut pas administrateur du département de la Loire-Inférieure, comme on l'a écrit en le prenant pour un homonyme qui prétendait être son parent: mais ce Jacques-Pierre fut nommé en 1795 président du tribunal criminel de l'armée de Hoche, séant à Nantes, puis il fut appelé en 1811 à faire partie du tribunal civil d'Ancenis, et il devint juge de paix dans cette ville où il mourut en 1829, laissant une fille, supérieure des dames de Chavagnes à Nantes, et un fils, président du tribunal civil de Nantes, qui donna sa démission en 1830.

On a une bonne notice sur Papin dans la *Biographie bretonne* de Levot.



Pinot du Petitbois (Jean-Anne). — né à Rennes le 10 janvier 1737, appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie qui portait « d'argent au pin arraché de sinople fruité de trois pommes d'or, accosté de deux mouchetures de sable, » et qui a fourni deux présidents à la Chambre des Comptes de Bretagne au XVIII^e siècle. Fils de Maurille-Anne Pinot du Petitbois (1706-1748) et de Jeanne-Perrine Guibert, il était à trente-deux ans parvenu au grade capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il épousa, le 7 mars 1769, une rennaise, Anne Marc de la Chenaudais. Il commandait à Rennes en 1789, comme lieutenant-colonel, le régiment de dragons du duc d'Orléans; et le 17 juillet, à la nouvelle du renvoi de Necker, il rédigea une protestation par laquelle tous ses officiers et ses soldats s'engageaient à soutenir les droits de la nation. « Nous croyons qu'il est de notre honneur, disaient-ils, non-seulement de ne pas inquiéter le Tiers en aucune manière, mais encore de ne nous opposer en rien à ses tentatives, vu qu'elles sont justes. On peut nous obliger de prendre les armes, mais jamais elles ne seront teintes du sang des citoyens... » Les députés de Rennes à l'Assemblée Nationale allèrent aussitôt féliciter le duc d'Orléans « sur le patriotisme de son régiment et du généreux citoyen qui le commande ». L'année suivante, le 23 mai 1790, il présidait la grande fête qui eut lieu à Rennes pour célébrer la fédération faite entre la garnison et la garde nationale de cette ville. *i.e.* procès-verbaux en furent imprimés avec force discours patriotiques : aussi du Petitbois fut-il élu en 1791 député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative : il y fit partie du comité militaire, mais je ne trouve son nom au bas d'aucune motion spéciale et je constate seulement qu'il fut nommé maréchal de camp à la fin de la législature. Ce fut lui qui reprit Rochefort aux insurgés du Morbihan le 26 mars 1793 et qui succéda à Nantes à Canclaux. Je ne sais ce qu'il devint ensuite, car je ne connais aucune notice sur lui; il ne figure pas dans le *Dictionnaire des généraux français* de De Courcelles.

Rivoallan (Jean-Marie), — né à Pleubian, près Lannion, le 26 novembre 1748, était avocat et officier municipal à Lannion en 1789, lorsqu'il prit position contre Cadiou lors de l'émeute d'octobre. Elu député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée Législative en 1791, il y fit partie du comité de liquidation. Je le perds de vue pendant la Terreur, mais je le retrouve, en l'an VII, député aux Anciens, aussi prodigue de discours et d'opinions dans cette Assemblée, qu'il l'avait été peu à la Législative. Je signalerai en particulier son discours du 6 ventôse pour le transfert à Port-Brieuc de l'école centrale des Côtes-du-Nord établie à Guingamp; celui du 27 pluviôse sur la taxe d'un sou par livre de sel à son extraction, et celui du 12 vendémiaire sur la délivrance de bons au porteur en paiement des intérêts de la dette publique. Une loi du 27 ventôse an VIII, peu après l'établissement du consulat, créa les tribunaux d'appel. Par arrêté des consuls du 12 floréal, Rivoallan fut nommé juge au tribunal d'appel de Rennes et lors de la constitution des cours impériales, il fut maintenu conseiller à la cour par décret du 14 avril 1811. Il mourut à Rennes en cette qualité le 14 décembre 1812.

Cette notice est la première qui soit publiée sur Rivoallan à qui la *Biographie des hommes vivants* a seulement consacré quelques lignes... en 1816!



Roujoux (*Louis-Julien*), — né à Landerneau le 20 mai 1753, descendait de Jean, fermier des devoirs à Landerneau en 1696, qui portait pour armes parlantes, « d'argent à une écrevisse de gueules ». Lui-même porta le titre de sieur de Buxeuil, se fit recevoir avocat au Parlement, et fut lieutenant-maire de Landerneau en 1780, et député aux Etats de Bretagne en février 1789, mais non pas, comme le dit la *Biographie des hommes vivants*, publiée en 1816, conseiller au Parlement de Rennes. Élu député du Finistère à l'Assemblée Législative en 1791, il fit partie du comité de marine et fut membre suppléant du comité de division du royaume. Le 20 octobre 1791, il proposa une adresse au peuple pour lui rappeler et lui développer les principes de tolérance au sujet de la liberté religieuse, et le surlendemain, dans la discussion relative aux émigrés, il demanda que la loi n'atteignit que les anciens fonctionnaires. Ces deux motions n'eurent pas de suite, mais démontrent qu'il était plus sincèrement libéral que ceux qui pratiquaient le despotisme en criant : *Liberté !* Après le 10 août, il envoya à ses électeurs des lettres patriotiques qui lui valurent, au retour de l'assemblée, l'élection au poste d'accusateur public près le tribunal criminel du Finistère ; puis, délégué en juin 1793 au comité de résistance des départements de l'ouest contre la Montagne, il en fut nommé président et signa en cette qualité, le 6 juillet, la « proclamation de l'assemblée centrale de résistance à l'oppression, réunie à Caen, aux citoyens français. » Cela lui valut un décret de mise hors la loi par un décret spécial de la Convention, mais il réussit à se cacher jusqu'à la chute de Robespierre, et les représentants Guermeur et Guezno le rétablirent en l'an III dans ses fonctions d'accusateur public. Élu en l'an IV au *Conseil des Anciens*, il y fit divers rapports sur les prises maritimes et prononça le 19 pluviose an VII, un discours

« sur les nouvelles victoires de l'armée d'Italie et son entrée à Naples. » Nommé membre du tribunat après le 18 brumaire, il vota l'établissement des tribunaux spéciaux, combattit le projet de loi sur la procédure criminelle, et fit partie de la commission chargée de préparer le concordat. Préfet de Saône-et-Loire en 1802, il reçut en 1805 le pape Pie VII qui passa la semaine sainte à Châlons, et fut nommé en 1808 baron de l'Empire. C'est depuis ce temps que le nom s'écrivit de Roujoux. Il n'occupa point d'emploi pendant la Restauration, et fut pendant les Cent-Jours, préfet du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir. Sous la seconde Restauration, il se retira à Brest, où il consacra ses loisirs à des travaux littéraires et où il mourut le 1^{er} février 1829.

Son fils, Prudence-Guillaume, né à Landerneau en 1779, élève de l'Ecole Polytechnique à sa fondation, puis officier de marine, statisticien et poète, devint sous-préfet de Dol en 1806, de St-Pol en 1811, préfet du Ter en 1812, de la Sèvre en 1813 et des Pyrénées-Orientales pendant les Cent-Jours. Il fonda ensuite le *Journal général de la France*, publia beaucoup de travaux historiques, accepta la préfecture du Lot sous le gouvernement de juillet et mourut à Paris le 7 octobre 1836.

On a de bonnes notices sur les deux barons de Roujoux dans la *Biographie bretonne* de Levot.

Rupérou (Olivier), — né à Châtelaudren le 25 juin 1763, était fils d'un meunier enrichi par le commerce des grains, et fit de fortes études au collège de Saint-Brieuc, car j'ai sous les yeux un programme d'exercices littéraires pour la classe de sixième en 1775, qui le porte comme étant « parvenu sept fois à l'empire dans le courant de l'année. » Puis il travailla à Rennes dans le cabinet de Lanjuinais, fut reçu docteur en droit à vingt-trois ans, et devint *sénéchal de Guingamp* au commencement de la Révolution. Cette charge ayant été supprimée, il n'avait pas l'âge requis pour entrer au tribunal du district, mais les électeurs l'envoyèrent au directoire du département des Côtes-du-Nord, et en 1791, il fut élu *premier député des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative. Il n'eut pas occasion d'y siéger bien qu'il eût pris la précaution d'habiter Paris pendant toute la session. Réélu membre du département en septembre 1792, il fut député à Caen en juin 1793 pour prendre part au Comité de résistance de l'insurrection girondine contre la Montagne. Aussi sa tête fut-elle mise à prix après la déroute de Vernon, et ne put-il qu'à-près quatorze mois de proscription, sous la réaction thermidorienne, sortir de la cachette qui l'avait abrité. Il devint aussitôt membre du district de Saint-Brieuc, puis *procureur-général-syndic* du département. En vendémiaire, an VI, le collège électoral le nomma *juge au tribunal de cassation*, d'où il dut sortir le 1^{er} prairial an VII, mais il y fut rappelé par le Sénat conservateur et réinstallé le 1^{er} floréal an VIII. En 1809, il présida le collège électoral des Côtes-du-Nord qui le désigna comme premier candidat pour le Sénat, mais il n'obtint pas

l'agrément de l'Empereur qui se souvenait de son ancienne amitié avec Moreau. Il figure, à cette époque, sous le titre de : *Le chevalier Rupérou* sur les listes des plus imposés du département des Côtes-du-Nord. Élu *député des Côtes-du-Nord* en 1815, en 1816 et en 1817, il protesta énergiquement en faveur des libertés publiques, en particulier dans la discussion des lois d'exception. Il quitta la Chambre en 1820 et se renferma désormais dans ses seules fonctions de conseiller à la cour de cassation. Commandeur de la Légion d'honneur en 1840, il mourut à Paris, le 28 avril 1843, à l'âge de quatre-vingts ans.

On a sur lui des notices par M. de Garaby, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1839, par M. Levot dans la *Biographie bretonne* et par M. Billard dans l'*Armorican*, de Brest, du 9 janvier 1844. — Et voyez la *Biographie pittoresque* des députés de 1820, et un éloge par M. Dupin au *Moniteur* du 7 novembre 1843.



Sébire de Bellenoë (*Gilles-François*) — né à Saint-Malo en 1760, était fils de Gilles et de Jeanne-Françoise Rou, et appartenait à une nombreuse dynastie au milieu de laquelle je perdis le fil conducteur. Un Sébire avait été député de Saint-Malo aux Etats de Bretagne en 1769, 1771 et 1783 : un autre, peut-être le même, député de Saint-Malo au bureau du commerce en 1775 ; il y avait des Sébire de Beauchêne et des Sébire des Saudrais parmi les capitaines de navires de cette place à la même époque : un Sébire (est-ce le notre ?) fut député de Saint-Malo à la session du Tiers-Etat de Bretagne, le 14 février 1789 et élu, le 16, membre de la commission intermédiaire ; enfin Sébire l'ainé, fut nommé au mois d'août 1789 président du conseil permanent, c'est-à-dire maire de la ville de Saint-Malo et s'occupa très activement de maintenir l'ordre à la suite des malheureux évènements du château de la Touche. Sur la liste des députés à l'Assemblée législative publiée par l'*Almanach royal* en 1792, notre Sébire est qualifié député d'Ille-et-Vilaine et cultivateur, et il fit en effet partie du comité d'agriculture. « Cet honorable, disait l'*Almanach critique*, s'est plus occupé à cultiver sa terre que son esprit ; il a eu raison ; il y trouvait mieux son compte. » En 1804, Sébire de Bellenoë, cultivateur, était membre du Conseil d'arrondissement de Saint-Malo : c'est évidemment le même : il mourut à Saint-Malo, à 53 ans, le 13 avril 1813, et bien que son acte de décès ne le qualifie pas ex-législateur, il me paraît qu'il ne peut y avoir de doute à son endroit : mais c'est tout ce que j'ai pu rencontrer sur son obscure carrière.

Tardiveau, François. — appartenait à une nombreuse famille du pays Nantais : un de ses frères était curé de Couëron et fut un des quatre curés du district de Savenay, sur dix-huit, qui prêtèrent serment à la Constitution civile du clergé : cinq membres de sa famille figurent sur la liste des 550 plus imposés de la Loire-Inférieure en 1809. Avocat à Rennes, il fut élu notable en 1790 et secrétaire de la fédération civique et militaire le 23 mai. Membre du Club de la Société des Amis de la Constitution, il rédigea en 1791 l'adresse de cette société « à ses frères les habitants des campagnes », pour leur exposer les bienfaits de la Constitution civile du clergé et leur persuader, malgré le Pape, qu'elle n'était pas schismatique. Ce fut sans doute la cause de son élection comme *député d'Ille-et-Vilaine* à l'Assemblée législative, où il montra, dit la *Biographie des Faux Prophètes vivants* publiée en 1821, des principes de modération et de sagesse. Il fit adopter, les 11 et 13 février 1792, un projet pour la prestation du serment civique par la garde du roi ; prononça peu de jours après un discours sur les moyens propres à rétablir le calme dans l'intérieur ; défendit, le 28 mars, l'évêque de Mende, que le parti jacobin voulait faire décréter d'arrestation ; fit un rapport, le 13 avril, sur les poursuites des crimes d'enrôlement et d'embauchage ; vota la destruction des anciens drapeaux et la suppression des confréries de pénitents, présida l'Assemblée en mai, fit décréter des poursuites contre les auteurs des assassinats commis à Lille sur la personne de Théobald Dillon et autres, etc., et rejeter, par l'ordre du jour, une dénonciation des habitants de Strasbourg contre Rolland.

Il disparut de la scène publique pendant la Terreur et vint exercer les fonctions d'avocat à Nantes, où la bibliothèque publique conserve un grand nombre de ses mémoires. Élu *député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens* en mars 1797, son élection fut annulée quelques mois après, le 18 fructidor an V, (4 septembre), et il revint prendre sa place au barreau Nantais. En 1800, le gouvernement consulaire le nomma commissaire près le tribunal d'appel d'Ille-et-Vilaine ; puis il devint en 1806 inspecteur des forêts à Nantes. Je perds ensuite sa trace et ne sais où ni quand il est mort.

Je ne connais qu'une courte notice sur Tardiveau dans la *Biographie moderne* publiée à Breslau en 1806.



LVIII.

Urvoy de Saint-Mirel, *Pierre-Anne-Marie*, — né à Plénée-Jugon en 1753, appartenait à une famille de haute bourgeoisie portant « d'azur à 3 molettes d'or », qui fut anoblie seulement en 1816 et qu'il ne faut pas confondre avec celle des Urvoy de Saint-Bédan, déclarée d'ancienne extraction à la réformation de 1668. Econome de l'hospice de Dinan en 1779 et 1780, charge qui était fort recherchée par la bourgeoisie dinannaise, il fut élu en 1791 *député des Côtes-du-Nord* à l'Assemblée législative, où son rôle fut absolument muet ; mais j'ai tout lieu de croire qu'il siégeait vers la droite. En l'an IV, il était assesseur du juge de paix de Dinan, où il avait épousé sa cousine Angélique-Agathe Deniau, fille du juge au tribunal du district. Il figure sur la liste des 600 plus imposés des Côtes-du-Nord en l'an XI et sur la liste électorale du département en 1808, mais je m'étonne fort de cette dernière inscription, car il était mort à Dinan le 20 fructidor, an XIII.

Son fils, Hyppolyte-Charles-Stanislas, avocat à Dinan, fut anobli par Louis XVIII en 1816 ; et son frère, Victorin *Urvoy de Frontenac*, aussi avocat à Dinan, membre du Conseil municipal et du bureau de bienfaisance, mourut à Dinan le 21 décembre 1818.

Je ne connais aucune notice sur Urvoy de Saint-Mirel.

AS&W

ERRATUM

Le Dictionnaire général des Parlementaires français, en cours de publication, affirme que *Derrien*, le député des Côtes-du-Nord, s'appelait *Yves* et doit être identifié avec l'imprimeur bien connu de Quimper, père du célèbre ingénieur des Ponts-et-Chaussées, constructeur de la route du Mont-Cenis sous le Premier Empire. Cette attribution me paraissant fort douteuse, j'ai demandé des preuves à l'obligeant éditeur de ce recueil, M. Bourloton. Il me les a fournies telles, que j'ai dû rendre les armes. On devra donc remplacer la notice *Derrien*, ci-dessus, par celle du *Dictionnaire des Parlementaires*.



